



UNIL | Université de Lausanne

Faculté des lettres

UNIVERSITÉ DE LAUSANNE
FACULTÉ DES LETTRES

Maîtrise universitaire ès lettres en Histoire médiévale

Le quotidien d'un évêque valaisan au XIV^e siècle.
L'exemple singulier de Guichard Tavel (1342-1375)

par

Bornet Natacha

sous la direction du Professeur « Bernard Andenmatten »

Session de « Hiver 2013 »

Remerciements

Au professeur Bernard Andenmatten, directeur de ce mémoire

pour son suivi et ses conseils tout au long de ce travail

à M. Pierre Dubuis, expert de ce mémoire

pour son temps qu'il m'a consacré aux archives et ses précieux conseils

à Denis Reynard et Chantal Ammann

pour leur aide au sein des archives de l'Etat du Valais et des Archives du
Chapitre de Sion

à mes parents, Florent et Stéphanie

pour leurs précieuses relectures et leur soutien

à Nicolas Graber

pour la réalisation des cartes géographiques de ce travail

à tous les amis et proches

qui ont su me soutenir et m'encourager.

Table des matières

1. Introduction.....	6
2. Genèse de la source	9
2.1 Nature du document.....	9
2.1.1 <i>Entre minutier et cartulaire</i>	9
2.1.2 <i>L'auteur</i>	12
2.2 Typologie et description de la source	13
2.3 Intérêt du document.....	18
3. Les institutions et la société	20
3.1 L'évêque et son pouvoir temporel	20
3.2 L'Eglise et le Chapitre de Sion.....	21
3.3 L'administration ecclésiastique du diocèse de Sion	23
3.4 La principauté épiscopale	24
3.5 Les communautés et la noblesse.....	26
4. L'élément extérieur du Valais au XIV ^e siècle.....	29
4.1 La maison de Savoie.....	29
4.2 Guichard Tavel	31
5. Analyse.....	35
5.1 Les hommages dans l'épiscopat	35
5.2 Les lieux et les temps de l'hommage.....	37
5.2.1 <i>Lieux et résidences de l'évêque</i>	37
5.2.2 <i>La présence et la fréquence du prélat dans les lieux</i>	44
5.2.3 <i>L'itinérance saisonnière</i>	47
5.2.4 <i>Les déplacements de l'évêque</i>	50
5.3 L'entourage de l'évêque, la « familia ».....	57

5.3.1 <i>Les trois étapes d'analyses de l'entourage épiscopal</i>	58
5.3.2. <i>Les déplacements de l'entourage épiscopal</i>	71
5.4 Le réseau vassalique de l'évêque et ses revenus	74
5.4.1 <i>Le réseau vassalique de Guichard Tavel</i>	75
5.4.2 <i>Les revenus de l'évêque</i>	83
6. Conclusion.....	92
7. Bibliographie.....	95
8. Annexes.....	101

Table des illustrations

Figure 1 : la situation des hommages dans l'épiscopat de Guichard Tavel	36
Figure 2 : Tableau « lieux et années »	39
Figure 3 : Plan d'ensemble du château et du bourg de la Soie	41
Figure 4 : Emplacement du premier groupe épiscopal	43
Figure 5 : Tableau « Lieux et itinérance saisonnière »	48
Figure 6 : Carte "les déplacements de l'évêque en 1343"	51
Figure 7 : Carte "les déplacements de l'évêque en 1344"	52
Figure 8 : Carte "les déplacements de l'évêque en 1345"	53
Figure 9 : Carte "les déplacements de l'évêque en 1346"	54
Figure 10 : Carte "les déplacements de l'évêque en 1347"	55
Figure 11 : Carte "les déplacements de l'évêque en 1350"	57
Figure 12 : Les témoins des chartres épiscopales	59
Figure 13 : L'entourage de l'évêque, 1 ^{ère} étape.	61
Figure 14 : 1 ^{ère} étape des témoins des actes du registre de Turin, par groupe social	62
Figure 15 : l'entourage de l'évêque. 2 ^{ème} étape	67
Figure 16 : 2 ^{ème} étape des témoins des actes du registre de Turin, par groupe social	68
Figure 17 : Tableau "corrélation en les témoins et les lieux"	72
Figure 18 : Carte "emplacement du réseau vassalique avant 1350"	82
Figure 19 : Carte "emplacement du réseau vassalique après 1350"	82
Figure 20 : Tableau d'équivalence des monnaies et des unités de mesures	84
Figure 21 : Tableau "calcul d'équivalence monétaire"	85
Figure 22 : Tableau "montant des revenus par lieux avant et après 1350"	86
Figure 23 : Tableau "corrélation entre les localités, les vassaux et les revenus"	88

1. Introduction

Le 24 mai 1788, un incendie détruit en grande partie les archives épiscopales de Sion. Avec la disparition de celles-ci, les connaissances à propos de la vie des évêques d'autrefois sont devenues lacunaires pour les médiévistes d'aujourd'hui. Nous nous proposons par l'étude d'un document singulier et inédit, se trouvant aux archives d'Etat de Turin, de combler certains vides concernant le déroulement de l'épiscopat et la vie quotidienne de Guichard Tavel, évêque de Sion entre 1342 et 1375. Où séjourne-t-il ? Dans quels lieux se rend-t-il et avec qui ? Voilà quelques-unes des questions qui vont occuper la présente recherche.

Une fois n'est pas coutume ce n'est ainsi non pas le sujet qui amena l'historien à la recherche de sources utiles à son étude, mais bien la source elle-même qui fut à l'origine de son questionnement. Concrètement, cette dernière se présente sous la forme d'un registre d'environ 500 hommages effectués en faveur de l'évêque, sur une durée de dix ans entre 1343 et 1353 et dans lesquels sommeille une foule d'informations. Parmi celles-ci nous avons choisi de nous intéresser plus particulièrement aux axes de recherche suivants : l'identification du ou des lieux de résidence de Guichard Tavel, les causes et motivations de ses déplacements, la composition de sa *familia*, de son réseau vassalique ou encore de ses revenus. Dans un autre registre, nous nous sommes également intéressés à l'influence que peut avoir un phénomène sociétal, la peste qui ravagea le Valais en 1349, sur les différents éléments exposés ci-dessus, que ce soit comme révélateur ou comme variable explicative.

Avant de nous lancer dans l'analyse de la source à proprement parler, c'est sur la nature du document en lui-même qu'il nous faudra nous pencher en faisant la genèse de celle-ci, ainsi qu'en esquissant sa typologie. Nous souhaitons ensuite contextualiser le sujet de notre recherche par l'introduction d'explications sur l'histoire médiévale régionale, avec ses différentes institutions, nous éclairant sur la politique et l'organisation régionale et ecclésiastique. Enfin, nous nous questionnerons au sujet du rôle que joue la maison de Savoie sur la politique valaisanne. Il s'agit de comprendre qui est Guichard Tavel, d'où il vient, quelle est sa relation avec la maison de Savoie et quelles en sont les conséquences sur sa politique et sa gestion du pouvoir épiscopal en Valais.

Dans un deuxième temps, nous allons analyser notre source acte après acte. Méthodologiquement parlant, le registre en question de plus de 140 folios n'a pas été retranscrit dans son intégralité. Nous avons choisi d'utiliser uniquement certaines informations précises, comme le lieu et la date de ces actes, les personnes prêtant hommage à l'évêque, les témoins ainsi que les revenus de l'évêque. Une partie de cette recherche se base ainsi sur des données quantitatives sans pour autant être véritablement statistique. En effet, nous avons utilisé ces données chiffrées et quantifiées afin d'apporter un éclairage sur nos différentes problématiques. Ce travail, certes historique, introduit de ce fait une part d'interdisciplinarité en utilisant non seulement des méthodes quantitatives mais également certains outils de la géographie afin de construire une histoire de l'itinérance et de la mobilité de Guichard Tavel. En effet, pour étudier ce qui relève des déplacements, la création de diverses cartes nous a semblé pertinente et utile. Nous sommes ainsi parvenus à un système de corrélations entre l'itinérance saisonnière de l'évêque et la localisation des vassaux et des revenus.

L'analyse du registre nous a permis d'aborder les quatre axes de recherche cités ci-dessus. Le premier s'interroge aux lieux de vie de l'évêque par le suivi de ses itinérances. Ainsi, nous nous sommes intéressés aux raisons de ses déplacements à travers son diocèse ainsi qu'à connaître les différents lieux de séjours, la fréquence de ses venues et la saisonnalité de celles-ci. Il s'agit de ce fait de déterminer quels sont les principaux lieux de résidence de Guichard Tavel ainsi que d'émettre des hypothèses sur les raisons motivants ses choix.

Second axe, c'est la question de la constitution de l'entourage de l'évêque qui nous occupera. De fait, comme nous allons le voir, l'épiscopat de Guichard Tavel est parsemé de révoltes et d'oppositions. Il sera donc intéressant de comprendre les raisons stratégiques qui amènent le prélat à s'entourer de différents personnages ainsi que ses appuis sur lesquels il peut compter. L'analyse de la *familia* de Guichard Tavel nous donnera également des informations sur la façon dont les hommes de pouvoir de cette époque avaient coutume de se déplacer. Pour ce faire il nous faudra confronter les différentes informations trouvées dans le registre que sont les lieux et les témoins.

De l'étude des personnes présentes dans le registre, nous passerons naturellement à l'étude du réseau vassalique de l'évêque Tavel. Nous observerons ici de quelle manière un réseau vassalique se forme et se localise. Nous nous intéresserons bien évidemment aux relations de pouvoir qu'entretient l'évêque avec ses vassaux ainsi que la corrélation existante entre l'emplacement du réseau et les revenus épiscopaux.

Par la réunion des différentes parties de notre recherche, nous espérons pouvoir ainsi dresser le tableau, certes encore grossier, mais représentatif des grandes lignes du quotidien d'un puissant du XIV^e siècle.

2. Genèse de la source

La base de notre travail porte sur un registre d'hommages liges, promesses de fidélité faites par les vassaux à l'évêque de Sion Guichard Tavel (1343-1375). Ce document, provenant de la chambre des comptes de Savoie aux Archives d'Etat de Turin¹, est composé de quelques 530 actes répartis sur 128 folios dont chaque page fait 33 cm de longueur et 12 cm de largeur. Dans ce premier chapitre, nous allons nous arrêter sur ce document singulier en analysant dans un premier temps la nature de celui, puis sa typologie et enfin l'intérêt d'une telle source pour l'histoire médiévale.

2.1 Nature du document

2.1.1 *Entre minutier et cartulaire*

En Valais et jusqu'au milieu du 13^{ème} siècle, il existe une différence relativement importante entre le Valais épiscopal et le Valais savoyard. Au sein de ce dernier « le comte délègue ses pouvoirs à des officiers : les baillis et les châtelains »² afin de faciliter l'administration des différents territoires. Les châtelains représentent ainsi le comte de Savoie « à la fois comme souverain et comme propriétaire des droits locaux »³. De ce fait, on observe une pléthore de documents légaux attestant un bon développement de la culture de l'écrit et l'activité notariale en Savoie. En témoigne la multitude de parchemins présents notamment dans les différentes communes, les archives de Saint-Maurice ou du Grand-Saint-Bernard. En revanche, dans le Valais épiscopal, les documents manquent. La tradition de l'écrit y est-elle à ce point moins développée ? Difficile à dire étant donné que l'incendie de Sion de 1788 a détruit le peu de sources disponibles pour l'historien. Les rares documents ayant traversé les siècles jusqu'à nos jours n'en sont que plus précieux.

Vu la rareté des sources épiscopales, ce recueil d'hommage à l'évêque Guichard Tavel est un document précieux mais également particulier et dont la nature exacte n'est pas bien définie.

¹ AST/ Section réunie, camerale savoria, inventaire 196, n° 3. (Nous l'abrégerons par la suite « registre de Turin »).

² DUBUIS Pierre, *Le jeu de la vie et de la mort : La population du Valais (XIV^e-XVI^e s.)*, Lausanne : Cahier Lausannois d'histoire médiévale, 13, p. 19

³ DUBUIS Pierre, *Le jeu de la vie et de la mort*, p. 20

En effet, il s'agit d'une source « hybride » qui se situe à la croisée entre cartulaire et un minutier qui est un registre de minutes conservé chez le notaire. Au moment de tenir l'acte, ce dernier rédige un acte contenant l'ensemble de tout le dispositif et de toutes les informations importantes – la minute –. Ces minutes sont prises en vue d'une rédaction ultérieure à la manière d'un procès-verbal. Le notaire peut ainsi, grâce à ces notes, faire une copie en lui ajoutant tout le dispositif officiel de l'acte, en remplaçant les abréviations par les formules introductives et conclusives complètes et en y ajoutant sa signature et son sceau. Ces documents nous donnent principalement des informations sur les personnes concernées par l'acte notarial mais également des renseignements nous permettant de les localiser dans l'espace et dans le temps, ce qui nous intéresse tout particulièrement dans le cadre de cette étude.

Nous rapprochons le registre de Turin aux minutes de notaire pour plusieurs raisons. Premièrement, ces actes ont été recueillis par le notaire public prénommé Pierre de Lyon, comme nous pouvons lire au début du registre du premier folio: « *Ego P. de Lyon notarius publicus [...] registrum plures notulas [...]* »⁴. En plus de nous permettre d'identifier l'auteur, nous trouvons ici des informations sur le document en lui-même, à savoir qu'il s'agit d'un registre regroupant plusieurs notes recueillies par le notaire public et impérial. Deuxièmement, on trouve dans plusieurs actes, l'indication *factum est unum*, qui signifie qu'une copie a été faite à la demande de la personne concernée, comme nous pouvons le voir par exemple dans les actes 20 et 34⁵. Ceci atteste donc que certains actes de notre registre ont une fonction de minute.

En revanche, le contenu des actes affaiblit quelque peu l'hypothèse du minutier. En effet, la minute implique que chaque acte possède des informations suffisantes en vue d'une rédaction ultérieure et complète. Or ce n'est pas le cas dans la source observée ici. Dans de nombreux actes, les indications relatives aux confins manquent, de même que l'objet en question. Nous ne savons pas ce que le vassal tient en fief, ni combien il doit payer à l'évêque : « *Henricus filius quondam Rodolphi de Chiffre domicellus fecit homagium ligium etc et debet recognoscere feudum infra natus dominum Testes dominus Dy. De Thora, G. de Columberio,*

⁴ Registre de Turin, folio 1.

⁵ *Ibid.*, actes 20 et 34, folios 4 et 6. A la fin de ces deux actes il y a un retour à la ligne et à droite la mention *factum est unum*.

die XVII augustii tenere XL sol annual quas percipit supra predicti Martignaci ». ⁶ Il s'agit pourtant d'informations importantes voire capitales dans les minutes. On peut ainsi s'interroger sur le rôle conféré à de tels documents, si pauvres d'informations.

Une certitude va également à l'encontre de l'hypothèse du minutier. En effet, il ne s'agit en aucun cas d'actes originaux. On le remarque par l'abréviation extrême des actes et l'absence du sceau et de la signature du notaire. Il ne s'agit cependant pas non plus de brouillons, car l'écriture est constante et soignée, sans rature, ce qui convient difficilement à un stade d'écriture de l'ordre du brouillon. Nous sommes donc dans une forme intermédiaire ce qui concorde avec l'hypothèse de copies.

De même, l'hétérogénéité observée dans le corpus – alors que certains actes sont entièrement développés, d'autres sont brefs et abrégés – pose la question sur le choix effectué par le rédacteur lors de la compilation des actes. Il nous est pour l'instant difficile de répondre à cette question.

Cependant, une forme de recueil explique en partie les incohérences relevées ici. En effet, le cartulaire est un recueil de copie d'actes attestant les titres ou privilèges des personnes, pour qualifier la nature de la source. Par exemple, le second cartulaire de Louis II de Vaud⁷ est « un codex de 80 folios copié dans une écriture très posée, voire livresque »⁸. Au vu des informations contenues dans le recueil d'hommages à l'évêque Guichard Tavel, le cartulaire ou le protocole de notaire, nous semblent ainsi coller au plus près et en ce sens un document nous semble tout particulièrement pertinent. Il s'agit des hommages pour Catherine de Savoie et Guillaume de Namur transcrits dans le protocole du notaire Hugonin Métral des Clées sur les tournées féodales de Guillaume de Namur en pays de Vaud dans les années 1352-1375⁹. Ce rapprochement est intéressant car ces deux registres sont de la même époque, à savoir le milieu du 14^{ème} siècle. Nous observons des similitudes sur les informations transmises,

⁶ *Ibid.*, acte 17, folio 3.

⁷ AST/C, BV m. 1 Vaud no 3 ; cité 2^{ème} *cartulaire de Louis II*, exploité par Bernard Andenmatten dans sa thèse : ANDENMATTEN Bernard, *La maison de Savoie et la noblesse vaudoise (XIIIe-XIVe siècle)*, Lausanne : Société d'histoire de la Suisse romande, 2005, p. 229

⁸ ANDENMATTEN Bernard, *La maison de Savoie et la noblesse vaudoise*, p. 229

⁹ AST/SR i. 137, m. 1, no 2. Cité et utilisé dans par ANDENMMATEN Bernard, *La maison de Savoie et la noblesse vaudoise*, pp. 240-247.

mettant en évidence les dates, les lieux et les vassaux des tournées féodales de Guillaume de Namur en pays de Vaud¹⁰.

2.1.2 L'auteur

Un doute subsiste quant au rôle joué par Pierre de Lyon dans la création du recueil d'hommages à l'évêque Guichard Tavel. En effet, si la même écriture est observée tout au long de celui-ci à l'évêque Guichard Tavel – et nous faisons l'hypothèse qu'il s'agit de celle de Pierre de Lyon – cela ne signifie pas pour autant qu'il fut l'auteur primal de ces différents actes. Cette question est d'autant plus intéressante que dans plusieurs actes sont mentionnés les noms d'autres notaires. Ainsi, dans l'acte numéro 506¹¹, le nom de Jacob de Pontally, notaire public, apparaît : *Testes dominum P de Clarumont cantor et canonicus sedunensis, Dy. De Thora canonicus et officium sedunensis et Jacobus de Pontally clericus notarius publicus.*

La question est alors de savoir si ce Jacob de Pontally est présent en sa qualité de notaire ou s'il est simplement l'un des témoins dont on mentionne le titre. Le fait que nous puissions observer le même phénomène pour Denis de Thora, chanoine et official de Sion, tend à faire penser qu'il s'agit bel et bien de la liste des témoins uniquement.

En revanche, dans l'acte 225¹², nous retrouvons dans la liste des témoins présents durant l'acte, le même Jacob de Pontally, cette fois-ci non mentionné comme notaire, alors qu'un certain Jean de Dansech est attaché à ce titre : *Testes Guirardus de Dallyon, Jacobus de Pontally et Johannes Dansech clericus notarius publicus.* Dès lors il semble étrange que sur deux hommes de même titre, un seul soit mentionné comme tel. Ceci tend à indiquer que le notaire mentionné ici joue un rôle particulier dans la notification de l'acte. Un troisième exemple significatif va également dans ce sens. On trouve en effet dans l'acte 174¹³, la mention du notaire public dans son intégralité, sans formes abrégées. Le plus intéressant est qu'il s'agit de la même formule que celle vue dans l'acte de Grimisuat : *Et ego Jacobus de Pontally clericus Sedunensis auctoritate imperiali notarius publicus predictis omnibus interfui et ea in forma publica redegei [...] [...] scripsi signoque consueto sigarvi rogatus in*

¹⁰ ANDENMATTEN Bernard, *La maison de Savoie et la noblesse vaudoise*, pp. 244 à 247

¹¹ Registre de Turin, acte 506, folio 121.

¹² *Ibid.*, acte 225, folio 37.

¹³ *Ibid.*, acte 174, folio 23.

testimonium veritatis. Ainsi, quoiqu'un certain flou persiste autour des auteurs de ces actes, il nous est possible de préciser le rôle joué par Pierre de Lyon, rédacteur d'un bon nombre d'actes, mais aussi collecteur d'actes provenant d'autres notaires.

2.2 Typologie et description de la source

Ce registre est très particulier tant du point de vue de sa forme générale que de son contenu. D'un point de vue paléographique, nous supposons que la même main a écrit l'ensemble du document car l'écriture y est très soignée et surtout régulière. Bien que celle-ci soit constante, quelques difficultés ont rendu sa lecture difficile, à savoir tout d'abord les formules officielles abrégées et remplacées par un simple « *etc.* ». Bien que ces abréviations mettent en valeur les informations principales, il serait sans doute utile d'avoir l'acte dans son intégralité afin d'en saisir toute la portée. La deuxième difficulté rencontrée est l'état de conservation du document. Bien que nous ayons travaillé sur un microfilm, ce qui complique parfois le travail à cause de la mauvaise qualité de l'impression, le document original reste à certains endroits très endommagé dans les coins, comme par exemple le folio 128¹⁴, ou encore par des taches au milieu d'un acte, comme dans le folio 3¹⁵. Malgré ces difficultés, cet inventaire est une très grande et précieuse source d'informations.

Comme la plupart de ces actes ne sont pas écrits dans leur intégralité, nous avons supposé que le registre pourrait être une copie d'actes effectuée par le notaire public, Pierre de Lyon. Cette hypothèse s'est confirmée au moment de la découverte de deux actes originaux. Le premier, édité dans les *Documents relatifs à l'histoire du Valais* par l'abbé Gremaud¹⁶, correspond à l'acte numéro 178 du registre de Turin¹⁷. Grâce à l'édition de Gremaud, nous pouvons voir les différences entre l'acte original et la copie qu'en a faite le notaire ainsi que son processus d'abréviation. Les différences se font surtout au début et à la fin de l'acte, là où se trouvent en général les formules juridiques et officielles :

¹⁴ *Ibid*, folio 128

¹⁵ *Ibid*, folio 3

¹⁶ GREMAUD, J. Abbé, « Documents relatifs à l'histoire du Valais », in *Mémoires et documents publiés par la société d'histoire de la Suisse romande*, tome IV (1331-1350), no 1881, p. 400. Cf. Annexe, n° I.

¹⁷ Registre de Turin, acte 178, folio 24. Cf. Annexe, n° II.

Acte 1881 publié par l'abbé de Gremaud

In nomine Domini, Amen. Anno eiusdem millesimo CCCXLV die secunda mensis martii, indictione XIII, apud Sallionem, in domo Guillelmi de Columberio domicelli quondam, in presentia mei notarii publici et testium subscriptorum, propter ea que sequuntur personaliter et specialiter constituti reverendi in Christo pater et dominus Guichardus Dei et apostolice Sedis gratia Sedunum episcopus, ex una parte, et nobilis Margareta de Blonay, relicta dicti Guillelmi, tutrix et tutorio nomine Ysabelle filie dictorum Guillelmi et Margarete conjugum, ex altera.

Acte 178 du registre de Turin

Anno quibus supra die secunda martii, indictione XIII in domo Guillelmi de Columberio domicelli quondam constituti reverendi dominus Guichardus Sedunum episcopus, ex una parte, et Margareta de Blonay, relicta dicti Guillelmi, tutrix et tutorio nomine Ysabelle filie dictorum Guillelmi.

D'après cette comparaison, les formules introductives telles que *In nomine Domini, Amen*, ou *in presentia mei notarii publici et testium subscriptorum, propter ea que sequuntur personaliter et specialiter* ainsi que toutes les formules officielles comme *in Christo pater* ou *Dei et apostolice sedis gratia*, sont absentes du registre de Turin. La fin des actes est également différente :

Acte de Gremaud

De quibus omnibus suprascriptis petierunt dicte partes, nominibus quibus supra, fieri publica instrumenta, unum vel plura, ad opus cuiuslibet partis. Ad hoc fuerunt testes vocati et rogati dominus Dionysius de Thora canonicus Sedunensis, Girardus de Daillon, Johannes dnus Anivisii, Perrodus de Ecclesia et plures alii. Datum et actum anno, loco, die, indictione et coram testibus quibus supra. Ego vero Petrus de Lyon notarius, etc.

Dans l'acte 178 de Turin :

Testes dominus Dionysius de Thora canonicus Sedun., Girardus de Daillon, Johannes dnus Anivisii, Perrodus de Ecclesia et plures alii.

Ici, dans l'acte original publié par Gremaud, le notaire, Pierre de Lyon, atteste avoir levé cet acte, tandis que dans la copie, sa mention et sa signature y sont absentes. Le processus d'abréviation peut facilement se comprendre par le fait que ce document ne soit pas un registre d'actes originaux qui doivent être attestés par le sceau et la signature du notaire.

Le deuxième acte original retrouvé, pourtant absent dans le recueil de Gremaud, se trouve aux Archives de l'Etat du Valais à Sion, dans le fond de commune de Grimisuat¹⁸. C'est un hommage fait à l'évêque Guichard Tavel par Jean de Curtinali, fils de Rodolphe. Il correspond à l'acte 283 du registre de Turin¹⁹. Dans ces deux cas, aucune différence n'est à mentionner du point de vue du contenu. Le seul changement est à nouveau la mention du notaire public à la fin, ainsi que de son sceau²⁰, absents du registre de Turin. Nous nous trouvons donc en présence du même auteur, Pierre de Lyon, comme l'atteste également une calligraphie similaire²¹. Ceci dit, malgré les abréviations et bien que dans ce registre il s'agisse de copies, nous pouvons toutefois faire confiance aux contenus qui semblent respecter les originaux, comme l'ont montré les exemples n° 178 et 283.

¹⁸ CH AEV, AC Grimisuat, B 32. Cf. Annexe n° III.

¹⁹ Registre de Turin, folio 54. Cf. Annexe, n° IV.

²⁰ « Ego vero Petrus de Lyon clericus auctoritate imperiali notarius publicus [...] ». Cf. Annexe n° V.

²¹ Cf. Les annexes n°s IV et V

Il s'agit d'ailleurs maintenant de nous pencher sur ce contenu. Nous trouvons dans ces hommages, la date, le lieu où il a été rendu, le nom du vassal ainsi que le bien qu'il tient en fief de la part de l'évêque, le montant de ce qu'il lui doit, parfois même la date à laquelle il devra payer ce dû, et enfin les témoins présents lors de cet hommage. Selon les actes, ces informations sont plus ou moins bien développées. Prenons d'abord les actes succincts ne reprenant les renseignements capitaux que sous une forme condensée. Par exemple, dans l'acte numéro 20²² le vassal, Jean de Murmant, tient en fief une maison, un grenier et plusieurs morceaux de terre situés à divers endroits. Pour chaque fief, des données topographiques sont précisées :

Item, I. frustrum terre, situs subitus silvam de Aragnyon, situm apud viam tendentus versus alpem, juxta terram P. Granem qui dicitur Runcin.

Nous avons également la situation des terres les unes par rapport aux autres :

Item, I. frustrum terre, situs in dicto loco cum dicitur Murba, juxta terram Nychodi Badillo ex una parte, et terram Margorite de Fonte ex altera, et protendit ad ruvinam.

Et pour tous ces biens, Johannes Murmant doit à l'évêque une livre de gingembre qu'il doit verser chaque année :

[...] Cum omnibus pertinentis predictis quibus confessus est dictus dilitens, se debere, dicto domino et mense episcopali, I libram gingiberi sevisii, ad magnum pondus annuatim, in festo beati Martini cum duplo placito quando acciderit.

Mais parfois, dans ces actes succincts, le vassal doit beaucoup moins à l'évêque, ce qui le rend encore plus court. Dans l'acte 6²³ par exemple, Antoine de Urtica de Brigue tient en fief seulement trois *seytorées* de pré :

Dicta die, apud Saxum, coram testibus quibus supra, Anthonius de Urtica de Briga fecit homagium ligium, dicto domino, et confitetur tenere, a dicto domino, III seytoratas prati sitas apud Brigam, juxta aquam que dicitur Rocbach ex una parte, et pratum Anthonii de Curia de

²² Registre de Turin, acte 20, folio 4, Cf. Annexe n° VI

²³ Registre de Turin, acte 6, folio 2

*Briga [ex altera, et pratum] Johannis Garini, et viam publicam tendentem versus Simplonum ; et confitetur debere decem solidos mauriciensium servitii, et decem solidos placitii in mutatione domini et vassalli. Testes ut supra, datum ut supra*²⁴.

Après avoir situé géographiquement ce pré, le notaire écrit le montant que doit payer Antoine de Urtica à l'évêque et à la mense épiscopale. Il en va ainsi pour la plupart des actes du document. Dans l'acte 7²⁵, Pierre de Made tient en fief une parcelle de pré avec une maison et un édifice :

Predicta die, Petrus de Made confitetur se tenere a domino predicto, sub homagio ligio, unam peciam terre prati cum domo et edificiis suprasitiis, apud Morgiam juxta terram Anthonie Commitisse ex una parte, et terram Petri Salteri ex altera ; de quo quidem feudo confessus est dictus Petrus se debere dicto domino episcopo et mense episcopali, quinque solidos servitii, et decem solidos placi, quando acciderit ; quibus actis fecit fidelitatem et homagium, prout supra testes domini Johannes de Made et Johannes de Aragnyon capellani et Aymo de Olono ad quorum interpretationem etc.

De plus, ici, les formules juridiques et administratives sont abrégées par un « *etc.* ».

Le deuxième type d'actes est bien plus développé et riche en informations, comme dans les numéros 178 ou 283. Dans ce dernier, les formules du début, comme *in nomine Domini, Amen*, apparaissent, ce qui est rare dans le registre. Nous ignorons pourquoi cela a été fait à cet endroit. S'agit-il peut-être de vassaux plus importants et ayant plus de biens à tenir en fief ?

*In nomine Domini Amen per hoc presentes publicum [justrum] conctis appareat [cuidentus] per nos Guichardus Dei et opostolice Sedis gratia Sedunum episcopus videntes utilitatem et conmodum [...]*²⁶.

Ce qui reste identique dans ces deux types d'actes c'est d'abord la manière d'écrire la date. Cette dernière est indiquée soit de manière complète avec le jour, le mois et parfois l'année,

²⁴ *Ibid.*, acte 6, folio 2

²⁵ *Ibid.*, acte 7, folio 2

²⁶ *Ibid.*, acte 283, folio 54

comme dans l'acte 178 : *die secunda mensis martii* ou dans l'acte 9 : *die XVI augustii*, soit avec les expressions « *eadem die* »²⁷, « *dicta die* »²⁸, qui signifient, « le même jour que l'acte précédent ». C'est pourquoi il est nécessaire de lire ce registre acte après acte. Il en va de même pour les témoins. Ils sont soit cités complètement avec leur nom et prénom, comme dans l'acte 178 : *testibus dominus Dy. De Thora, canonicus sedunensis, Girardus de Daillon, Johannes dominus Anivisii, Perrodus de Ecclesia et plures alii*, soit uniquement par l'expression *testibus quibus supra*²⁹, à savoir « les même témoins que précédemment ».

2.3 Intérêt du document

Ce registre, découvert dans les archives d'Etat de Turin, est une source d'informations rare. En effet, il peut combler des lacunes des archives épiscopales de Sion, brûlées le 24 mai 1788. Selon Bernard Truffer, la perte de celles-ci a été perçue de manière extrêmement douloureuse par ses contemporains, même si elles se trouvaient déjà avant le feu dans un état de désolation grande³⁰. Mais heureusement grâce à la fusion du pouvoir spirituel et temporel dans le pays, de nombreuses sources de l'histoire de l'évêché sont restées dans d'autres archives, comme celles de l'état, du chapitre, de l'abbaye de Saint-Maurice, de l'hospice du Grand-Saint-Bernard, des archives des différentes paroisses du diocèse, des fonds d'archives de nombreuses familles ou encore celles à l'étranger, comme à Milan, Annecy, Chambéry, à Aoste ou à Turin – comme notre registre –³¹. L'historien parvient donc à recueillir bon nombre d'informations concernant le commerce, les campagnes ou l'homme commun grâce aux comptes de péages, aux taxes, aux « cens, les dîmes, les amendes, les taxes de mutation foncière ou successorale »³² ou grâce aux « registres notariaux et aux chartiers communaux, paroissiaux et privés »³³.

²⁷ *Ibid.*, acte 20, folio 4

²⁸ *Ibid.*, acte 6, folio 2

²⁹ *Ibid.*, acte 20, folio 4

³⁰ TRUFFER Bernard, « Archiv », in *Helvetia Sacra V : le diocèse de Sion, l'archidiocèse de Tarentaise*, Basel : Schwabe, cop., 2001, p 103 : « Wie wir einem Schreiben des damaligen Bischofs Franz Joseph Melchior Zen Ruffinen an Baron Beat Fidel Zurlauben in Zug entnehmen können, wurde der Verlust des bischöflichen Archives von den Zeitgenossen äusserst schmerzlich empfunden, auch wenn es sich vor dem Brand in sehr desolatem Zustand befand ».

³¹ TRUFFER Bernard, « Archiv », in *H.S. V*, p. 105.

³² DUBUIS Pierre, *Le jeu de la vie et de la mort*, p. 29

³³ DUBUIS Pierre, *Ibid.*, p. 29

La perte des archives épiscopales a donc créé de nombreuses lacunes dans l'étude du Valais médiéval. Ce document pourrait combler, une partie du moins, quelques questions que nous pouvons nous poser, par exemple sur les revenus de l'évêque. En effet, en additionnant tous les revenus que les vassaux devaient à l'évêque, nous pouvons nous faire une idée de la valeur des biens que l'évêque pouvait recevoir. Cependant, il ne faut pas s'attendre à des réponses exhaustives car notre registre porte seulement sur une période de dix ans. De plus, nous pouvons nous demander si les actes d'hommages de l'évêque Tavel sont exceptionnels ou pas. Ce registre permet également, comme nous allons le voir dans la partie consacrée à son analyse, d'étudier l'entourage et le réseau vassalique de l'évêque qui sont, à cause de la disparition des archives, encore très peu connus. Enfin, l'inscription de ces actes dans une chronologie est également d'un grand intérêt. On y retrouve notamment la problématique de la peste dans les années 1348 et 1349, longuement explicitée par Pierre Dubuis dans son travail, *Le jeu de la vie et de la mort*³⁴. Nous verrons finalement de quelle manière il est possible de tirer certains chiffres de ce registre, permettant d'éclairer quelques zones d'ombre durant cette période sur la population valaisanne avant et après la peste ainsi que sur les variations démographiques.

Mais avant de nous pencher sur l'analyse détaillée de ce registre, nous allons nous attarder quelques instants sur les différentes institutions valaisannes et les jeux de pouvoir qui apparaissent au début du XIV^e siècle, importants pour comprendre l'épiscopat de Guichard Tavel.

³⁴ DUBUIS Pierre, *Le jeu de la vie et de la mort : la population du Valais (XIV^e-XVI^e siècle)*, Lausanne : université de Lausanne, 1994.

3. Les institutions et la société

3.1 L'évêque et son pouvoir temporel

L'origine du pouvoir temporel de l'Eglise de Sion date de 999. Le roi de Bourgogne Rodolphe III donne en fief le comté du Valais à l'évêque de Sion, Hugues, qui devient alors son vassal. De par son titre de comte³⁵, il représente l'autorité impériale en Valais. A partir de cette date, les pouvoirs spirituels et temporels sont réunis dans les mains d'une seule et même personne. L'évêque est alors considéré comme un seigneur féodal. Dans cet acte, il n'y a pas de précisions sur la nature des droits comtaux ou les limites du territoire ; il ne fonde pas un nouvel état, mais de nouveaux droits³⁶. Le roi de Bourgogne décide de donner le comté du Valais à l'Eglise pour renforcer sa position. En effet, avec l'évêque à la tête du Valais, le roi «évite l'apparition d'une famille comtale dont le pouvoir deviendrait héréditaire et porterait ombrage à la couronne»³⁷.

L'évêque de Sion, seigneur foncier très important, possède les territoires en amont de la Morge ainsi qu'à Martigny, Ardon et Chamoson. Il possède également des biens dans le diocèse de Lausanne, à Estavayer, Ouchy, ainsi que dans le Vully, la Gruyère et la Riviera³⁸, dans l'Oberland bernois et quelques territoires dans le val d'Aoste³⁹. Le prélat tient ses domaines seigneuriaux du chapitre de Sion et de la mense épiscopale. En tant que comte de la terre du Valais, l'évêque obtient des droits régaliens tenus directement de l'empereur. Ceux-ci consistent à pouvoir rendre la justice, s'occuper de la police armée, de la chancellerie et de l'accès aux grandes routes. Ce dernier droit permet à l'évêque de surveiller les voyageurs et les marchands ainsi que de prélever un impôt. En effet, il existe une multitude de routes reliant le Valais à l'Oberland bernois et à l'Italie. Les principales passent par les cols de la Furka, du Grand-Saint-Bernard – souvent emprunté par les voyageurs et les pèlerins se rendant à Rome – et celui du Simplon, route épiscopale par excellence. En effet, les évêques

³⁵ Guichard Tavel se fera appelé d'ailleurs « Comes Vallesi et prefectus », dans François-Olivier DUBUIS et Antoine LUGON, « Les évêques de Sion », in *Les pays romans au Moyen Âge* Publ. sous la dir. de Agostino Paravicini Bagliani [et alii], p. 128.

³⁶ COUTAZ Gilbert, « Seigneurie temporelle de l'évêque », in *Helvetia Sacra V : Le diocèse de Sion, l'archidiocèse de Tarentaise*, p. 45.

³⁷ LUGON Antoin, DUBUIS François-Olivier, « Basse antiquité et féodalité (IV^e-XIII^e siècles) », in *Annales valaisannes (Histoire du Valais)*, 2000-2001, p. 203.

³⁸ COUTAZ Gilbert, « Seigneurie temporelle de l'évêque », *H.S V*, p. 46.

³⁹ AMMAN Hans-Robert, « Zur Geschichte des Rechte des Bischofs von Sitten im Oberwallis : zwei « Urbare » aus dem 13. Jahrhundert », in *Vallesia*, vol. 54, 1999, p. 244.

de Sion, comprennent très vite l'importance de cette route : « ils s'étaient appliqués à faciliter le passage des marchands italiens et le commerce de transit était devenu l'une des sources principales de la prospérité du pays »⁴⁰. Au XIII^e siècle, l'importance du Simplon augmente car les marchands lombards et milanais, transportant diverses marchandises telles que la laine, des draps et en plus petites quantités des chevaux, des futaines et des armures⁴¹, l'empruntent pour se rendre aux foires de Champagne et de Brie, alors en plein essor. La prospérité de cette route dépend donc principalement des relations entre la Lombardie et la France, mais également de leurs conditions de sécurité, rôle assuré par l'évêque.

3.2 L'Église et le Chapitre de Sion

Une institution dominante dans le Valais épiscopal est bien évidemment l'Église et le chapitre cathédral de Sion. Grâce aux sources archéologiques, nous pouvons apprendre beaucoup de renseignements sur les paroisses dans le diocèse de Sion au cours du Moyen-Âge. Le développement de ce dernier se fait de manière progressive dès le VI^e siècle. En effet, jusqu'au XII^e siècle, les petites villes de Martigny, Sion, Agaune et Géronde se développent de manière plus ou moins lente autour d'une église car « le caractère alpin du diocèse a sans doute imposé des limites à l'essor et au nombre des domaines »⁴². Ce développement à partir du X^e siècle est également dû à la poussée démographique. Dans leur article paru dans les *Annales valaisannes*, François-Olivier Dubuis et Antoine Lugon l'ont bien explicitée par ce qu'ils appellent « la révolution féodale »⁴³. Cette révolution touche tous les domaines autant la ville que la campagne, tel que « les progrès techniques du labour et l'assolement triennal, l'extension des défrichements, le recours massif à l'eau »⁴⁴, ainsi que l'apparition du système des tenures et du marché de ville. Toutes ces transformations « attirent de nouveaux habitants et diversifient considérablement les conditions de vie »⁴⁵. Ainsi, qui dit augmentation de la population, dit forcément fractionnement des paroisses. C'est ainsi que se sont développées

⁴⁰ Van BERCHEM Victor, « Guichard Tavel, évêque de Sion (1342-1375). Etudes sur le Vallais au XIV^e siècle », in *Jahrbuch für schweizerische Geschichte*, p. 125.

⁴¹ MORENZONI Franco, « Mouvement commercial au péage de Saint-Maurice d'Agaune à la fin du Moyen-Âge (1281-1450) », in *Revue historique*, 1993, pp 39-41.

⁴² DUBUIS François-Olivier et LUGON Antoine, « L'organisation paroissiale. Le diocèse de Sion », in *Les pays romands à la fin du Moyen Âge*, / Publ. sous la dir. de Agostino Paravicini Bagliani [et alii], p. 237.

⁴³ LUGON Antoine, DUBUIS François-Olivier, « Basse antiquité et féodalité (IV^eème-XIII^eème siècles) », p. 139. Les deux auteurs citent le terme de DUBY Georges dans *Hommes et structures du Moyen Âge*, 1973.

⁴⁴ LUGON Antoine, DUBUIS François-Olivier, *Ibid.*, p. 139.

⁴⁵ LUGON Antoine, DUBUIS François-Olivier, *Ibid.*, p. 155.

dès le 12^{ème} siècle les paroisses de Collombey, Muraz, Martigny, Saillon, Ardon, Sion, Bramois, Géronde, Villa/Sierre, Loèche, Saint-Germain, Rarogne et Glis.

Ces différentes paroisses sont régulées par le chapitre cathédral de Sion, mis en place pour « assister l'évêque dans les offices liturgiques de la cathédrale et lui rendre certains services dans la direction générale du diocèse »⁴⁶. La première mention de celui-ci date de 1043⁴⁷ et fait allusion à un groupe de clercs qui se sont rassemblés, appelés « fratres », « clerici », ou « canonici »⁴⁸. Leurs premières fonctions sont l'organisation des cultes et la surveillance des aumônes. Leur première résidence se trouve « dans l'enceinte sacrée du X^e siècle, proche de la cathédrale »⁴⁹. C'est seulement au XII^e siècle que le chapitre décide de se déplacer sur la colline de Valère. Tous les chanoines s'y déplacent à l'exception de quatre qui restent en ville pour assumer des fonctions paroissiales.

Les possessions du chapitre nous sont connues grâce aux répertoires sur les revenus du chapitre aux XII^e et XIII^e siècles⁵⁰. Nous savons que pour cette période le chapitre possède des terres principalement entre Martigny et Mörel, avec beaucoup de localités dans le centre, autour de Sion. A l'extérieur de cet espace, il a des possessions à Vouvry, Bex, Aigle, et Massongex⁵¹. De même que dans la vallée de Conches, bien que l'évêque dispose des plus grands revenus, le chapitre possède toutefois des biens autour de Münster. À partir de 1343⁵², le chapitre perçoit aussi des droits sur 24 paroisses dont Mörel, Loèche, Granges, Grône, Vex/Héremence, Nax, Mase, Hérens, Nendaz, Sion, Bex, Grimisuat, Saint-Léonard, Viège, Saint-Germain, Naters, Ardon, Bramois, Rarogne.

Il possède ensuite le droit de la haute juridiction, de la direction et de l'administration de l'hôpital Saint Jean tout près de la porte du Rhône en 1163 et de la Maladerie de Sainte Marguerite en 1343. Il s'occupe également de la nomination du recteur des écoles de grammaire et du droit de chancellerie qui est sa principale source de revenu. Il est également

⁴⁶ LUGON Antoine, DUBUIS François-Olivier, *Ibid.*, p. 182.

⁴⁷ ZENHÄUSERN Gregor, « Domkapitel : Geschichte », in *Helvetia Sacra V : le diocèse de Sion et l'archidiocèse de Tarentaise*, p. 366.

⁴⁸ ZENHÄUSERN Gregor, *Ibid.*, p. 366.

⁴⁹ ZENHÄUSERN Gregor, « Sion (Chapitre) », in *Dictionnaire historiographique de la Suisse*. Consulté sur version information à l'adresse suivante, le 2.09.2012 : <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/F49501.php>

⁵⁰ ZENHÄUSERN Gregor, « Domkapitel : Geschichte », in *H.S. V*, p. 376.

⁵¹ ZENHÄUSERN Gregor, *Ibid.*, p. 376.

⁵² ZENHÄUSERN Gregor, *Ibid.*, p. 377.

présent lors des délibérations du Conseil Général, il administre l'évêché lors de la vacance et peut élire l'évêque avant que celui-ci ne le soit par le pape dès le XIII^e siècle⁵³. Enfin, les chanoines ont le droit d'immunité. En effet, l'église de Valère a la particularité de pouvoir servir d'asile, c'est pourquoi «tout criminel, clerc ou laïque, qui réussissait en s'enfuyant à franchir la porte du château, ne pouvait pas y être poursuivi »⁵⁴.

Selon Gregor Zenhäusern⁵⁵, la composition du chapitre au Moyen Âge reflète l'histoire du pays. Les différents courants politiques qui changent souvent de tendance ont touché le renouvellement du chapitre. Jusqu'au milieu du XIII^e siècle, la moitié des membres entrant viennent du Valais épiscopal. Mais ce nombre diminue dans la deuxième moitié du siècle, remplacés de plus en plus par des chanoines issus de la maison de Savoie. Ensuite, durant le premier quart du XIV^e siècle, des valdôtains, provenant de nobles familles d'Aoste, entrent dans le chapitre, comme par exemple le chanoine Denis de Thora. Il existe une sorte de refus des chanoines indigènes accentués par l'arrivée à la tête de l'évêché du Genevois Guichard Tavel, sympathisant savoyard. Ces chanoines sont principalement issus de la noblesse et des universités dont 40 %⁵⁶ ont suivi un parcours académique et étudié la théologie.

3.3 L'administration ecclésiastique du diocèse de Sion

Pour aider l'évêque dans la gestion du pays, il existe deux administrations : celle de l'Eglise de Sion et l'administration dite « temporelle » que nous allons étudier dans un second temps. Les dignitaires de l'administration cléricale viennent principalement du chapitre. Ce sont les deux doyens, celui de Valère et de Sion, le sacristain et le chantre. Le diocèse était séparé par la Sionne en deux décanats⁵⁷. Le doyen de Valère s'occupait de la partie inférieure du diocèse. En tant que premier dignitaire du chapitre, il est chargé de l'administration et de la justice dans son décanat. Mais dès le XV^e siècle, il occupe une place de moindre importance car il doit céder sa place au doyen de Sion qui est le deuxième dignitaire du chapitre. En cette qualité, il s'occupe donc de l'administration et de la juridiction dans la partie supérieure de la

⁵³ GALLAND Bruno, *Les papes d'Avignon et la maison de Savoie (1309-1409)*, Rome : Ecole française de Rome, 1998, p. 130.

⁵⁴ Van BERCHEM Victor, « Guichard Tavel, évêque de Sion », p. 107.

⁵⁵ ZENHÄUSERN Gregor, « Domkapitel : Geschichte », in *H.S. V*, pp. 379-380.

⁵⁶ ZENHÄUSERN Gregor, *Ibid.*, p. 380.

⁵⁷ ZENHÄUSERN Gregor, *Ibid.*, p. 372

vallée du Rhône. Le troisième dignitaire, le sacristain, est présent dans les statuts de 1262 et 1320⁵⁸. Il est responsable des décorations, des reliques, des livres, des armes et surtout de l'inventaire des églises⁵⁹. Enfin, le chantre, le quatrième dignitaire du chapitre est responsable du chœur et de la liturgie. Une cinquième fonction cléricale, est celle d'official qui est nommé par l'évêque et « au nom duquel il juge en se fondant sur le droit ecclésiastique »⁶⁰.

Dans son étude, Jean-François Poudret explicite bien ces différentes fonctions tout en rappelant qu'il est difficile de les différencier clairement car « en Valais les deux justices, spirituelles et séculières, sont imbriquées et les offices souvent réunis »⁶¹.

3.4 La principauté épiscopale

Pour déléguer ses tâches, l'évêque peut également compter sur sa cour séculière dont l'organisation judiciaire et administrative est également très complexe et confuse. En effet, il existe beaucoup d'officiers épiscopaux, mais les « règles départageant leurs compétences demeurent obscures »⁶². Le premier délégué après l'évêque est le vicaire général (*vicarius generalis*), qui a une fonction de commissaire et lieutenant. Il a des compétences spirituelles et temporelles. Ensuite, l'évêque a besoin d'un officier, le bailli, qui exerce « ses fonctions judiciaires, administratives et militaires dans l'ensemble de la terre de l'Eglise de Sion »⁶³. Il est nommé par l'évêque et vient très souvent de la noblesse étrangère. Il apparaît pour la première fois en 1277⁶⁴. Dans un premier temps, il est simplement dans l'entourage de l'évêque puis il exerce de plus en plus une activité judiciaire. Par exemple, nous pouvons

⁵⁸ GREMAUD Abbé J., « Documents relatifs à l'histoire du Valais », in *Mémoires et documents publiés par la société d'histoire de la Suisse romande*, 2, 71 Nr. 684 et 3, 303, Nr. 1417 cité par ZENHÄUSERN Gregor, « Domkaipitel : Geschichte », in *H. S. V.*, p. 373.

⁵⁹ Exemple : l'inventaire de 1364 où nous pouvons identifier les différents objets présents dans l'église. Voir GREMAUD, *op. cit.*, 5, 254-260 Nr. 2089, cité par ZENHÄUSERN Gregor, « Domkaipitel : Geschichte », in *H. S. V.*, p. 373.

⁶⁰ BISCHOF Franz Xavier, « Officialité », in *Dictionnaire historique de la Suisse*. Consulté sur version informatique, le 12.09.12 à l'adresse : <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F9621.php>.

⁶¹ POUDRET Jean-François, *Coutumes et coutumiers : histoire comparative des droits des pays romands du XIII^e à la fin du XVI^e siècle*, vol. 1 « Les sources et les artisans du droit », 1998, p. 422.

⁶² POUDRET Jean-François, *Ibid.*, p. 418.

⁶³ POUDRET Jean-François, *Ibid.*, p. 422.

⁶⁴ POUDRET Jean-François, *Ibid.*, p. 422. Il tire ce renseignement des sources qu'il a utilisées. Celle-ci a été publiée par l'abbé Gremaud dans « Documents relatifs à l'histoire du Valais », t. XXX, p. 255, No 849, 1277 (Rodolphe de la Roche a été bailli de l'évêque Pierre d'Oron).

penser à Amédée VI de Savoie qui est élu en 1352 par Guichard Tavel, bailli du Valais pour une durée de neuf ans⁶⁵.

Ensuite, le juge général de la terre du Valais (*judex generalis terrae vallesii*), apparaît pour la première fois en 1331⁶⁶. Son rôle est de seconder le bailli et se trouve ainsi souvent aux côtés de l'évêque en qualité de témoin lors de divers actes et compromis. Nous l'appelons « général » non pas, comme nous le rappelle Poudret⁶⁷ parce qu'il juge toutes les causes, mais parce qu'il est compétent dans les causes spirituelles comme temporelles. « Il n'aurait toutefois aucune compétence pour les actions personnelles, criminelles ou mobilières, mais seulement immobilières, qu'il s'agisse de fiefs, ventes, cens ou autres charges »⁶⁸. Nous retrouverons dans notre recueil d'hommages à Guichard Tavel quelques mentions au juge du Valais, Rodolphe de Bullo, en tant que témoin auprès de l'évêque, dans au moins six actes, durant les années 1343 et 1344⁶⁹.

Une autre charge, celle-ci héréditaire, est le vidomne (*vice dominus*), « qui est chargé de défendre par les armes les droits et la terre de l'évêché. Il remplit encore la charge de juge civil et criminel »⁷⁰. Il remplace l'ancien avoué épiscopal et exerce sa juridiction seulement durant les mois de mai et d'octobre. Il préside également le plaid général qui est une institution rappelant « les droits et devoirs de chacun et règle toutes sortes d'affaires communes et privées »⁷¹ et où il y rend la justice⁷². Plusieurs vidomnes sont présents non seulement à Sion, mais aussi dans tout le Valais épiscopal. Il est présent dans le val d'Anniviers⁷³, à Loèche et à Vex où le vidomne dépend du chapitre cathédral.

⁶⁵ POUDRET Jean-François, *Ibid.*, p. 423.

⁶⁶ POUDRET Jean-François, *Ibid.*, p. 424. La source vient de l'abbé Gremaud dans « Documents relatifs à l'histoire du Valais », t. XXXII, p. 31, No 1633, année 1331.

⁶⁷ POUDRET Jean-François, *Ibid.*, p. 425.

⁶⁸ POUDRET Jean-François, *Ibid.*, p. 425.

⁶⁹ Registre de Turin. Les actes numéro 27, folio 5 ; acte 30, folio 5 ; acte 55, folio 9 ; acte 56, folio 9 ; acte 247, folio 43 ; acte 252, folio 43.

⁷⁰ SAUTHIER Georges, « Etudes sur le vidomnat d'Anniviers du XIII^e au XV^e siècle », in *Annales valaisannes*, 2^e série, a, 1954, p. 158.

⁷¹ DUBUIS Pierre, « Fin du Moyen-Âge : 14^{ème}-15^{ème} siècle » in, *Annales valaisannes*, 2000-2001 (Histoire du Valais), p. 273.

⁷² POUDRET Jean-François, *Coutumes et coutumiers*, p. 431.

⁷³ Le premier vidomne connu est Guillaume d'Anniviers en 1235, d'après SAUTHIER Georges, « Etudes sur le vidomnat d'Anniviers », p. 158.

Le maire (*major*) fait son apparition en 1197⁷⁴. Il est d'abord intendant de l'évêque, puis juge. Au XIII^e siècle, il a de plus en plus d'attributions judiciaires dans différentes localités, mais sera remplacé par le châtelain au XV^e siècle. Il s'occupe de différentes causes, comme les affaires immobilières et pécuniaires, il siège avec le sautier (*salterus*) qui est son agent d'exécution. Enfin, le métral (*minsitralis*), se situant au même rang que le sautier, est un « agent seigneurial et officier de basse justice au ressort souvent restreint »⁷⁵.

Nous voyons bien, encore une fois, que malgré un souci de séparation des différentes fonctions, « l'organisation judiciaire valaisanne est décidément rebelle à toute systématique et même à toute hiérarchie stricte »⁷⁶.

3.5 Les communautés et la noblesse

La première mention de ces *communitates terre Vallesi*⁷⁷, date de 1286. Aux XIII^e et XIV^e siècles, ces communautés rurales (*communitates*) apparaissent aux côtés des communautés urbaines comme Saint-Maurice, Sion, Sierre, Loèche, Rarogne, Viège, Naters/Brigue. « Le morcellement géographique du Valais favorise l'apparition d'associations de voisinage dans le cadre de la seigneurie foncière »⁷⁸. Dès lors ils participent activement à la vie politique avec la noblesse et le clergé. Au XIV^e siècle, ces communes donnent naissance aux dizains⁷⁹ : Martigny, Chamoson/Ardon, Sion, Sierre, Loèche, Rarogne/Mörel, Viège, Naters/Brigue, Ernen/Conches. Elles se mettent souvent aux côtés de l'évêque contre la menace extérieure de la Savoie ou alors contre les nobles rebelles tels que la famille de La Tour.

Sous son épiscopat, Philippe Chambarlhac (1338-1342) accorde de nouvelles franchises aux communautés, ce qui leur permet de s'émanciper de plus en plus ; elles formeront, au début du XIV^e siècle, la diète, connue alors sous le nom de « conseil de la terre du Valais », ou « conseil du pays »⁸⁰ qui, par sa forme, se rapproche du plaid général qui « rassemble des

⁷⁴ POUDRET Jean-François, *Coutumes et coutumiers*, p. 431, il tire cette source de MDR XVIII/2, p. 420 No 48, 1233 : ce traité est garanti de la part de l'évêque par le vidomne et les maires de Sion et d'Aragon (=Ernen)

⁷⁵ POUDRET Jean-François, *Ibid.*, p. 436-437.

⁷⁶ POUDRET Jean-François, *Ibid.*, p. 439.

⁷⁷ ZENHÄUSERN Gregor, « Valais », in *Dictionnaire historique de la Suisse*. Consulté sur la version informatique à l'adresse suivante, le 10 septembre 2012 : <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F7396.php>.

⁷⁸ ZENHÄUSERN Gregor, *Ibid.*

⁷⁹ ZENHÄUSERN Gregor, *Ibid.*

⁸⁰ DUBUIS Pierre, « Fin du Moyen Âge : 14^eme-15^eme siècle », in *A.V.*, p. 273.

députés envoyés par les communautés rurales et urbaines des sept dizains »⁸¹. Il a lieu une fois par an et est présidé par l'évêque. Ce dernier, aux XVI^e et XVII^e siècles va finir par être « confiné dans un rôle de figurant »⁸².

Si pendant l'épiscopat de Philippe Chambarlhac les communes paraissent avoir beaucoup de droits, il n'en va pas de même sous celui de Guichard Tavel (1342-1375), qui se met à dos, comme nous allons le voir, le clergé, les nobles et les communes en soutenant la Savoie. « Le mouvement démocratique des dizains est contrarié »⁸³ par la dureté et le pouvoir omniprésent qu'exerce l'évêque. Cette volonté d'indépendance des communautés vient probablement de « l'esprit de propagande démocratique qui animait les Waldstaetten, [à savoir les trois cantons primitifs, Uri, Schwytz et Unterwald] et qui les poussait à faire prévaloir autour d'eux la forme de gouvernement en vigueur dans leur vallée »⁸⁴.

Mais à côté de ces communautés, il existe encore quelques familles appartenant à la noblesse valaisanne qui sont particulièrement proches du pouvoir de l'évêque Guichard Tavel, comme les Rarogne et les Anniviers. Les nobles de Rarogne sont de parenté avec les barons de Ringgenberg dans l'Oberland bernois⁸⁵. C'est au XIII^e siècle seulement que la famille s'installe à Rarogne « où elle jouit rapidement d'un grand prestige à la cour épiscopale de Sion »⁸⁶. Celui qui nous intéresse le plus et qui apparaît plusieurs fois dans le registre, soit en tant que témoin, soit en tant que vassal, est Rodolphe de Rarogne qui résidait à Loèche et où il exerçait la charge de vidomne. Il est l'un des plus fidèles et influents conseillers de Guichard Tavel auprès duquel il s'alliera durant la guerre civile, opposant l'évêque au baron de La Tour, dans les années 1349-1352. Quant à la famille d'Anniviers, elle occupe une place importante dans l'entourage de l'évêque dès le XI^e siècle⁸⁷. Jean d'Anniviers est un des hommes les plus puissants du pays. Il s'occupe de la haute et de la basse juridiction dans sa vallée. Il peut également se charger d'y apposer son sceau pour les contrats et les actes créant

⁸¹ DUBUIS Pierre, *Ibid.*, p. 273.

⁸² DUBUIS Pierre, *ibid.*, p. 273.

⁸³ ZENHÄUSERN Gregor, « Valais », in *Dictionnaire Historique de la Suisse*. Consulté sur version informatique à l'adresse suivant, le 12.09.12 : <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F7396.php>

⁸⁴ Van BERCHEM Victor, « Guichard Tavel, évêque de Sion (1324-1375) », p. 165

⁸⁵ KALBERMATTEN Hans, « de Rarogne », in *Dictionnaire historique de la Suisse*. Consulté sur version informatique à l'adresse suivante le 10 septembre 2012 : <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F7396.php>.

⁸⁶ KALBERMATTEN Hans, *Ibid.*,

⁸⁷ « *Et in valle Annivesii, in loco qui dicitur Grimienis, II sol. ex censu, et totum Saxonis allodium* ». J. Gremaud, *Chartres sédunoises*, in *Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse Romande*, t. 18, p. 353. Cité par SAUTHIER Georges, « Etude sur le vidomnat d'Anniviers », p. 153.

ainsi des tensions avec le chapitre, qui a le droit de chancellerie. Jean d'Anniviers est le dernier vidomne de la famille⁸⁸.

⁸⁸ SAUTHIER, Georges, *Ibid.*, p. 163.

4. L'élément extérieur du Valais au XIV^e siècle

4.1 La maison de Savoie

Aux XIII^e et XIV^e siècles, il existe quatre acteurs principaux en Valais, à savoir l'évêque, les communes du Haut-Valais, les familles nobles et l'élément extérieur : la maison de Savoie. L'origine du pouvoir de la Savoie sur le Valais remonte au XI^e siècle. Les droits des Savoyards sur la vallée du Rhône ont, selon Victor van Berchem⁸⁹, trois sources principales : le duché du Chablais qui dès le XI^e siècle appartient à la Savoie, l'avouerie de Saint-Maurice qui est la base de la domination savoyarde dans le val de Bagnes, Conthey et Nendaz. Enfin, au XII^e siècle, la Savoie possède des alleux dans le Chablais. En effet, le comte Aimon de Savoie (1329-1343) hérite de son oncle, le comte Ulric, Orsières, le château de Saillon, la moitié du château et de la seigneurie d'Ayent et une partie de Suen. Grâce à ces possessions, nous pouvons donc observer la situation prépondérante de la Savoie dans l'Entremont et le Bas-Valais, si bien qu'à la fin du XIII^e siècle, le Valais est divisé en deux : « Les évêques de Sion voient leur pouvoir temporel confiné à la partie orientale du Valais, où ils développent une petite principauté »⁹⁰. De son côté, l'évêque possède les terres au-dessus de la Morge, Sion, Sierre, Loèche, Rarogne, Viège, la Vallée de Saint-Nicolas, Naters, le Simplon, Conches, Ernen. Dans le Bas Valais ses possessions se limitent aux terres de Chamoson, Martigny et Ardon, ainsi que la chancellerie et la route publique.

Une lutte entre le Valais savoyard et épiscopal occupe tout le Moyen-Âge et forme la base de l'histoire du Valais médiéval. Il est clair que dès le XIII^e siècle, la Savoie désire y être de plus en plus présente, y consolider son hégémonie et refouler l'évêque au-delà de la Morge. Pour ce faire, les Savoyards utilisent deux moyens. Le premier est l'acquisition des territoires à l'est de la Morge, notamment à Ayent, Granges, Hérens et Mörel⁹¹. Malgré la frontière à la hauteur de la Morge de Conthey au XIII^e siècle, la Savoie continue d'intervenir à l'est de celle-ci, car, comme l'affirme Pierre Dubuis, les Savoyards ont « la volonté de contrôler le

⁸⁹ POUURET Jean-François, *Coutumes et coutumiers*, pp. 36 à 39

⁹⁰ DUBUIS Pierre, *Le jeu de la vie et de la mort*, p. 17

⁹¹ Van BERCHEM Victor, « Guichard Tavel, évêque de Sion (1342-1375) », p. 40

chemin qui traverse les Alpes au Simplon »⁹². Ils veulent mettre la main sur ce col car il conduit vers les terres étrangères hostiles à la Savoie, comme Milan. En effet, la Savoie craint que les évêques de Sion entrent en communication avec Milan et s'influencent l'un et l'autre contre le comte. Cette crainte pourrait être justifiée, si l'on se réfère à l'article de Franco Morenzonei⁹³ qui montre clairement la présence importante des Milanais en Valais par le biais du commerce transalpin. L'organisation savoyarde est donc « un ensemble de moyens de pressions politiques, militaires et économiques dirigés contre le Valais épiscopal »⁹⁴.

Le deuxième moyen pour la Savoie d'affirmer son hégémonie est d'essayer d'avoir une influence sur le choix des évêques placés à la tête du Valais épiscopal. La Savoie est en concurrence avec le pouvoir de l'Eglise. Comme elle ne peut pas le prendre, elle essaie au moins de le contrôler. Le choix des évêques revient au chapitre, mais à la fin du XIII^e siècle ce rôle est de plus en plus endossé par le pape. Dans son étude sur la maison de Savoie et les papes d'Avignon⁹⁵, Bruno Galland montre à quel point les Savoyards font jouer leurs relations avec le pape pour arriver à leurs fins. Si nous ne prenons que l'exemple du pape Clément VI (1342-1352), quasiment toutes ses nominations d'évêques sont favorables à la Savoie. Ce sont soit des personnages de l'entourage proche du comte, soit de sa famille. Entre les années 1308 et 1378, une seule nomination n'est pas en faveur de la Savoie, c'est celle d'Aymon de La Tour en 1323 à Sion⁹⁶.

Nous ne serons donc pas étonnés de voir Guichard Tavel, personnage proche de l'entourage du comte de Savoie et totalement dévoué à la cause savoyarde, accéder à l'évêché en 1342. La Savoie est ainsi très proche de son but final : posséder tout le Valais. Mais comme nous allons voir dans le chapitre suivant, l'épiscopat de Guichard Tavel est très mouvementé et ne sera pas toujours, comme il était prévu, favorable aux Savoyards.

⁹² DUBUIS Pierre, « Fin du Moyen Âge : 14^eme-15^eme siècle », in *A.V.*, p. 267.

⁹³ MORENZONI Franco, «Mouvement commercial au péage de Saint-Maurice d'Agaune», pp. 3-63.

⁹⁴ DUBUIS Pierre, « Fin du Moyen Âge : 14^eme-15^eme siècle », in *A.V.*, p. 267

⁹⁵ GALLAND Bruno, *Les papes d'Avignon et la maison de Savoie (1309-1409)*, Rome : Ecole française de Rome, 1998.

⁹⁶ GALLAND Bruno, *Ibid.*, p. 154

4.2 Guichard Tavel

Guichard Tavel est originaire de Genève. Sa famille est « depuis longtemps liée aux intérêts de la maison de Savoie »⁹⁷. Son père, Gui Tavel,⁹⁸ est l'un des principaux partisans du parti savoyard de Genève qui « s'était opposé dans les premières années du XIV^e siècle à l'évêque Aymon de Quart »⁹⁹. Guichard Tavel est très attaché au comte de Savoie : il est, en effet, juge comtal en Bugey et en Novalaise en 1336 et devient chancelier de la maison de Savoie. En cette qualité, il doit accompagner le comte dans tous ses déplacements¹⁰⁰. Il est tout à la fois, un homme politique, un juriste, un maître de l'écriture et il participe à la cour et au conseil qui sont les « hauts lieux politiques, diplomatiques et judiciaires »¹⁰¹. Le grand chancelier tient le premier rang après le prince, il est « le fidèle le plus proche de la personne même du prince, auquel, entre autres, tout maître d'hôtel, tout chambellan, tout écuyer d'écurie doit personnellement prêter serment »¹⁰².

La nomination de Guichard Tavel à la tête de l'évêché de Sion est parfaite pour la Savoie qui depuis toujours « cherchait à s'établir dans cette région malgré l'opposition des habitants du Valais »¹⁰³. En nommant Guichard Tavel comme évêque, Clément VI prouve au comte qu'il est en accord avec sa politique d'extension. La Savoie voit en le Genevois « un évêque tout à fait dévoué à ses intérêts »¹⁰⁴, d'autant plus que durant les années 1341-1342, les guerres incessantes qui opposent l'évêque de Sion et la Savoie inquiètent le comte. Donc avoir un de ses partisans à la tête de l'évêché, favorise le but final de la Savoie : occuper tout le Bas-Valais et repousser l'évêque toujours plus haut.

Mais la sympathie et l'attitude pro-savoyarde de Guichard Tavel le font entrer, dès sa nomination, en conflit avec les communes haut-valaisannes, la noblesse et le chapitre

⁹⁷ GALLAND Bruno, *Ibid.*, p. 138

⁹⁸ Gui Tavel (1288-1315). Voir l'arbre généalogique à l'annexe n° VII.

⁹⁹ GALLAND Bruno, *Les papes d'Avignon*, p. 138

¹⁰⁰ GALLAND Bruno, *Ibid.*, p. 138

¹⁰¹ CASTELNUOVO Guido, « Girard d'Estre, chancelier des comtes de Savoie, 1362-1391 », *De part et d'autres des Alpes (2)*, Paris : Publications de la Sorbonne ; Chambéry : Université de la Savoie, 2006-2012, p. 215

¹⁰² CASTELNUOVO Guido, *Ibid.*, p. 216

¹⁰³ GALLAND Bruno, *Les papes d'Avignon*, p. 138

¹⁰⁴ GALLAND Bruno, *Ibid.*, p. 167

cathédral de Sion. C'est ainsi qu'en 1343 il se brouille d'abord avec le chapitre. L'origine du conflit porte sur l'immunité de Valère que l'évêque, nouvellement élu, viole. En voulant confirmer le testament du sacristain Ebal de Greysier, Guichard entre à Valère le jour des calendes et saisit les biens du défunt. Le chapitre ne tolère pas une telle violation ni les prétentions de l'évêque. Le 6 juin 1343, il traite une séance avec l'évêque¹⁰⁵ afin de résoudre ce problème, mais Guichard Tavel n'en tient pas compte. Pour régler ce premier conflit, les chanoines devront donc faire appel au Saint Siècle. Mais cet épisode n'est pas le seul montrant les désaccords profonds entre le chapitre de Sion et Guichard Tavel. Il existe également des litiges quant à la juridiction des chanoines dans le château de Valère, juridiction pour laquelle Guichard Tavel demande à être mieux informé¹⁰⁶.

Le prélat se met également à dos la ville de Sion, ce qui est beaucoup plus grave. Victor van Berchem, dans son étude¹⁰⁷, nous le montre à travers l'épisode de l'arrestation en 1344 à Viège, aux motifs peu clairs, du noble Thomas Venetz, de la paroisse de Viège et originaire de la vallée de Saas¹⁰⁸. Dans la justice valaisanne, « si une personne est arrêtée, les citoyens, grâce aux franchises de la ville, pouvaient défendre la personne arrêtée et s'opposer par la force à son incarcération »¹⁰⁹. Mais Guichard, en leur prenant ce privilège, provoque la rébellion des citoyens qui se dirigent très vite vers Tourbillon. L'évêque, n'ayant pas beaucoup d'appui et ne pouvant affronter la colère de la population, se retire au château de la Soie près de Savièse. Il entreprend alors plusieurs mesures pour arranger la situation, mais c'est peine perdue car les Valaisans sont bien décidés à prendre Tourbillon. Il est donc obligé de faire appel à la maison de Savoie pour lui porter secours. Mais le comte Amédée de Savoie est occupé par des affaires au Piémont et va venir trop tard car les citoyens prennent le château et le pillent. De plus, le comte reste encore le protecteur de Guichard Tavel durant la guerre civile de 1349 à 1352. Ce conflit a pour origine un désaccord de longue date entre la famille Tavel et la famille de Pierre de La Tour, représentante de la noblesse féodale en Valais. Pierre de La Tour a des possessions à Frutigen, Muhlenen et Lauterbrunnen dans

¹⁰⁵ GREMAUD, *Documents relatifs à l'histoire du Vallais*, no 1853 et 1854 : L'appel du chapitre de Sion contre l'évêque à cause de l'infraction de l'immunité de Valère et le deuxième appel, car le premier était resté sans réponse de la part de Guichard Tavel. Cité par Van BERCHEM Victor, « Guichard Tavel, évêque de Sion (1342-1375) », p. 110.

¹⁰⁶ GREMAUD, *Ibid.*, no 1911 : Enquêtes au sujet de la juridiction du chapitre de Sion, en particulier dans le château de Valère. Cité par van BERCHEM Victor, *Ibid.*, p. 111.

¹⁰⁷ Van Berchem Victor, *Ibid.*, 112

¹⁰⁸ Van BERCHEM Victor, *Ibid.*, p. 112

¹⁰⁹ Van BERCHEM Victor, *Ibid.*, 112

l'actuel canton de Berne. Il est également vassal de l'église de Sion et du comte de Savoie et possède ainsi Ayent, Conthey et Châtillon. Les droits seigneuriaux que possède Pierre de la Tour à Saint-Nicolas et Zermatt sont à l'origine du conflit. A Zermatt, il voulait y créer « une seigneurie territoriale compacte, analogue à celle de la vallée de Loetschen qu'il avait héritée de ses ancêtres »¹¹⁰ et se dégager des obligations féodales de l'église. Mais Guichard Tavel revendique dans ce village des territoires et sa suzeraineté. La trêve sera finalement prononcée en 1352 par la Savoie qui nous montre encore une fois la place importante que la dynastie prend dans les affaires valaisannes. Grâce à cette protection, Guichard Tavel fait du comte de Savoie, Amédée VI, bailli de la terre épiscopale de Sion durant neuf ans¹¹¹. En cette qualité il obtient la juridiction de Sion et des châteaux en Valais. Le comte est ainsi de plus en plus proche de son but ultime, grâce à Guichard Tavel. Mais les communes ne l'acceptent pas, si bien qu'Amédée a des difficultés à imposer son autorité. D'ailleurs au terme de ces neuf ans, il ne renouvelle pas sa fonction de bailli et rend la juridiction à l'évêque.

Selon Bruno Galland, dès 1361, il y a « un spectaculaire renversement d'alliances »¹¹². En effet, Amédée, en se retirant, pensait que l'évêque arriverait à s'imposer et que « l'influence savoyarde n'en progresserait que mieux »¹¹³. Mais Guichard Tavel, s'il veut garder sa position de force, doit se réconcilier avec les communes et aller à l'encontre de la Savoie. Ceci d'autant plus qu'Antoine de la Tour, son ennemi, noue des liens avec le comte. Le conflit reprend en 1364 à cause de la position féodale des La Tour et des problèmes de successions : Jacques Tavel, neveu de Guichard Tavel¹¹⁴, a hérité de la seigneurie de Granges¹¹⁵ mais il refuse de prêter hommage à Antoine. En 1364, ce dernier prend de force le château. L'évêque, durant ce conflit, peut bénéficier d'une part de l'aide des familles nobles, comme les Rarogne, ou les Anniviers qui refusent de voir la famille la Tour prendre plus de pouvoir, mais également de l'appui des dizains trouvant dans les La Tour un ennemi commun avec l'évêque : ces derniers sont contre les droits féodaux que revendique la famille féodale. La paix est signée en 1370, mais Antoine de la Tour ne la digérera jamais. C'est pourquoi, le mercredi 8 août 1375, il pénètre dans le château de la Soie et précipite l'évêque Guichard

¹¹⁰ Van BERCHEM Victor, *Ibid.*, p. 153

¹¹¹ GALLAND Bruno, *Les papes d'Avignon*, p. 168

¹¹² GALLAND Bruno, *Ibid.*, p. 168

¹¹³ GALLAND Bruno, *Ibid.*, p. 168

¹¹⁴ Jacques Tavel (cité de 1351 à 1383). Voir l'arbre généalogique à l'annexe n° VII.

¹¹⁵ GALLAND Bruno, *Les papes d'Avignon*, p. 168

Tavel du haut de sa muraille¹¹⁶. Après ce forfait, les communes, exaspérées par les années de guerre civile, prennent les armes et vengent l'évêque en chassant les La Tour des terres du Valais. « Le meurtre de Guichard Tavel permit à Amédée VI de reprendre le contrôle du Valais. En effet, Antoine de la Tour et son frère Jean furent bientôt contraints de fuir leur pays devant la révolte des partisans de l'évêque »¹¹⁷. Amédée en profite, il se porte acquéreur de la seigneurie des fidèles de la Tour.

Le règne de Guichard Tavel est donc extrêmement perturbé. En plus de l'émancipation nouvelle des communes qui bouleverse la hiérarchie, Tavel arrive en Valais avec un gros désavantage au départ : sa familiarité avec la Savoie. Mais, si dans la première moitié de son épiscopat, le prélat s'est mis à dos quasiment toute la population et les institutions valaisannes, il va très vite obtenir le soutien de familles nobles et des dizains dans la lutte contre leur ennemi commun, même si pour cela il doit se retourner contre la Savoie. Finalement, comme nous venons de le voir, Bruno Galland nous montre que malgré la mort de Guichard Tavel, Amédée parvient à prendre possession des biens des La Tour, donc de renforcer encore plus sa présence dans le Valais épiscopal. Cette présence trouvera son apogée par l'élection d'Edouard de Savoie (1375-1386) à l'évêché de Sion. Ainsi Guichard Tavel n'aura été qu'un pion dans le plan d'expansion de la maison de Savoie.

¹¹⁶ Van BERCHEM Victor, « Guichard Tavel, évêque de Sion (1342-1375), p. 312.

¹¹⁷ GALLAND Bruno, *Les papes d'Avignon*, p. 170

5. Analyse

Entrons maintenant dans l'analyse du document à proprement parler. Grâce aux diverses informations extraites du document, nous pouvons procéder à une analyse en quatre temps. En premier lieu, nous nous intéresserons à la situation des hommages dans l'épiscopat de Guichard Tavel, puis au temps et aux lieux des actes, à l'entourage, au réseau vassalique et aux revenus de l'évêque.

5.1 Les hommages dans l'épiscopat

Dans cette première phase, nous souhaitons montrer à quels moments de son épiscopat, Guichard Tavel reçoit les tournées d'hommages liges de ses vassaux. A travers l'étude de quelque 505 actes sur un total de 530, nous avons ressorti dans le tableau ci-dessous la récurrence des hommages pour chaque année et pour chaque mois. Sur les vingt-cinq restants, vingt-quatre ne possèdent pas d'indications de dates et ne sont par conséquent pas pris en compte dans le tableau. Le dernier acte, datant du 28 mai 1342 reste pour sa part mystérieux. En effet, Guichard Tavel a été élu le 14 décembre 1342 et a pris ses fonctions en janvier 1343. Cet acte ne correspond donc pas à l'épiscopat de Guichard Tavel, à moins que le notaire ne se soit trompé en recopiant la date. La présence d'un acte attesté sous l'épiscopat de son prédécesseur, Philippe de Chambarlhac, dans un document où 530 autres actes sont attestés sous Guichard Tavel, semble donc impossible.

Figure 1 : la situation des hommages dans l'épiscopat de Guichard Tavel

	1343	1344	1345	1346	1347	1348	1349	1350	1351	1352	1353	TOTAL PAR MOIS
Janvier	0	10	0	0	9	2	8	11	0	0	0	40
Février	0	17	4	0	2	2	3	39	6	0	0	73
Mars	0	3	5	1	6	3	0	30	8	0	0	56
Avril	0	28	7	0	2	4	0	8	2	0	0	51
Mai	2	0	2	2	1	3	0	15	6	1	0	32
Juin	0	0	0	0	4	1	0	10	4	0	2	21
Juillet	4	2	3	0	7	1	0	17	3	0	1	38
Août	58	6	0	1	2	0	1	0	4	0	0	72
Septembre	0	3	3	12	0	0	0	1	12	0	0	31
Octobre	21	15	1	7	8	0	0	1	1	0	0	54
Novembre	1	2	1	2	1	1	0	0	0	0	0	8
Décembre	1	2	1	3	4	3	4	1	1	0	0	20
Pas de précision	1	1	3	0	1	0	1	0	1	1	0	9
TOTAL	88	89	30	28	47	20	17	133	48	2	3	505

En observant ce tableau, deux phases historiques principales ressortent. La première, de 1343 à 1344, correspond à l'entrée en fonction de Guichard Tavel. Pour les 505 actes pris en compte pour le tableau, ces deux premières années en dénombrent 178. Il est donc fort probable que dès son arrivée à l'évêché, Guichard Tavel veuille asseoir son pouvoir en effectuant une tournée d'hommages à ses vassaux le plus rapidement possible. Nous verrons plus en détail dans les chapitres ultérieurs les différentes possibilités d'observer des variations dans la périodicité des hommages durant chaque année.

La deuxième phase historique que nous observons à travers ce tableau correspond aux années 1350 et 1351, à savoir les années après la peste qui a frappé abondamment le Valais entre 1348 et 1349. Notre hypothèse, que nous poursuivrons tout au long de notre travail, est d'expliquer le phénomène de la peste à travers ce document. En effet, comme le montrent ces chiffres, durant ces deux années, 1350 et 1351, nous avons 182 actes, donc quasiment le même nombre que les deux premières années de son épiscopat. A cause de la peste, nous avons une sorte de second registre. Nous analyserons par la suite les différences entre les deux, notamment au sujet des personnes prêtant leur hommage. Nous nous demanderons également si Guichard Tavel a profité de cette nouvelle levée pour augmenter ses redevances.

Enfin, observons les deux dernières années du registre. Entre 1352 et 1353, il n'y a que cinq actes : deux la première année et trois la deuxième. Nous nous sommes demandé pourquoi si peu d'actes sont produits par rapport aux deux années précédentes. Car dans la première partie du registre, les années 1343 à 1349, la diminution des hommages rendus s'est faite de manière progressive et lente. Ici le nombre d'actes passe directement de 48 à 2. Plusieurs hypothèses peuvent être avancées pour expliquer ce phénomène. La première est qu'il manque peut-être une suite à ce registre. Nous ne sommes pas en mesure d'affirmer si le dernier folio que nous avons en notre possession correspond réellement à la fin du registre. Peut-être manque-t-il des pages qui complèteraient le registre et les années 1352 et 1353. En effet, le registre se termine de manière brutale, sans formules finales ou autres. De plus, nous pouvons nous demander pourquoi Pierre de Lyon se serait arrêté à l'année 1353. Aucune hypothèse ne nous permet de l'expliquer en l'état. Il est probable que les hommages soient faits uniquement au début de l'épiscopat de l'évêque mais que dans ce cas exceptionnel de la peste, Guichard Tavel n'ait eu d'autre choix que de refaire une tournée d'hommages pour les nouveaux vassaux.

5.2 Les lieux et les temps de l'hommage

Dans ce deuxième chapitre nous allons nous intéresser aux données géographiques provenant de notre source. Pour ce faire, nous avons identifié les différents lieux d'importance et de résidence de l'évêque, la présence et la fréquence du prélat dans chaque lieu et l'itinérance saisonnière de celui-ci. Dans un second temps, nous utiliserons ces données afin de recréer les déplacements de l'évêque dans le Valais, année après année et de voir s'il y avait une certaine logique et récurrence.

5.2.1 Lieux et résidences de l'évêque

En préambule, il nous faut noter que certains actes n'ont pas d'indications de lieux. Nous avons donc pris la liberté de déduire ceux-ci à partir de leurs dates ou témoins. En effet, il nous a été possible de recouper ces informations avec celles trouvées dans d'autres actes voisins selon la logique suivante : il est fort probable que durant la même journée et avec les

mêmes témoins, l'évêque demeure au même endroit. Les chiffres présentés ci-dessous sont donc des constructions et doivent être traités comme telles. Cependant, il n'a pas été possible de déduire la localité de 80 actes¹¹⁸. Ces derniers constituent donc une limite à notre analyse. Nous partons néanmoins du principe que ces 80 actes sur un total de 505 n'influencent pas de manière prépondérante nos résultats.

Faisons tout d'abord l'inventaire des lieux se trouvant dans le registre. Dans le tableau construit ci-dessous, nous trouvons sur l'axe des abscisses les années et sur celui des ordonnées, les lieux par implantation géographique. Un total de vingt localités a ainsi été relevé :

¹¹⁸ Par exemple dans les actes suivants :

27 : *XXVII die augustii anno XLIII Thomassetus de Champingio filius Ysabelle de Soler fecit homagium ligium etc et debet recognoscere feudum infra festum beati Michaeli Testes Rod. de Bullo, P. Wischard et Ja. de Gissiney.*

28 : *dicta die dominus episcopus [Jurestitit] P de Lustraco, P [...] anuli de feudo salvo jure suo ets et salva excheyta [...] Testes Guillelmus de Columberio et Roletus dou Fossal.*

55 : *Anno XLIII, ultima die augusti P filius Johannis de la Forchex generis Willelmi Bestent fecit homagium ligium etc debet recognoscere feudum infra festum beati Michaeli Testes R. de Bullo, Aymo de Sancto Mauricii.*

56 : *Anno quibus supra ultima die augustii Martinodus Danz fecit homagium ligium etc debet recognoscere feudum infra festum beati Michaeli Testes R. de Bullo, Ay. de Sancto Mauricii [...] indictus XI.*

Figure 2 : Tableau « lieux et années »

	1343	1344	1345	1346	1347	1348	1349	1350	1351	1352	1353	TOTAL
St. Gingolph								3				3
St. Maurice			1	1								2
Martigny	11	9	1			2		38	1			62
Saillon			1									1
Ardon	2											2
Sion	12	3	6	4	13	4		10	9	1	1	63
Tourbillon			3									3
La Soie	3	20		6	16	7	8	45	20		2	127
Grimisuat					4							4
Ayent			1									1
Lens		2										2
Sierre		2			1				3			6
Vercorens									1			1
Loèche	8	10				1		1	7			27
Naters	32	23	6	6		1		13	4			85
Viège		1										1
Brigue	1					1		1				3
Mörel	2	3		2				2				9
Ernen	6	2						14				22
Conches								1				1
Pas d'indication	11	14	11	9	13	4	9	5	3	1		81
TOTAL	88	89	30	28	47	20	17	133	48	2	3	505

A la première lecture de ces chiffres, il nous apparaît que trois groupes distincts de localités émergent. Le premier rassemble ainsi en quatre lieux (Martigny, La Soie, Sion, Naters) 337 actes, c'est-à-dire environ deux tiers de l'entier du registre. Le second contient les villages de Loèche et d'Ernen avec 49 actes et finalement le troisième groupe avec une moyenne de 2.7 occurrences par lieu. Il est intéressant de relever que les lieux où se déplace l'évêque sur une durée de dix ans, ne se situent pas sur un territoire restreint. Nous pouvions, en effet, imaginer que les localités où il se trouve le plus souvent seraient regroupées dans un même périmètre, mais ce n'est pas le cas. S'il se trouve relativement souvent dans la partie centrale du Valais, à la Soie et à Sion, il l'est également à l'ouest, à Martigny, et à l'est, à Naters. Son pouvoir n'est

donc pas uniquement concentré dans la seule partie centrale. En plus de montrer les lieux les plus fréquentés par l'évêque, nous chercherons à montrer à sa position à l'intérieur de ceux-ci, à savoir ses résidences à proprement parler. C'est ce que nous nous proposons de faire en concentrant nos investigations sur le groupe le plus important.

Nous allons tout d'abord nous attarder sur le château de La Soie pour les simples raisons que cet endroit est fortement associé à la personne de Guichard Tavel et que c'est un des lieux les plus importants dans le registre. En effet, avec ses 127 actes, le château de La Soie, bâti en 1219 par l'évêque de Sion Landry de Mont (1206-1237), est le lieu qui apparaît le plus souvent. Si de prime abord il pouvait sembler probable que l'évêque ait séjourné principalement dans la capitale valaisanne, le chiffre exposé ci-dessus démontre le contraire. Ceci semble ainsi confirmer l'hypothèse de Louis Blondel, selon laquelle « la Soie a été constamment la résidence préférée des évêques de Sion surtout à partir du XIV^e siècle car ils se sentaient plus libres et plus en sécurité qu'à Sion même »¹¹⁹. Guichard Tavel également s'y est senti plus libre et plus en sécurité que dans la capitale, sujette à de nombreuses tensions, comme par exemple l'arrestation de Thomas Venetz en 1344 relatée précédemment. Les communes, en colère du non-respect de leurs franchises et privilèges par l'évêque, entamèrent une lutte contre le pouvoir épiscopal¹²⁰. Guichard Tavel, en voyant que les habitants marchent sur Tourbillon, se retire au château de la Soie.

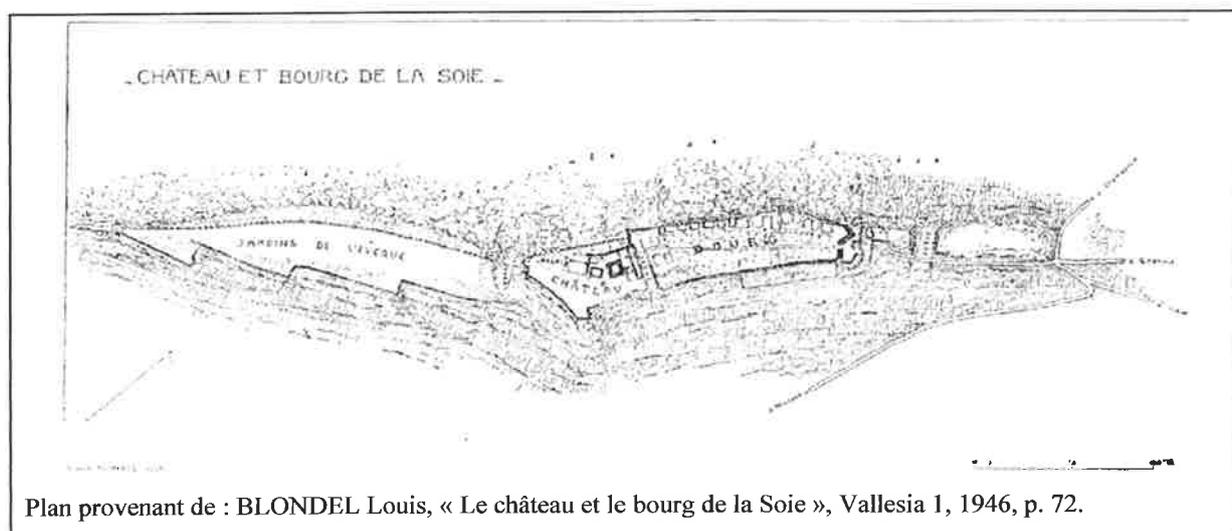
La fortification offre ainsi une position naturelle propice à la défense et permet ainsi de dominer toute la plaine du Rhône jusqu'à Martigny. La Soie n'était pas seulement constituée de son château mais également d'un bourg en avant de celui-ci. Ce petit complexe était fort bien organisé, avec un châtelain qui assurait l'administration du bourg et la défense militaire du château, un sautier, percevant les impôts et un portier, chargé de surveiller l'entrée du bourg¹²¹.

¹¹⁹ BLONDEL Louis, « Le château et le Bourg de la Soie » in *Vallesia*, vol 1, 1946, p. 70.

¹²⁰ Van BERCHEM Victor, « Guichard Tavel, évêque de Sion (1324-1375) », p. 313.

¹²¹ DONNET André, BLONDEL Louis, *Châteaux du Valais*, Martigny : Pillet, 1982, p. 159

Figure 3 : Plan d'ensemble du château et du bourg de la Soie



Nous allons à présent décrire plus précisément ce qu'a été le cadre de vie de Guichard Tavel lorsqu'il résidait au château de la Soie. Les recherches de l'archéologue Louis Blondel sur le château et le bourg de la Soie sont quasiment les seules études connues sur le sujet. Grâce à ses fouilles et à ses plans, il apparaît que « l'ampleur de ces constructions est une preuve de la puissance féodale des évêques de Sion »¹²². Le château et les ruines du bourg de la Soie s'étendent sur une longueur de 510 mètres¹²³. D'après le plan ci-dessus, il existe alors deux fossés avant de pouvoir entrer dans le bourg. Celui-ci avait ainsi qualité de refuge, ce que nous pouvons aisément comprendre en observant le plan. Les habitants permanents du bourg de la Soie étaient alors peu nombreux, le village étant constitué de « toute une série de maisons occupées en temps de guerre par les ressortissants des villages voisins, comme Chandolin, Roumaz, Granois, St-Martin »¹²⁴.

Situé au centre, entre le bourg et les jardins épiscopaux où Guichard Tavel a été jeté par-dessus les murs de l'enceinte par Antoine de la Tour en 1375¹²⁵, le château épiscopal se trouve ainsi à l'abri de toute attaque. C'est là, dans le palais de l'évêque, que se trouvaient les appartements privés de Guichard Tavel, ainsi que la chambre épiscopale. Dans le registre, l'allusion à celle-ci n'est attestée que dans trois actes¹²⁶ par la formule *apud Setam, in camera*

¹²² DONNET André, BLONDEL Louis, *Château du Valais*, p. 161.

¹²³ BLONDEL Louis, « Le château et le Bourg de la Soie », p. 73.

¹²⁴ BLONDEL Louis, *Ibid.*, p. 75.

¹²⁵ Van BERCHEM Victor, « Guichard Tavel, évêque de Sion (1342.1375) », p. 312-313.

¹²⁶ Registre de Turin, les actes 224, folio 36 ; 283, folio 54; et 466, folio 110.

episcopali, tandis que dans les 124 autres actes, il est simplement écrit que l'hommage a été rendu *in Setam*. Cependant notre hypothèse est que c'est dans cette chambre qu'ont dû être rédigés la plupart des actes se déroulant à la Soie, car cette pièce est probablement le lieu où l'évêque avait l'habitude de recevoir. Par soucis d'abréviation, il se peut alors que le notaire n'ait pas pris la peine de le préciser à chaque fois.

Le deuxième lieu d'importance dans le registre est Naters, dans le Haut-Valais. Nous n'avons que peu de mentions précises de l'emplacement exact. Sur les 85 actes faits à Naters, seuls 2 ont été rédigés dans la maison du curé de Naters (*in domo curatus*)¹²⁷ et 10¹²⁸ ont la mention du château de Naters (*in castro Saxi*). Il se peut que celui-ci soit le château *Supersaxo* dont les premières mentions de cette bâtisse datent du début du XIII^e siècle : « c'était la résidence des majors de Naters dépendant de l'évêque de Sion »¹²⁹ et dès 1339, le château appartient à l'évêque où il installe son châtelain. C'est ainsi très certainement dans ce lieu que résidait Guichard Tavel lors de ses séjours dans le Haut-Valais.

Bien qu'aujourd'hui la Majorie soit connue pour avoir été la résidence des évêques de Sion, nous n'avons trouvé aucune mention de celle-ci dans le registre de Turin. Ceci peut s'expliquer par le fait que la Majorie ait été achetée par Guichard Tavel en 1373 pour en faire la résidence principale des évêques de Sion¹³⁰. Avant cet achat, « l'évêque a eu successivement trois résidences : à côté de Saint-Pierre, à Valère en cas de troubles, enfin près de la cathédrale inférieure »¹³¹. En revanche, sur les 63 actes concernant Sion, près de la moitié ont été rédigés dans la curie épiscopale (*curia episcopali*)¹³². Celle-ci faisait partie du centre épiscopal médiéval, disparu aujourd'hui, dont nous parle Louis Blondel : « La curie, citée en 1211, est qualifiée en 1377 de *domo curie episcopalis antique* et d'innombrables

¹²⁷ *Ibid.*, les actes 111, folio 15 et 229, folio 39.

¹²⁸ *Ibid.*, les actes, numéro 2, folio, 1 ; 3, f. 2 ; 240, f. 41 ; 307 f. 65 ; 409 et 410, f. 98 ; 452, f. 107 ; 458, f. 108 ; 498, f. 119 ; 518 f. 123. Par exemple : 2 : *Anno quibus supra, indictus XI, in castro Saxi die XIII, dicti mensis augustii [...]*.

3 : *Idem anno, loco, die indictus et coram testes predictis [...]*.

307 : *In nomine Deus Amen. Anno ejusdem MCCCL, die IIII mensis Junii, indictus III, in castrum Saxi [...]*.

¹²⁹ DONNET André et BLONDEL Louis, *Châteaux du Valais*, p. 121

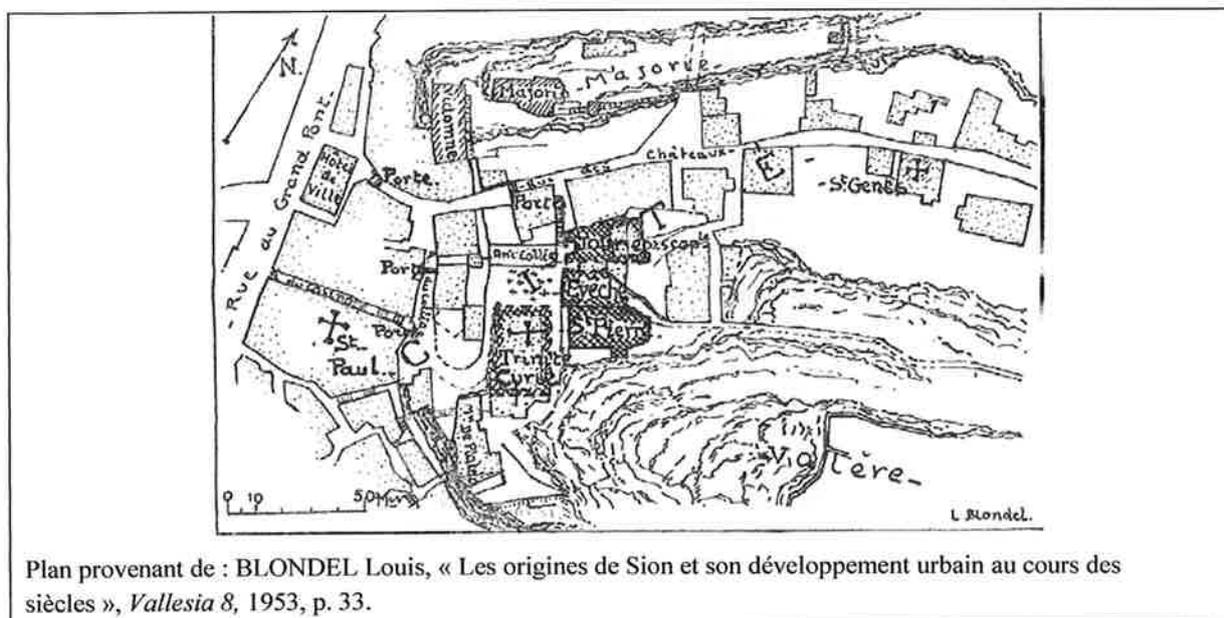
¹³⁰ KALBERMATTER Philip, « Tavel [Tavelli], Guichard », in *Dictionnaire historique de la Suisse*, Version informatique : <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F12999.php>

¹³¹ BLONDEL Louis, « Les origines de Sion et son développement urbain au cours des siècles », in *Vallesia*, 1953, p. 29.

¹³² Registre de Turin, les actes numéro 33 et 34, f. 6 ; 39, f. 7 ; 49 et 50, f. 8 ; 171, f. 23 ; 185 et 186, f. 26 ; 202, f. 30 ; 225, f. 36 ; 259, f. 66 ; 260, f. 67 ; 280, f. 52 ; 305, f. 64 ; 324, f. 9 ; 325 et 326, f. 70 ; 382, 383 et 384, f. 88 ; 393, f. 93 ; 411 et 412, f. 99 ; 413, f. 100 ; 468, f. 111 ; 512 et 516 f. 122.

actes y ont été scellés »¹³³. Comme nous le montre le plan ci-dessous, cet ensemble de constructions était constitué outre la curie, de l'église Saint- Pierre, de la tour épiscopale et de l'évêché, aujourd'hui remplacés par la place du théâtre et l'église des jésuites.

Figure 4 : Emplacement du premier groupe épiscopal



Plan provenant de : BLONDEL Louis, « Les origines de Sion et son développement urbain au cours des siècles », *Vallesia* 8, 1953, p. 33.

Ensuite, onze actes ont été signés au château de Tourbillon¹³⁴. Cette bâtisse devient une véritable forteresse sous l'évêque Boniface de Challant (1289-1308) qui l'intègre dans « le réseau des défenses de la ville épiscopale »¹³⁵. Il s'agit d'un château important pour la puissance de l'évêque. Il est souvent attaqué, surtout durant les guerres des XIV^e et XV^e siècles. Nous pensons que l'évêque Guichard Tavel pouvait y séjourner de temps à autre, mais que le château de Tourbillon n'était pas sa résidence principale lorsqu'il séjournait à Sion. En effet, en temps de crise et comme nous l'avons vu précédemment, l'évêque préférerait pour sa sécurité la place forte de la Soie. Pour finir, nous trouvons un acte passé dans la cathédrale¹³⁶, un dans la maison de François Bonderci, chanoine de Sion¹³⁷, un dans la maison de Théodule

¹³³ BLONDEL Louis, « Les origines de Sion et son développement urbain au cours des siècles », p. 36.

¹³⁴ Registre de Turin, les actes 53, f. 8 ; 162, 163 et 166, f. 22 ; 167, f. 23 ; 253, f. 44 ; 264, f. 47 ; 299, f. 59 ; 303, f. 62 ; 414 et 415, f. 101.

¹³⁵ DONNET André et BLONDEL Louis, *Châteaux du Valais*, p. 207

¹³⁶ Registre de Turin, actes 201, f. 29

¹³⁷ *Ibid.*, actes 268, f. 48.

de Cruce¹³⁸ et enfin 19 sans indications précises. Au vue de ce qui précède, nous proposons de retenir comme résidence la plus probable, l'hypothèse de la curie épiscopale.

Enfin, le dernier lieu d'importance est Martigny. Les hommages y sont rendus, soit dans la maison du prieur de Martigny (*prior martignaci*)¹³⁹, soit au château de Martigny¹⁴⁰ appartenant à l'évêque¹⁴¹. Ce dernier est construit sur un contrefort de la montagne et domine toute la ville de Martigny. Celle-ci est une place stratégique importante car elle donne sur les deux côtés de la vallée formant le « coude » du Rhône. Guichard Tavel s'y retrouve relativement souvent car la ville de Martigny est une sorte d'enclave dans les terres savoyardes.

5.2.2 La présence et la fréquence du prélat dans les lieux

La deuxième étape de notre analyse est d'observer, à l'aide du tableau élaboré ci-dessus, la présence et la fréquence du prélat dans chacun de ces lieux. Ce tableau intitulé « lieux et années », nous permet ainsi d'observer avec quelle intensité et pourquoi Guichard Tavel se trouve dans tel ou tel lieu. Nous croiserons également ces résultats avec les deux phases historiques vues dans le chapitre précédent. Précisons d'abord que dans la suite de notre travail pour parler de la partie germanique du Valais, nous utiliserons le terme Haut-Valais et pour parler de la partie francophone, le terme Bas-Valais, bien que ces séparations n'étaient pas les même au XIV^e siècle.

La première phase, de 1343 à 1346, coïncide, comme nous l'avons vu précédemment, avec les premières années de l'épiscopat de Guichard Tavel. Nous pouvons ainsi constater que lors de la première année, la majorité des actes se font dans le Haut-Valais et principalement à Naters. Sur les 88 actes de l'année 1343, 48 proviennent du Haut-Valais, 28 du Bas-Valais et

¹³⁸ *Ibid.*, actes 467, f. 111.

¹³⁹ 19 actes en tout. Par exemple : l'acte 169, folio 33 : [...] *die XV marcii apud Martignaci in domo prioris anno deum XLV.*

Acte 170, folio 33 : [...] *die XX marcii in domo prioris Martignaci [...]*

¹⁴⁰ Actuel château de la Bâtiaz.

¹⁴¹ 24 actes en tout. Par exemple : l'acte 71 folio 10: *Anno deum MCCCXLIII die XIII janurarii in castro Martignaci [...]*.

Acte 335, folio 74: *Anno deum MCCCL die XXI februarii apud Martignaci in castro [...]*

11 sans indications de lieux. Il est intéressant de constater que la première année, l'évêque Tavel est tout d'abord présent à Naters, puis à Sion, Martigny et Loèche et quasiment pas à la Soie, qui est pourtant, nous l'avons vu, sa résidence principale. Ces résultats peuvent s'expliquer par le fait que la première année de son épiscopat, Guichard Tavel voulait s'assurer de la fidélité des communes haut-valaisannes. En effet, comme nous l'avons exposé dans le chapitre précédent, les communautés haut-valaisannes étaient peut-être plus enclines à un soulèvement contre l'évêque à cause de leur proximité avec les Waldsaetten et leurs idées « démocratiques »¹⁴².

Il existe un léger changement lors de la deuxième année. En effet, bien que Guichard Tavel soit toujours présent dans le Haut-Valais, il se montre beaucoup plus présent dans la partie inférieure du diocèse, entre la Soie et Martigny. Sur les 89 actes, 36 se déroulent dans le Bas-Valais et 39 dans le Haut-Valais. Malgré les 14 actes problématiques sans indications de lieux, 74 ont une localité précise dont la moitié se situe dans le Haut-Valais et l'autre dans le Bas-Valais ; ceci pourrait confirmer l'hypothèse que l'évêque, Guichard Tavel se déplace dans tout le Valais, allant de Martigny à Ernen dans la même année. Chaque région du Valais est ainsi couverte par ces tournées d'hommages.

Pour les années 1345 à 1348, il existe une certaine régularisation du nombre d'hommages par commune. On peut en déduire que l'évêque a installé son autorité durant les deux premières années de son épiscopat et que les années suivantes correspondent à une période de fonctionnement normalisé. Il est dès lors intéressant d'observer où l'évêque Guichard Tavel se trouve durant cette période. Dans le fonctionnement d'une année « normale », la grande majorité des actes sont établis au château de la Soie et à Sion. Ceci confirme en ce sens l'hypothèse que la Soie est devenu la résidence principale de l'évêque. La différence majeure entre les années 1345-1348 et les deux précédentes est que si Guichard Tavel, continue de se rendre à Naters et à Martigny, le nombre d'occurrences de ces lieux chute vertigineusement de 20 à 3 pour Martigny et de 55 à 13 pour Naters. Ceci doit être mis en corrélation avec le nombre d'actes total établis entre ces deux périodes, 177 entre 1343 et 1344 et de 125 pour les quatre années suivantes, soit pratiquement trois fois moins d'actes par année en moyenne (2.8 pour être précis).

¹⁴² Van BERCHEM Victor, « Guichard Tavel, évêque de Sion (1324-1375) », p. 165

L'année 1349 est relativement singulière dans l'histoire du Valais. En effet, c'est durant cette période que le diocèse de Sion a été gravement touché par l'épidémie de la Peste Noire qui toucha « périodiquement la Suisse entre le milieu du XIV^e siècle et la fin des années 1660 »¹⁴³. Elle est arrivée en Valais « de l'ouest, après avoir suivi les rives du Léman en faisant ample moisson dans les petites villes qui les jalonnent. C'est au début de l'année 1349 que le Chablais souffre le plus. [...] C'est en mai et juin que les choses se passent le plus mal dans l'Entremont, tandis que Sion et son arrière-pays rural sont touchés le plus gravement en juin et juillet »¹⁴⁴. Il n'est donc pas étonnant de constater le faible nombre d'actes pour cette année. De plus, seul le château de la Soie apparaît dans les actes. Il se pourrait ainsi que le prélat ait souhaité s'y réfugier durant l'épidémie et n'ait pas pris le risque d'entreprendre de tournée d'hommages durant le reste de l'année. Cependant, il existe une limite de taille à cette hypothèse constituée des neuf actes passés sans indications de lieux.

La tendance s'inverse lors de la deuxième phase historique, à savoir les années postérieures à la peste, que sont 1350 et 1351. A ce moment-là, les hommages sont principalement rendus dans le Bas-Valais et surtout à Martigny et au château de la Soie. En effet, si nous observons dans le tableau, le nombre d'hommages rendus au château de la Soie entre les années 1343 et 1349, nous obtenons 60 actes contre 65 entre 1350 et 1351. Il en va de même pour Martigny, où l'on trouve 23 actes en sept ans contre 39 dans les deux années suivant la peste. Il est donc fort probable que durant ces deux années, Guichard Tavel ait fait une tournée « expresse » après la peste, afin que les nouveaux vassaux lui rendent hommage. C'est ce que nous allons démontrer dans le chapitre suivant.

Nous remarquons ensuite que pour l'année 1350, il y a beaucoup moins d'hommages rendus dans le Haut-Valais que dans le Bas-Valais. En effet, nous sommes à 32 actes pour le Haut contre 86 pour le Bas. Pourquoi une telle différence ? Si nous poursuivons notre hypothèse se rapportant à l'épidémie de la peste, il est fort probable que celle-ci ait touché avant tout le Bas-Valais de manière plus radicale que le Haut-Valais, moins exposé. En effet, « la route conduisant d'Italie en France par le Grand Saint-Bernard et le Simplon la [la ville de Saint-Maurice] traverse, et bon nombre de ses bourgeois gagnent leur vie en transportant des

¹⁴³ SEILER Roger, « La peste », in *Dictionnaire historique de la Suisse*, version informatique sur <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F7980.php>.

¹⁴⁴ DUBUIS Pierre, *Le jeu de la vie et de la mort. La population du Valais (XIV^e-XVI^e siècles)*, Coll. Cahier lausannois d'histoire médiévale, 13, Lausanne : université de Lausanne, 1994.

marchandises entre Aigle et Martigny. Dans cette population très exposée, la maladie a pu se diffuser à partir de plusieurs maisons en même temps »¹⁴⁵.

Enfin, même si le nombre d'actes est très nettement inférieur dans le Haut-Valais, nous remarquons tout de même, en 1350, une augmentation proportionnelle : à Naters les quatre années avant la peste (de 1346 à 1349), nous atteignons un maigre total de 7 actes contre 13 après l'épidémie (1350-1351), soit pratiquement le double.

5.2.3 *L'itinérance saisonnière*

Abordons maintenant le problème des lieux et des résidences de l'évêque du point de vue de l'itinérance saisonnière. A quelles saisons et à quels endroits les déplacements de l'évêque ont-ils lieu ? C'est tout d'abord à travers l'étude du deuxième tableau ci-dessous intitulé « lieux et itinérance saisonnière » que nous allons répondre à ces différentes questions. Dans le tableau suivant, nous avons choisi de classer tous les actes par mois et par lieux pour avoir une vision globale, sur les dix ans, des déplacements saisonniers de Guichard Tavel.

¹⁴⁵ DUBUIS Pierre, *le jeu de la vie et de la mort*, p .110.

Figure 5 : Tableau « Lieux et itinérance saisonnière »

	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	Pas de mois	TOTAL
St-Gingolph			3											3
Saint-Maurice		1	1											2
Martigny	1	37	4	1			5		2	11	1			62
Saillon			1											1
Ardon							1			1				2
Sion	7	4	8	4	3	7	4	5	2	13	2	2	2	63
Tourbillon			2				1							3
La Soie	14	26	35	8	5	8	9	7	1	5	3	3	3	127
Grimisuat						2	2							4
Ayent				1										1
Lens								1		1				2
Sierre	1				3					1			1	6
Vercorens					1									1
Loèche	1			7				8	7	3		1		27
Naters				20	10	4	1	30	13	6			1	85
Viège				1										1
Brigue	1	1						1						3
Mörel	2							2		5				9
Ernen					3		11	6		2				22
Conches					1									1
Pas d'indication	12	4	2	9	6		4	9	9	6	3	11	5	80
TOTAL	39	73	56	51	32	21	38	69	34	54	9	17	12	505

Si l'on réparti par saison le nombre total d'actes nous trouvons les chiffres suivants : 168 actes en hiver (de janvier à mars), 104 au printemps (d'avril à juin), 141 pour l'été (de juillet à septembre) et enfin 80 pour l'automne (d'octobre à décembre). A travers ces quelques chiffres, nous pouvons observer que les tournées d'hommages se faisaient sans discontinu tout au long de l'année. Il est intéressant ensuite, pour chaque saison, de voir où se déplace l'évêque.

Prenons tout d'abord les actes signés en hiver. Sur 168 actes, 145 sont l'ont été dans le Bas-Valais contre seulement 6 dans le Haut-Valais. Il reste néanmoins 18 actes sans indications de lieux qui ne changent pas fondamentalement la donne. Nous pouvons donc déduire de ces

chiffres, que l'évêque Guichard Tavel avait tendance à rester dans le Bas-Valais en hiver, principalement dans sa résidence du château de la Soie ainsi qu'à Martigny.

Au printemps, 81 actes ont été établis dans le Bas-Valais contre 46 dans le Haut-Valais et 15 dont le lieu est inconnu. Toutefois, la présence de l'évêque dans le Haut-Valais est plus importante qu'en hiver. Sur les 46 actes attestés dans la partie supérieure du diocèse, 34 ont lieu à Naters. Il y est d'ailleurs beaucoup plus souvent qu'au château de la Soie. Nous pouvons supposer, avec ces quelques chiffres, que l'évêque prenait ses quartiers au château de la Soie, plus confortable, pour l'hiver, et profitait des beaux jours pour monter dans le Haut-Valais dont les principales localités de résidences semblent être, d'après ces chiffres, Naters, Loèche et Ernen.

L'été est la deuxième saison la plus importante avec 141 actes signés. Parmi ceux-ci, 79 sont rendus dans le Haut-Valais contre 40 dans le Bas-Valais et 22 sans indications de lieux. Durant cette saison, nous pouvons facilement comprendre que Guichard Tavel séjourne dans le Haut-Valais, ceci même si la totalité des actes sans indications de lieux ont été établis dans le Bas-Valais. Nous observons également une grande production d'actes à Naters en cette saison. Nous savons, à travers l'étude du document, que cette particularité provient essentiellement des années 1343 et 1344 avec 55 actes établis à Naters.

Enfin, l'automne est la saison la moins prolifique. On trouve 80 actes dont 17 proviennent du Haut-Valais, 43 du Bas et 20 sans indications. L'évêque Tavel se retrouve dans le Bas-Valais à l'approche de l'hiver. D'ailleurs, au mois de novembre, aucun acte n'est rédigé dans le Haut-Valais.

L'étude de l'itinérance saisonnière à travers ce tableau nous permet de mettre en évidence un certain nombre de tendances. Il est toutefois difficile de confirmer ces données en nous basant uniquement sur ce document de 500 actes, sans le croiser avec d'autres fonds d'archives. Nous l'avons fait en partie en ajoutant aux actes du registre de Turin, les documents publiés par l'abbé Grémaud concernant l'évêque Tavel. Ces documents ont eu la satisfaction de ne pas compromettre notre hypothèse initiale qui affirmait que l'évêque se trouvait plus

régulièrement dans le Bas-Valais en automne et en hiver, notamment au château de la Soie et montait à Naters ou à Loèche durant la belle saison.¹⁴⁶

5.2.4 *Les déplacements de l'évêque*

Grâce aux précisions chronologiques du registre, nous pouvons approfondir notre recherche en suivant pratiquement jour après jour les déplacements de Guichard Tavel. Après avoir ressorti systématiquement des actes les lieux et les dates de manière chronologique, nous allons, avec l'aide des cartes ci-dessous, étudier la mobilité de l'évêque de Sion. Pour chaque année, nous possédons les déplacements mensuels et presque hebdomadaires du prélat, excepté pour les années 1349, 1352 et 1353 où trop peu de mois sont représentés pour être pris en compte dans les cartes. En ce qui concerne les sept autres années, une certaine récurrence peut-être observée par l'analyse de ces cartes les unes après les autres.

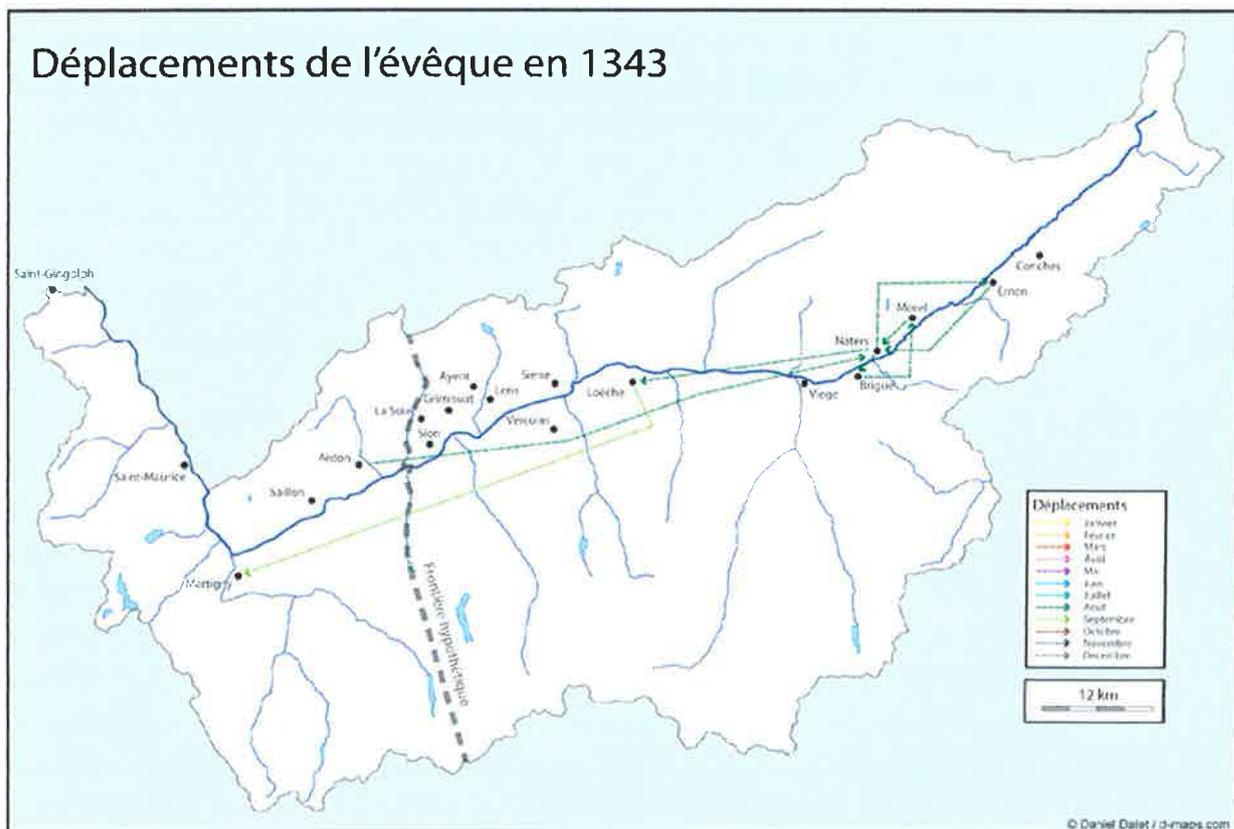
L'acte le plus ancien, à l'exception de l'acte 265¹⁴⁷ dont nous avons parlé précédemment, est celui du 21 juillet 1343¹⁴⁸. Nous n'avons pas connaissance des actes du début de l'année. Ce 21 juillet, l'évêque est à Ardon et monte dans le Haut-Valais durant le mois d'août où il se déplace dans les diverses localités. En effet, le 15 août il se trouve à Naters, puis, le même jour, Brigue et de Mörel. Le lendemain il retourne à Naters et semble y rester jusqu'au 23 août, excepté une excursion à Ernen le 21. Le 25 août Guichard Tavel passe par Loèche. Nous le retrouvons en septembre, le 12, à Martigny. Il semble redescendre, après l'été, dans le Bas-Valais. L'évêque aurait-il tendance à séjourner dans le Haut-Valais en été et rejoindre le Bas pour la saison froide ? L'unique étude de cette année 1343, où seulement trois mois sont représentés, n'est cependant pas suffisante pour définir une quelconque tendance.

¹⁴⁶ Voir ces chiffres et ces tableaux dans l'annexe numéro VIII.

¹⁴⁷ Registre de Turin, acte 265, folio 48 Nous avons déjà parlé de cet acte dans le chapitre 2. Il s'agit de celui attesté en 1342 dont nous ignorons la raison pour laquelle il se trouve dans ce registre.

¹⁴⁸ Registre de Turin, acte 51, folio 8.

Figure 6 : Carte "les déplacements de l'évêque en 1343"

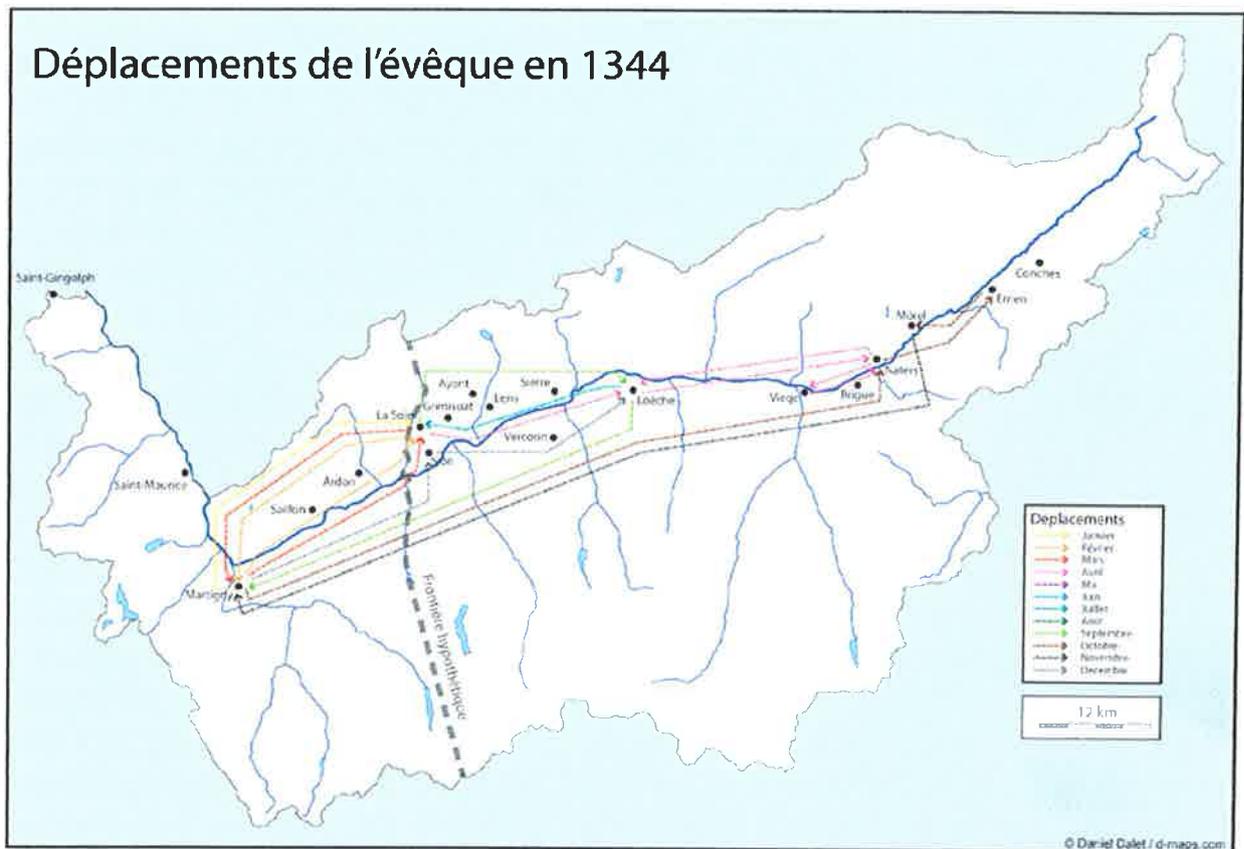


L'année 1344 est beaucoup plus intéressante car elle est très complète puisque seuls les mois de mai et juin manquent. Nous pouvons ainsi observer les déplacements sur une majeure partie de l'année. Comme nous l'avons vu précédemment, durant les trois premiers mois, Guichard Tavel se déplace dans le Bas-Valais faisant les allers retours entre le château de la Soie et de Martigny. Au retour du printemps, en avril, il doit être tout le mois dans le Haut-Valais, car le 2 avril, nous le trouvons à Loèche ainsi que le 20. Mais à nouveau ici, nous avons une variation : bien qu'il soit tout le mois dans le Haut-Valais, il n'y séjourne pas à un lieu fixe. Il se déplace. En effet, nous apprenons que les 2, 3 et 5 avril il réside à Loèche, puis les 6, 7 et 8 à Naters, le 10 à Viège, le 17 et 19, il est de retour à Naters et le 20 à Loèche. Concernant l'été 1344, durant juillet et août, contrairement à l'année précédente, le prélat semble rejoindre son château de la Soie avant d'entreprendre une dernière tournée dans le Haut-Valais, en octobre, passant à Naters le 8, à Ernen le 11 et à Mörel le 12 et 14.

L'analyse de cette deuxième carte semble montrer que l'évêque, se déplace par régions. Il effectue beaucoup de trajets entre le Haut et le Bas-Valais durant chaque saison. De plus, il ne

se contente pas de se retrouver seulement à un endroit, comme par exemple à la Soie ou à Naters, mais il semble visiter chaque localité qui lui paraît importante. Ceci s'explique, comme nous l'avons vu, par le fait que nous sommes ici dans la première phase historique, au moment d'asseoir son pouvoir. Ce type de déplacements sous forme de tournée va également être observé dans les années suivantes quoiqu'à une fréquence plus faible.

Figure 7 : Carte "les déplacements de l'évêque en 1344"



Durant les années 1345 et 1346, nous retrouvons ainsi le même scénario : l'évêque semble être en tournée dans les villes et villages bas-valaisans durant l'hiver et remonter dans le Haut-Valais pour les saisons d'été et d'automne. Comme pour les deux années précédentes, durant les quatre premiers mois de 1345 Guichard Tavel se trouve dans la partie ouest du diocèse, entre Sion, Saint-Maurice, Saillon, Martigny et Ayent. Ensuite, nous avons dans le registre une indication du lieu le 2 mai 1345, où l'évêque se trouve à Naters. Etant donné qu'il

s'agit de la seule indication entre le 18 avril 1345 et le 7 juillet 1345, nous ne pouvons affirmer avec certitude qu'il soit resté dans la région durant tout le mois de mai. D'autant plus qu'au cours du mois de juillet, avec les deux indications que nous avons, à savoir le 7 juillet à Tourbillon et le 12 à Naters, il n'est pas possible d'observer une tendance pour cette période de l'année. Par contre, nous voyons bien que le 9 septembre le prélat est à nouveau à Naters. Cette date correspond à l'année précédente où il se trouvait déjà au même lieu en ce début septembre. Une certaine régularité est donc observée. Cette tendance se confirme avec l'année 1346 où du 3 au 13 Guichard Tavel réside à Naters et redescend au château de la Soie le 28. A nouveau, l'évêque fait une dernière tournée dans le Haut-Valais en automne avant de rejoindre pour l'hiver ses résidences de la Soie, Martigny ou Sion.

Figure 8 : Carte "les déplacements de l'évêque en 1345"

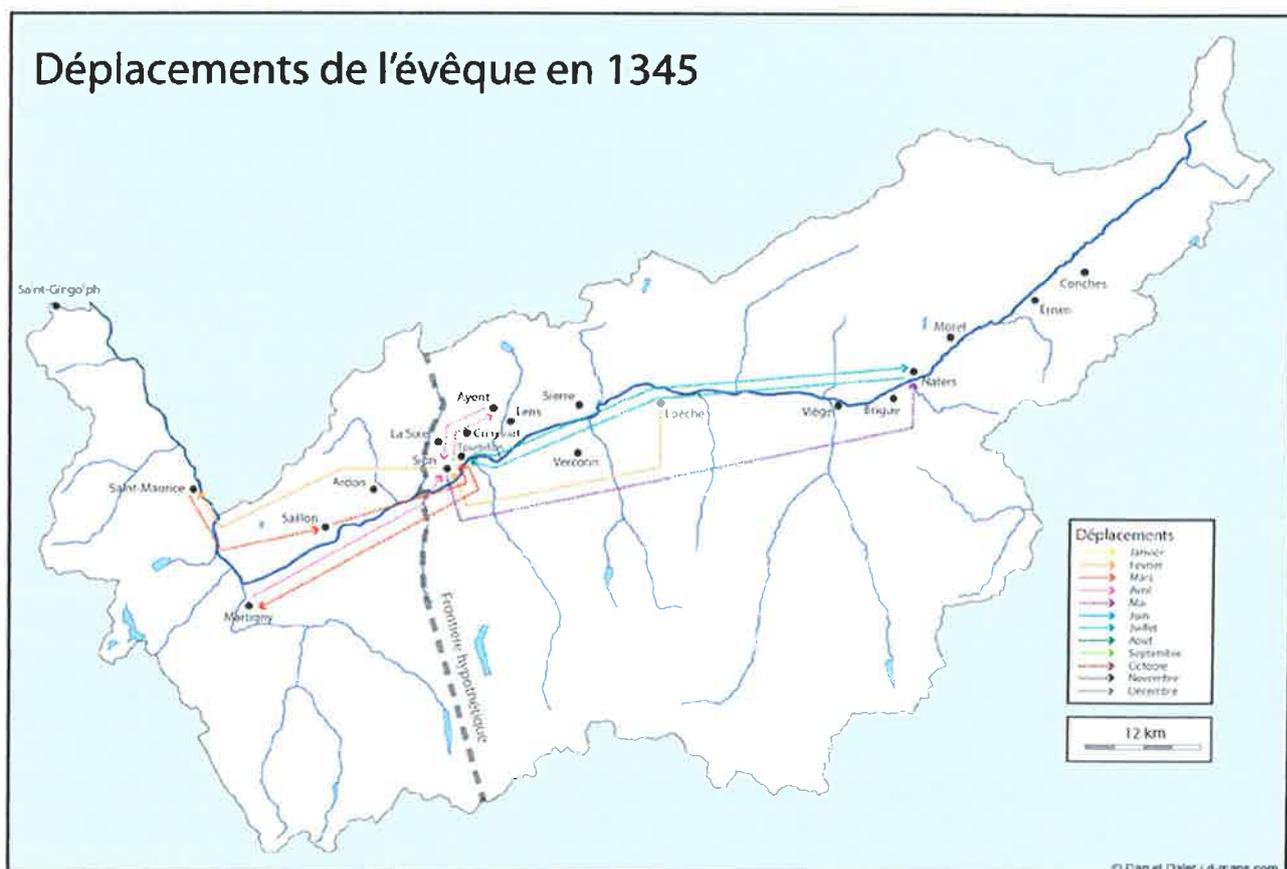
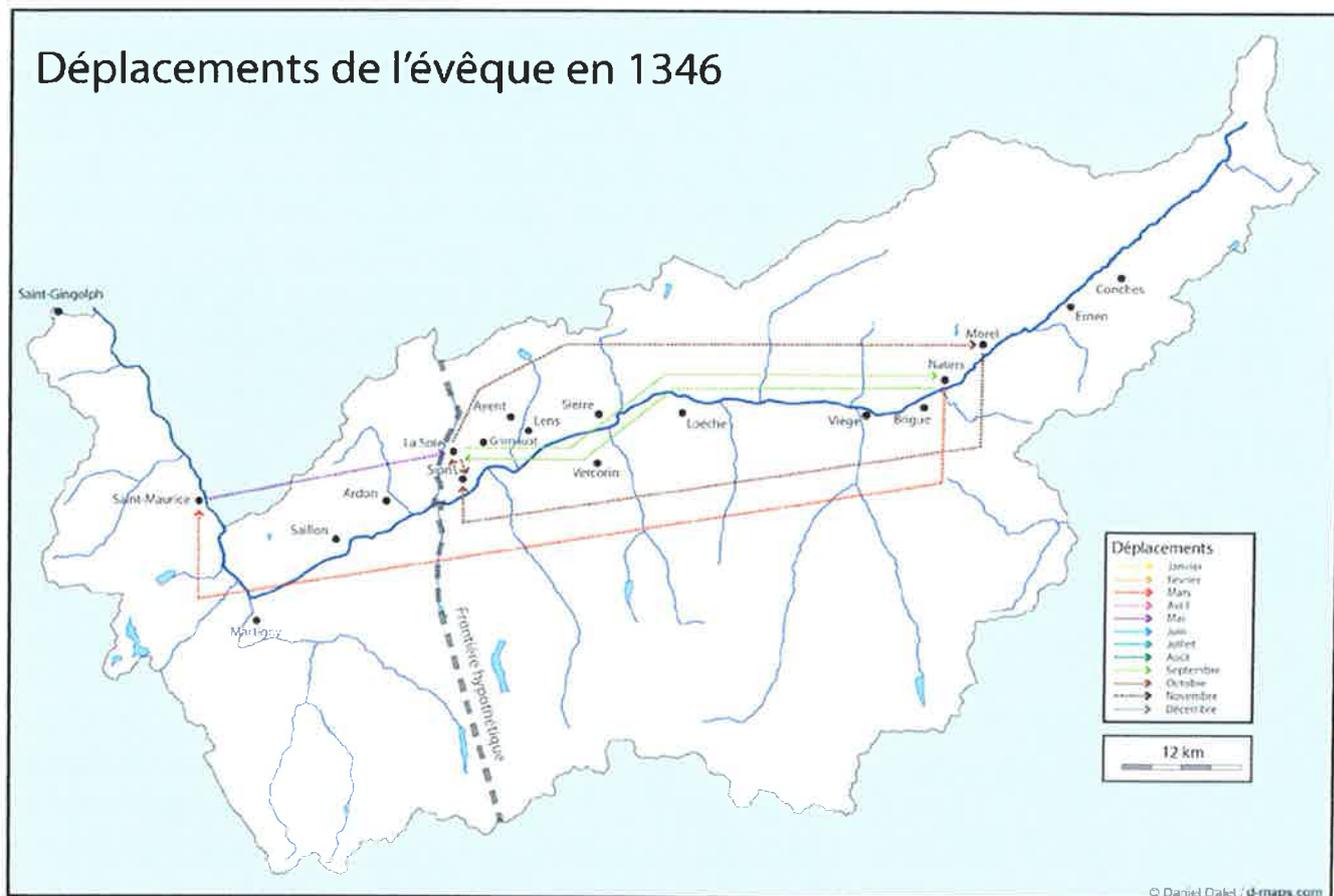


Figure 9 : Carte "les déplacements de l'évêque en 1346"

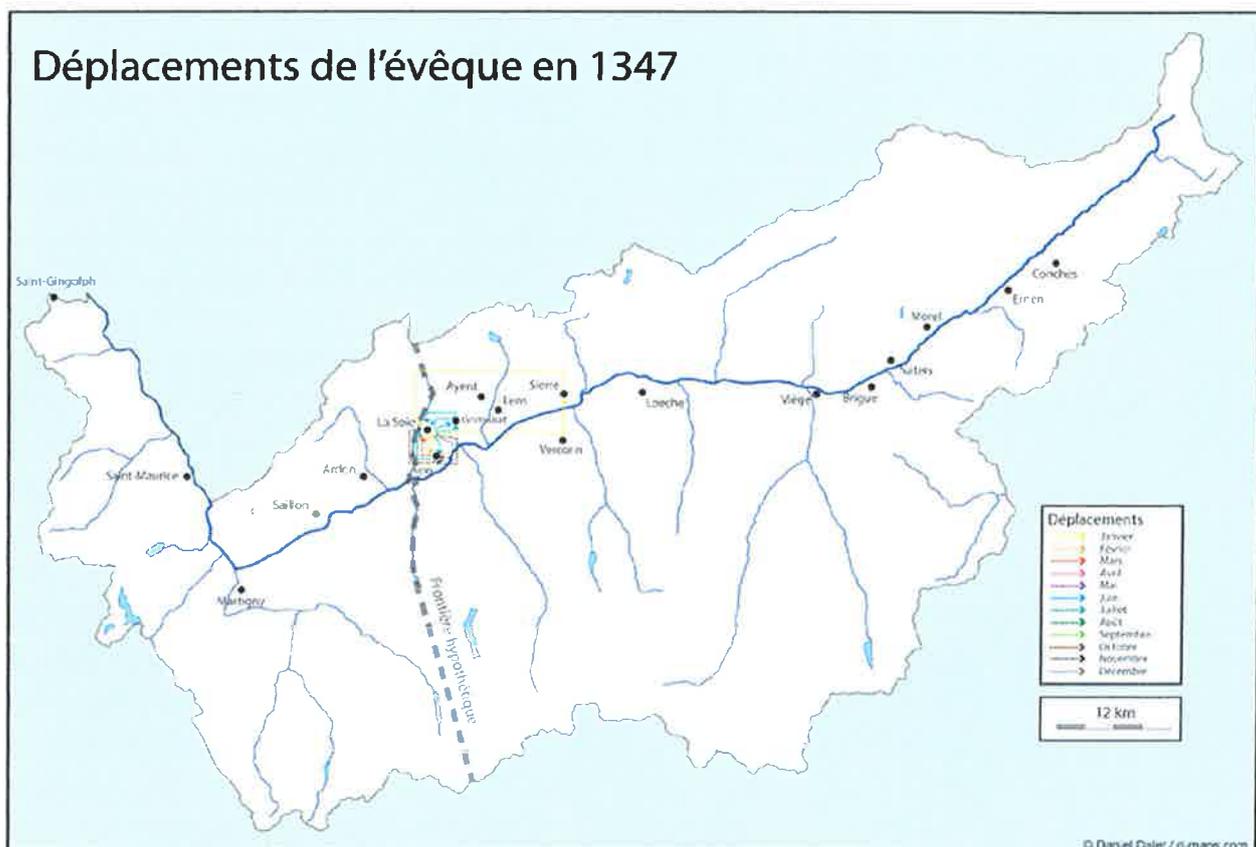


L'année 1347 est quelque peu différente puisque aucun des 47 actes n'est rédigé dans le Haut-Valais. Notons toutefois que les mois d'avril, août et septembre manquent, et d'après les autres années c'est à cette période que l'évêque est le plus probablement dans le Haut-Valais. Plusieurs explications peuvent être données à cette absence dans la partie supérieure du diocèse. Tout d'abord, il se pourrait qu'aucun hommage n'ait été fait dans cette région cette année-là. Néanmoins, nous gardons une petite réserve face à cette hypothèse, car si nous reprenons le tableau « lieux et années », nous remarquons que 18 actes n'ont pas l'indication du lieu. Il semble ainsi probable que parmi ces actes non localisés, certains aient été rédigés à Naters. Pour tenter de compléter les éléments manquants de cette année particulière, nous avons pris en compte également les actes recueillis dans les « Documents relatifs à l'histoire du Valais »¹⁴⁹ par l'abbé Grémaud et nous avons observé les lieux des actes afin de voir si parfois l'évêque se trouvait dans le Haut-Valais. Le résultat n'a pas été très concluant. En

¹⁴⁹ GREMAUD J. Abbé, *Documents relatifs à l'histoire du Valais*, tome IV (1331-1350), Lausanne : Georges Bridel, 1880.

effet, seul deux actes où Guichard Tavel est présent sont attestés. Il s'agit des numéros 1924 et 1925¹⁵⁰.

Figure 10 : Carte "les déplacements de l'évêque en 1347"



Nous n'allons pas nous attarder sur les années 1348 et 1351, dont les cartes se trouvent en annexe¹⁵¹, car vu le peu de dates mensuelles recueillies, il nous est difficile de procéder à une étude détaillée des déplacements de Guichard Tavel. Nous pouvons toutefois observer que l'hiver, comme d'habitude, l'évêque se trouve dans la partie inférieure du diocèse. En effet, le 7 janvier et le 20 novembre on le retrouve à la Soie.

En ce qui concerne l'année suivante, 1349, nous n'avons pas créé de carte des déplacements, pour la simple raison que sur les dix-sept actes de cette année-là, neuf n'ont pas d'indications de lieux, cinq se passent le 20 janvier à la Soie, deux le 19 février à la Soie et un dernier acte le 21 février au château de la Soie également. Il n'est par conséquent pas possible à partir de

¹⁵⁰ GREMAUD J. Abbé, *Ibid.*, n^{os} 1924 et 1925, pp. 471-474

¹⁵¹ Voir les cartes à l'annexe IX.

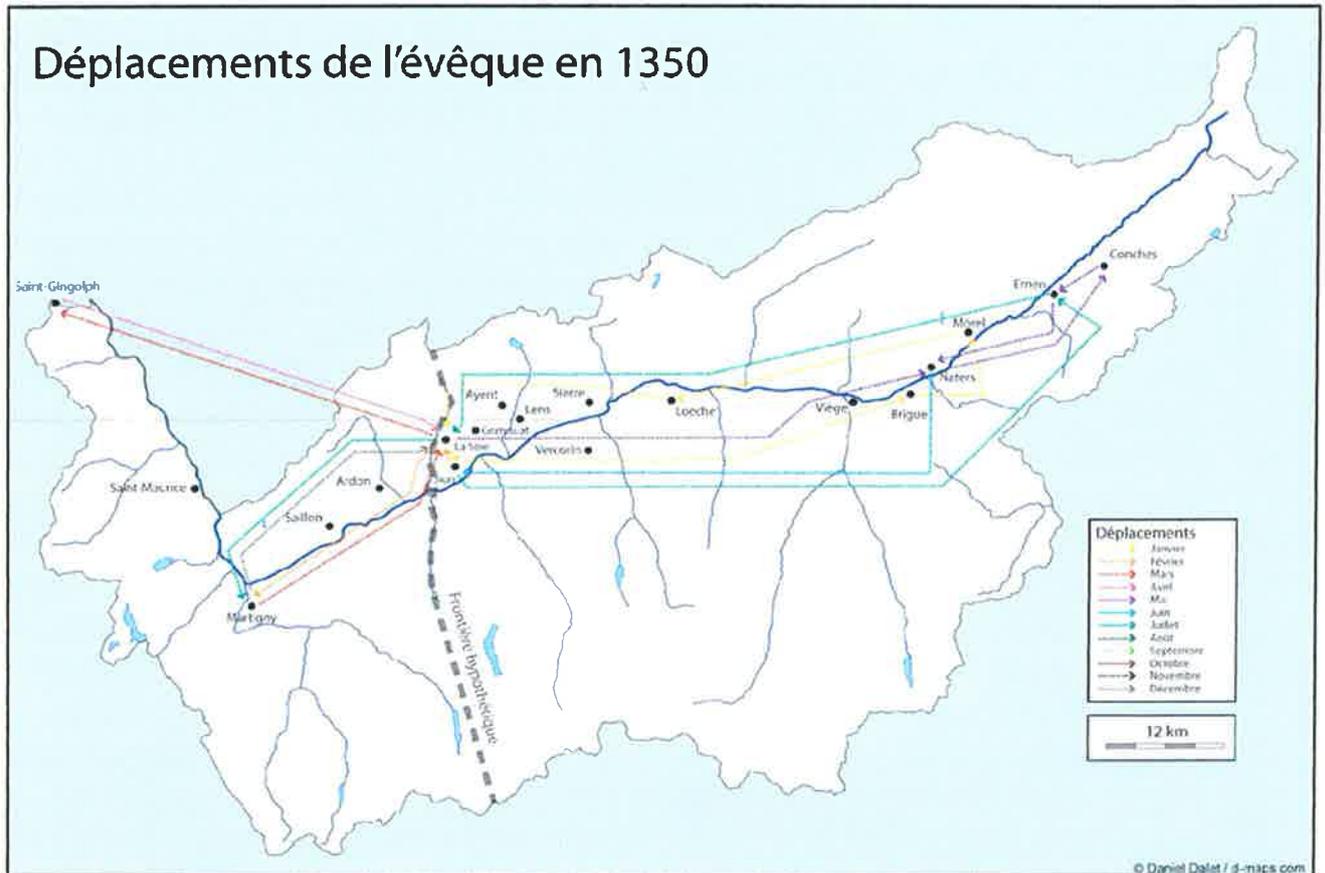
ces trois indications de lieux d'imaginer lesquels ont été visités par le prélat durant le reste de l'année. En revanche, nous pouvons retenir que durant ces deux mois d'hiver, à l'instar des années précédentes, les actes ont été tenus dans le Bas-Valais, ce qui confirme encore une fois la préférence de Guichard Tavel à séjourner dans cette région, plus précisément au château de la Soie durant la saison froide.

Par contre l'utilisation de la carte devient pertinente pour l'année 1350. Comme vu précédemment, nous comptons 133 actes se répartissant tout au long de l'année. Seuls manquent les mois d'août et de septembre. Les premiers mois de l'année, comme habituellement, sont attestés dans la partie inférieure du diocèse entre Sion, la Soie, Martigny et Saint-Gingolph. Les mois de février et mars sont les plus productifs : plusieurs actes sont établis le même jour, soit au château de la Soie ou de Martigny.

Notons toutefois une certaine anomalie dans cette année. Le 26 janvier 1350, plusieurs actes sont passés simultanément. Deux l'ont été à la Soie, l'un à Brigue, deux à Mörel et l'un à Loèche¹⁵². Il n'est pas possible que le prélat entrepris tous ces déplacements le même jour. S'agit-il d'une erreur de la part du notaire lorsqu'il a recopié ces dates, ou alors, comme le folio 122 en question est déchiré au sommet, se peut-il qu'un acte manque et que la mention *eadem die* soit ainsi modifiée. Une dernière hypothèse s'offre à nous : il se pourrait que le prélat ne fût pas physiquement présent lors de ces différents actes et qu'il ait envoyé une personne de son entourage à sa place. La question reste ouverte.

¹⁵² Les actes 520 à 525, folio 122 et 123. Dans ces six actes, c'est chaque fois le même jour (*eadem die*) mais le lieu est différent.

Figure 11 : Carte "les déplacements de l'évêque en 1350"



5.3 L'entourage de l'évêque, la « familia »

Dans ce chapitre, nous allons nous pencher sur l'entourage de l'évêque. Les familiers de l'évêque sont les proches qui prennent le rôle de conseiller. Pour cette étude, nous nous sommes donc intéressés aux témoins présents dans les différents actes. Nous avons voulu découvrir l'identité de ces personnes. Pour ce faire, nous avons d'abord étudié de plus près la méthode de travail de Jean-Daniel Morerod utilisée pour sa thèse¹⁵³. En effet, l'étude des chartres épiscopales dans le diocèse de Lausanne, lui a permis d'appréhender la question de « l'entourage de l'évêque, des liens entre administrations et vie de cours, entre organisation

¹⁵³ MOREROD Jean-Daniel, *Genèse d'une principauté épiscopale. La politique des évêques de Lausanne (IX^e-XIV^e siècle)*, Lausanne : Bibliothèque historique vaudoise, 2000.

de Lausanne et des autres terres épiscopales »¹⁵⁴. Il a pu notamment observer les témoins de ces chartres épiscopales. Nous avons choisi de nous intéresser à sa méthode de travail et de nous en inspirer pour notre propre étude pour deux raisons. La première est que le chercheur semble avoir relevé les mêmes informations que nous dans ses chartres, à savoir l'étude des lieux, des années et des témoins en tenant compte de leur quantité dans les différentes sources. La deuxième est que, comme expliqué précédemment, beaucoup d'informations, liées à la perte d'une grande partie des archives épiscopales nous sont inconnues concernant le diocèse de Sion. Nous supposons donc que l'étude autour d'un évêque de Lausanne pourrait nous apporter des renseignements quant à l'entourage des évêques de Sion de part la proximité géographique des deux diocèses. Nous pouvons supposer quelques similitudes dans la gestion de l'épiscopat. Dans une deuxième partie, nous nous pencherons au cœur du registre de Turin pour l'analyse des différents témoins. Il sera intéressant d'observer, dans la mesure du possible, de qui Guichard Tavel s'est entouré durant son épiscopat, quels étaient ses soutiens alors que nous connaissons l'agitation de son règne. C'est également pour cette raison que nous allons comparer nos résultats et les mettre en écho avec ceux de Morerod afin d'examiner s'il existait une certaine similitude entre l'entourage de l'évêque dans le diocèse de Lausanne et celui de Sion. Enfin, dans un dernier temps, afin de continuer l'étude de la mobilité de l'évêque, nous essaierons d'observer celle de son entourage. Est-ce que ce dernier suivait l'évêque dans ses déplacements ou non ?

5.3.1 Les trois étapes d'analyses de l'entourage épiscopal

Dans son impressionnante thèse, Jean-Daniel Morerod retrace cinq siècles durant lesquels les évêques de Lausanne ont construit un petit état. Il a voulu reconstituer la genèse de l'état épiscopale des évêques de Lausanne. Pour ce faire, il a, dans un premier temps, reconstitué le cadre événementiel qui était à faire sur l'histoire du siège de Lausanne. Les deux tiers de sa thèse comportent donc « l'histoire chronologique de l'évolution de la puissance temporelle des évêques de Lausanne »¹⁵⁵. Ces aspects lui permettent, dans la deuxième partie, « d'analyser les différents aspects du gouvernement épiscopal. [...] L'auteur examine d'abord l'administration épiscopale (entourage, personnel, relations avec les communautés

¹⁵⁴ MOREROD Jean-Daniel, *Genèse d'une principauté épiscopale*, p. 371.

¹⁵⁵ GALLAND Bruno, Jean-Daniel Morerod, *Genèse d'une principauté épiscopale*, in *Bibliothèque de l'école des Chartres*, 2001, vol 159, no 2, p. 655.

d'habitants) »¹⁵⁶. Enfin, dans un dernier chapitre intitulé « Terres, droits et revenus de l'évêque »¹⁵⁷, Morerod analyse avec des chiffres représentatifs, les revenus de l'évêque de Lausanne. Pour l'étude de leur entourage, Morerod a analysé environ cinquante chartres entre les années 1134 à 1215. Sur les 81 chartres étudiées, 248 témoins ont été récoltés afin de les utiliser pour une étude quantitative. Comme nous allons le faire par la suite, le chercheur a classé ces différentes personnes par groupe social et est arrivé à ce résultat :

Figure 12 : Les témoins des chartres épiscopales

Les témoins des chartres épiscopales, par groupe social (entre parenthèse, nombre de ceux qui n'apparaissent qu'une fois)¹⁵⁸		
Chanoines de Lausanne et doyens	65	(32)
Séculiers	35	(30)
Réguliers	29	(22)
Nobles	66	(58)
Officiers	30	(19)
Habitants	13	(12)
Inclassables	10	(10)
<i>Total</i>	<i>248</i>	<i>(183)</i>

Notons en préambule que Jean-Daniel Morerod semble garder ses distances par rapport à ces résultats car souvent, les témoins mentionnés dans les chartres ont un lien avec l'affaire traitée. C'est seulement pour cette raison qu'ils sont présents, et non pas parce qu'ils appartiennent à l'entourage proche de l'évêque. De plus, même les proches de l'évêque ne participent pas souvent aux affaires de ce dernier. En effet, parmi les chanoines et les doyens, « une dizaine de personnes sur trois quarts de siècle »¹⁵⁹ apparaissent plus d'une fois, comme nous le montre dans le tableau le nombre d'occurrence. 73%¹⁶⁰ des témoins mentionnés dans les chartres n'apparaissent qu'une fois. Le chiffre est très élevé. Si le chercheur semble déçu par ces résultats, il trouve cependant intéressant l'analyse détaillée de cette liste de témoins.

¹⁵⁶ GALLAND Bruno, « Jean-Daniel Morerod, *Genèse d'une principauté épiscopales. La politique des évêques de Lausanne (IX^e-XIV^e siècles)*, Lausanne : Bibliothèque historique vaudoise, 2000, in *Bibliothèque de l'école des chartres*, 2001, vol. 159, n° 2, p. 656.

¹⁵⁷ MOREROD Jean-Daniel, *Genèse d'une principauté épiscopale*, pp. 445-474.

¹⁵⁸ MOREROD Jean-Daniel, *Ibid.*, p. 374.

¹⁵⁹ MOREROD Jean-Daniel, *Ibid.*, p. 375.

¹⁶⁰ MOREROD Jean-Daniel, *Ibid.*, p. 374.

Ce qui en ressort en premier lieu est que son entourage est constitué principalement d'ecclésiastiques et de nobles. De plus, les chanoines « constituent le seul groupe dont la moitié des membres réapparaît plus d'une fois parmi les témoins »¹⁶¹. Parmi les autres personnes du clergé, aucun dignitaire n'est étranger à l'église de Lausanne. Si certains abbés ou cisterciens le sont, « c'est qu'ils sont là lorsqu'il est question d'affaires relatives à leur Ordre »¹⁶². Concernant les grands officiers, seule la famille du grand sénéchal apparaît à plusieurs reprises et joue un grand rôle, tandis que parmi la noblesse, certaines familles vassales de l'Eglise de Lausanne apparaissent plusieurs fois : les Goumoens, les Ecublens, les Bever, les Blonay et les Grandson.

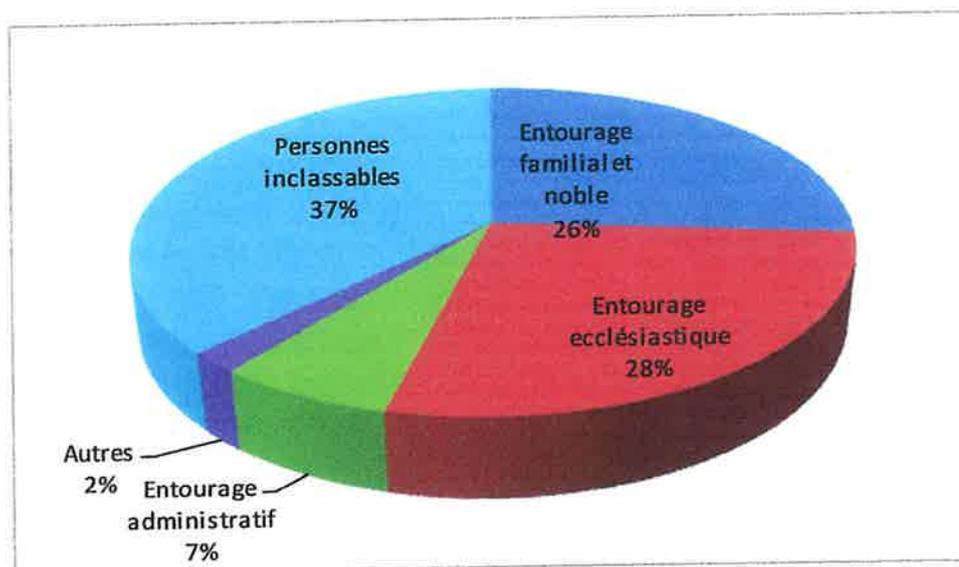
Pour notre travail, nous avons voulu procéder de manière similaire. Cela a été possible grâce au nombre très élevé d'actes dans le registre de Turin (530). Nous comptons 314 personnes différentes pour ces actes sur une durée de dix ans. L'étude quantitative a donc des raisons d'être dans ce chapitre. Il faut cependant prêter garde à la crédibilité des témoins. En effet, certaines fois, si l'acte a été établi dans la rue, ou dans une église quelconque, il se peut que les témoins aient été choisis parmi les simples passants. Si tel est le cas, il est indispensable de les séparer des autres, car ils ne font en aucun cas partie de l'entourage de l'évêque. Nous avons donc séparé les témoins en trois groupes différents afin de pouvoir détecter au mieux les personnes faisant probablement partie de la *familia* de l'évêque Guichard Tavel.

La première étape a consisté à repérer d'abord tous les témoins cités dans les actes en fonction de leurs lieux, comme le château ou la curie épiscopale. Les témoins apparaissant dans ces lieux ont de fortes chances d'appartenir à l'entourage de l'évêque. N'importe quel passant ne pourrait pas être par hasard dans la résidence de l'évêque. Les premiers chiffres que nous pouvons sont les suivants :

¹⁶¹ MOREROD Jean-Daniel, *Ibid.*, p. 375.

¹⁶² MOREROD Jean-Daniel, *Ibid.*, p. 375.

Figure 13 : L'entourage de l'évêque, 1ère étape.



Lorsque nous parlons d'entourage familial et noble, nous citons avant tout la famille de l'évêque, Guichard Tavel. Nous avons inclus ensuite les nobles familles valaisannes. L'entourage ecclésiastique comprend toutes les personnes ayant une charge ecclésiastique, comme les clercs, les chanoines, les curés, les recteurs, les révérends, les prieurs, les sacristains ou encore les doyens. L'entourage administratif est composé, entre autres, des majors, des vidomnes et des sautiers. Enfin le groupe « personnes inclassables » rassemble l'ensemble des personnes dont leur appartenance familiale ou leurs fonctions n'ont pu être déterminées (37% tout de même).

Afin de procéder à cette classification par groupe social, nous avons, dans un premier temps, cherché ces informations dans la source elle-même. En effet, dans certains cas, le nom d'une personne est accompagné de sa fonction. Elle peut être clerc, chanoine ou major. Si elle appartient à une famille noble, son nom est souvent précédé de l'appellation *dominus*, comme c'est le cas lorsque nous parlons de Rodolphe de Rarogne par exemple¹⁶³. Dans un deuxième temps, pour les personnes sans indications de fonctions précises, nous nous sommes essentiellement basés sur l'index des noms de lieux et de personnes se trouvant dans l'ouvrage de l'abbé Gremaud¹⁶⁴ et dans le *Dictionnaire historique et biographique de la*

¹⁶³ Par exemple dans le Registre de Turin, l'acte numéro 111, folio 40 : *Testes domino Rodolphus de Rarognia, Jocerino de Urnavas, Aymo de Vineis [...]*.

¹⁶⁴ GREMAUD J. Abbé, « Documents relatifs à l'histoire du Valais », in *Mémoires et documents publiés par la société d'histoire de la Suisse romande*, tome IV (1331-1350), pp.605-648.

*Suisse*¹⁶⁵. La catégorie « personnes inclassables » contient donc les noms de personnes inconnues dans les actes recueillis par l'abbé Gremaud et absents du *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*. Nous avons analysé ces pourcentages de manière plus précise dans le tableau ci-dessous :

Figure 14 : 1^{ère} étape des témoins des actes du registre de Turin, par groupe social

Entourage familial et noble	
Familles valaisannes nobles	31
Familles vaudoises ou savoyardes	6
Famille de Guichard Tavel	2
Entourage ecclésiastique	
Clercs	8
Bénédictins	2
Chanoine	11
Curés	9
Recteur	1
Révérénd	1
Prieurs	3
<i>Scolasti</i>	1
Sacristains	4
Doyen	1
Entourage administratif	
Prévôt de Novarre	1
Majors	4
Vidomne	1
Sautiers	3
Juge de la terre du Valais	1
Autres (artisans)	3
Personnes inclassables	55
Total	148

Les témoins appartenant à la première étape sont ceux qui ont été relevés de manière sûre dans les résidences de l'évêque et dans les lieux cités précédemment. Nous avons dénombrés 148 personnes différentes dont 55 impossibles à classer selon leur appartenance sociale. La noblesse et l'entourage ecclésiastique occupent une place importante auprès de l'évêque. Dans les familles nobles ou connues valaisannes, nous retrouvons, par exemple, les célèbres

¹⁶⁵ *Dictionnaire Historique et Biographique de la Suisse*, Publié sous la direction de Marcel Godet, Henri Türlér et Victor Attinger, Neuchâtel : Administration du Dictionnaire historique et biographique de la Suisse, 1934.

familles de Rarogne¹⁶⁶, d'Anniviers¹⁶⁷, les Vineis¹⁶⁸, les Columberio¹⁶⁹, les Mund¹⁷⁰ ou encore les sires de Châtillons¹⁷¹. Il est intéressant de voir que, malgré les difficultés que rencontrent Guichard Tavel lors de son épiscopat agité, il peut compter sur le soutien de la noblesse valaisanne qui semble jouer un grand rôle près du prélat. En effet, « au premier rang des conseillers de l'évêque se trouvait le chevalier Rodolphe de Rarogne »¹⁷². Ce dernier, vidomne de Loèche, refuse de voir Pierre de la Tour prendre une place trop importante. Il en va de même pour Jean d'Anniviers qui détient la majorité d'Anniviers ainsi que les terres à Anniviers, Granges et Sierre. Il a eu deux fils, Guillaume et Jacques. Le premier s'est marié avec Béatrice, fille de Barthélémy Tavel et nièce de l'évêque Guichard, tandis que Jacques s'est marié avec une certaine Marguerite d'Ayent. Ce dernier, mort précocement, a eu deux filles, Jeanne et Béatrice qui deviennent donc des descendantes directes de Jean d'Anniviers¹⁷³. Les alliances entre les familles Tavel et d'Anniviers se poursuivent avec le mariage de Jeanne et de Jacques Tavel, fils de Barthélémy, qui a lieu le 15 février 1351 au château de la Soie¹⁷⁴. Par le biais de ce contrat de mariage, certains arrangements ont été négociés par les deux partis, ce qui fait qu'à la mort de Jean, Jacques Tavel hérite donc de ses possessions ainsi que de celles de son père Barthélémy. La famille d'Anniviers, de part ces alliances, est donc très proche de l'entourage de l'évêque Tavel. Par contre, ce que nous

¹⁶⁶ La famille de Rarogne est une « famille noble qui joua un rôle important en Valais du XIII^e au XV^e siècle. [...] elle possédait des alleux à Rarogne au XII^e siècle déjà, mais ce n'est sans doute qu'au début du XIII^e siècle qu'une branche de ces *nobles* vint s'établir durablement au château de Rarogne, dont elle adopta le nom; elle jouit rapidement d'un grand prestige à la cour épiscopale de Sion », cité par KALBERMATTEN Hans, « Rarogne, de », in *Dictionnaire historique de la Suisse*, version informatique sur : <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F19752.php>.

¹⁶⁷ D'après le *Dictionnaire historique de la Suisse*, vol. 1, p. 339, les Sires d'Anniviers tiennent la charge de major en fief de l'évêque et celle de vidomne au début du 13^{ème} siècle et aussi le monopole de la chancellerie dans leur vallée dès 1339.

¹⁶⁸ Noble famille valaisanne de Naters.

¹⁶⁹ Famille valaisanne originaire de Collombey et qui possède en fief héréditaire le vidomne de Monthey. La famille tient également en fief les deux péages de Saint-Maurice, d'après KALBERMATTER Philipp, « Collombey, de », in *Dictionnaire historique de la Suisse*, version informatique sur : <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F20495.php>

¹⁷⁰ Dans ces actes, c'est Jean de Mund qui est attesté.

¹⁷¹ Les sires de Châtillon ont des « droits dans les vallées de St-Nicolas et Zermatt », in *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, vol. 6, p. 644.

Notons encore que c'est avec Pierre de la Tour de Châtillon que commence la rivalité avec la famille Tavel.

¹⁷² BERCHEM Van, Victor, « Guichard Tavel évêque de Sion (1342-1375) », p. 156.

¹⁷³ SAUTHIER, Georges, « Etudes sur le vidomnat d'Anniviers », p. 163.

¹⁷⁴ GREMAUD J. Abbé, « Documents relatifs à l'histoire du Valais », in *Mémoires et documents publiés par la société d'histoire*, tome V, numéro 1981.

trouvons singulier est que Pierre de la Tour soit attesté douze fois¹⁷⁵ en qualité de témoin : *Testes P. de Turre*¹⁷⁶, ou : *Testes miles Petro de Turre, domino Castillionis*¹⁷⁷, alors que quelques années plus tard, les familles La Tour et Tavel seront en conflit.

Trois membres de la famille de Guichard Tavel sont présents dans le registre de Turin : Barthélémy Tavel, frère du prélat, (attesté huit fois), Girard Tavel, chanoine de Sion¹⁷⁸, (attesté vingt-sept fois), et d'un certain Ny. de Tavel (attesté treize fois)¹⁷⁹, fils d'Henri Tavel. Cette dernière filiation pose problème. En effet, en observant l'arbre généalogique de la famille de Guichard Tavel¹⁸⁰, la seule personne pouvant correspondre à ces initiales est Nyco (ou Nicolas) Tavel, fils de Rodolphe et non pas d'Henri. Ce qui nous amène à considérer un deuxième arbre généalogique, celui de la deuxième branche des Tavel à Genève¹⁸¹. En effet, comme nous le montre Louis Blondel dans son article « La famille des nobles Tavel et ses propriétés à Genève »¹⁸², il y avait dans cette ville deux branches de ladite famille. L'archéologue ne peut certifier s'il existe un lien entre elles, mais il peut affirmer que « ces deux branches ont des propriétés voisines, entre autres dans les Contamines derrière Saint-Victor, détenues au XIV^e siècle par Guichard Tavel et ses frères, et que l'autre branche remonte à Girord, dit de Saint-Victor. Il se pourrait que ce Girord soit le frère de Pierre, auteur de la branche de l'évêque Guichard »¹⁸³. En regardant donc de plus près cette deuxième famille, nous remarquons qu'il existe un certain Nycholet, fils d'Henri Tavel. Il est ainsi fort probable que ce fameux Ny. de Tavel présent dans le registre de Turin, soit issu de la deuxième branche de la famille, celle de Girord dit de Saint-Victor.

Aux dires de Blondel, Guichard Tavel avait des biens importants et il en fit profiter les membres de sa famille. En effet, nous pouvons observer cette générosité à travers deux actes.

¹⁷⁵ Registre de Turin, actes 32 et 34, folio 6 ; acte 101, folio 13 ; acte 102, folio 14 ; acte 193, folio 28 ; acte 218, folio 35 ; acte 262, folio 47 ; acte 263, folio 48 ; acte 377, folio 84 ; acte 477, folio 114 ; acte 501 et 504, folio 120.

¹⁷⁶ Exemple dans le Registre de Turin, acte 32, folio 5.

¹⁷⁷ Exemple dans le Registre de Turin, acte 377, folio 84.

¹⁷⁸ Notons toutefois que dans le document il apparaît en tant que chanoine de Genève. Par exemple dans le Registre de Turin, acte 350, folio 78, il est nommé ainsi : *Testes dominus Girardus Tavelli, canonicus gebinnensis*

¹⁷⁹ Dans le registre son prénom n'est jamais écrit dans son intégralité. Il est toujours écrit : *miles Ny. de Tavelli, filius Henricus Tavelli*. Nous ne pouvons pas savoir s'il s'agit de Nychodus ou Nycholet.

¹⁸⁰ Voir l'arbre généalogique à l'annexe VII.

¹⁸¹ Voir l'arbre généalogique à l'annexe X.

¹⁸² BLONDEL Louis, « La famille des nobles Tavel et ses propriétés à Genève », in *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. XII, 1963.

¹⁸³ BLONDEL Louis, *Ibid.*, p. 251.

Dans le premier, datant de 1366¹⁸⁴, « Guichard donne tous ses biens patrimoniaux à ses neveux Nicolas et Jacques, fils de Rodolphe, donzel et de Bartholomé, chevalier, ses frères ; ces droits s'étendent aux faubourgs de Genève, à Saint-Gervais, Pays de Gex, à Versoix, Villeneuve, Chillon, Noville, Aigle, Olon, Bex, Saint-Maurice, Liddes, à tout ce qu'il a dans les évêchés de Lausanne, Sion et Genève »¹⁸⁵. Dans le deuxième acte qui se trouve dans le minutaire du notaire Pierre de Martigny¹⁸⁶, à la date du 28 avril 1367, Guichard Tavel partage ses biens – une grande maison et ses chosaux autour – entre les différents membres de sa famille. Vu l'apparente générosité du prélat à l'encontre de sa famille, il n'est pas surprenant d'en voir certains membres autour de lui en qualité de témoins. Il est également intéressant de constater qu'au moins un membre de la branche cadette ait pu avoir un lien direct avec Guichard Tavel dans le diocèse de Sion.

Dans son entourage ecclésiastique, plusieurs fonctions différentes sont mentionnées. Les plus récurrentes sont celles de clercs, de chanoines et de curés. Ces derniers sont au total de neuf : Guillaume, curé d'Olon, attesté quatre fois¹⁸⁷, Guillaume et Pierre, curés de Nendaz, attestés respectivement quatre et deux fois¹⁸⁸, Guirard de Champingo et Pierre curés d'Ernen¹⁸⁹, attestés deux fois, Jean, curé de Rarogne¹⁹⁰, Jean de Rekingen, curé de Saillon¹⁹¹, Uldricus, curé de Loèche¹⁹², attesté deux fois et Pierre, curé de Nyon¹⁹³. Le fait qu'il y ait un curé extérieur au diocèse de Sion ne nous étonne peu car Guichard Tavel lui-même vient de Genève. Il se peut qu'il soit accompagné de ce curé de Nyon. Notons également que dans cette première étape, onze chanoines de Sion sont présents auprès de l'évêque alors que celui-ci est en froid avec le chapitre de Sion dès les premiers temps de son épiscopat. Parmi ces chanoines, nous en retrouvons un très important, qui va revenir plus de quarante fois comme témoins dans les actes jusqu'en 1349, année présumée de sa mort. Il s'agit de Denis de Thora. Il est issu d'une famille noble du village de Thora dans le val d'Aoste, chanoine d'Aoste en

¹⁸⁴ GREMAUD, J. Abbé, « Documents relatifs à l'histoire du Valais », tome V, numéro 1884, pp. 309-314

¹⁸⁵ BLONDEL Louis, « La famille des nobles Tavel et ses propriétés à Genève », p. 252.

¹⁸⁶ Archives du chapitre de Sion, « minutarium Mermodi de Augusta 1349, Stephani Garro de Leuca 1365, Petri de Martigny 1356-1367 », 1^{er} acte, p. 190 de la nouvelle numérotation ; 2^{ème} acte, p. 191. Cité par BLONDEL Louis, « La famille des nobles Tavel et ses propriétés à Genève », p. 251.

¹⁸⁷ Il est attesté dans Registre de Turin aux actes 327, folio 70 ; 328, 329 et 330, folio 71.

¹⁸⁸ Guillaume est attesté dans le Registre de Turin, aux actes 327, folio 70 ; 328, 329 et 330 folio 71 également et Pierre dans les actes 468 folio 111 et 469 folio 112.

¹⁸⁹ Girardus de Champingo est attesté dans les actes 311 et 312 folio 68 et Pierre dans les actes numéro 402 et 403, folio 97.

¹⁹⁰ Registre de Turin, il est attesté dans un acte, le numéro 247, folio 43.

¹⁹¹ *Ibid.*, il est attesté dans un acte, le numéro 305, folio 64.

¹⁹² *Ibid.*, il est attesté dans les actes numéro 118, folio 16 et 247, folio 43.

¹⁹³ *Ibid.*, il est attesté dans les actes numéro 87, folio 12 et 247, folio 43.

1322, de Sion en 1326 et devient official de l'évêque et vicaire général en 1338. Il est également attesté à Chambéry le 13 mars 1348 où « il représente l'évêque Guichard Tavel lors d'un compromis passé avec le comte Amédée VI de Savoie »¹⁹⁴. Il meurt en 1349, probablement lors des ravages de la peste. La venue de Denis de Thora en Valais s'inscrit dans la vague d'immigration qu'explique Steven Stelling-Michaud dans son article¹⁹⁵. En effet, dès le milieu du XIII^e siècle, beaucoup de familles valdôtaines arrivèrent en Valais de même qu'un bon nombre de chanoines. Dans cet article, l'auteur a essayé de montrer « d'une manière incomplète à l'aide de quelques exemples et de quelques chiffres, ce que fût cette émigration ou pénétration pacifique des valdôtains en Valais avant 1350 »¹⁹⁶.

Concernant son entourage administratif, il est également composé de majors, de vidomnes, de sautiers, du juge de la terre du Valais, en la personne de Rodolphe de Bullo, cité dans le chapitre 2, et même du prévôt de Novare, Thomas de Conches¹⁹⁷. Novare faisait partie du diocèse de Milan jusqu'en 1817 et a créé des liens étroits avec le Valais car « au XI^e siècle, les évêques de Novare acquirent des droits de souveraineté dans les comtés de Pombia et d'Ossola jusque dans les vallées alpines méridionales »¹⁹⁸. Selon Bernard Truffer, « au XIV^e siècle, Novare donna à Sion plusieurs chanoines, dont Ardicinus de Brusatis (1355-1395), qui réorganisa l'administration du chapitre »¹⁹⁹. Il n'est donc pas étonnant de voir un prévôt, personne chargée au nom de son seigneur d'administrer une partie du diocèse, apparaître comme témoin auprès de l'évêque de Sion.

Enfin, dans la partie que nous avons appelé « autres », nous trouvons des artisans. Nous pouvions croire que ceux-ci, s'ils sont pris comme témoins, le sont dans un lieu extérieur et non pas dans les résidences de l'évêque. Il s'agit de Jean, cuisinier de l'évêque Guichard Tavel (*Johannes Coqus dicti domini episcopi*), attesté deux fois au château de la Soie et une fois au château à Sion²⁰⁰. Nychodus Aspelin de Vespia (*Coqus*) est attesté une fois²⁰¹, dans la

¹⁹⁴ ANDENMATTEN Bernard, « Vicaires et généraux », in *Helvetia Sacra*, V, p. 304.

¹⁹⁵ STELLING-MICHAUD Sven, « Les relations entre le Val d'Aoste et le Valais avant 1350 », *Relazioni e comunicazioni presentate al XXXI congresso storico subalpino di Aosta*, 9-11 settembre 1956, vol. 1, Torino, 1958, pp. 487-507

¹⁹⁶ STELLING-MICHAUD Sven, *Ibid.*, p. 506.

¹⁹⁷ Actes où il est attesté Registre de Turin, acte 117, folio 15 et acte 118, folio, 16.

¹⁹⁸ TRUFFER Bernard, « Novare (diocèse) », in *Dictionnaire historique de la Suisse*. Version en ligne sur : <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F7017.php>

¹⁹⁹ TRUFFER BERNARD, *Ibid.*

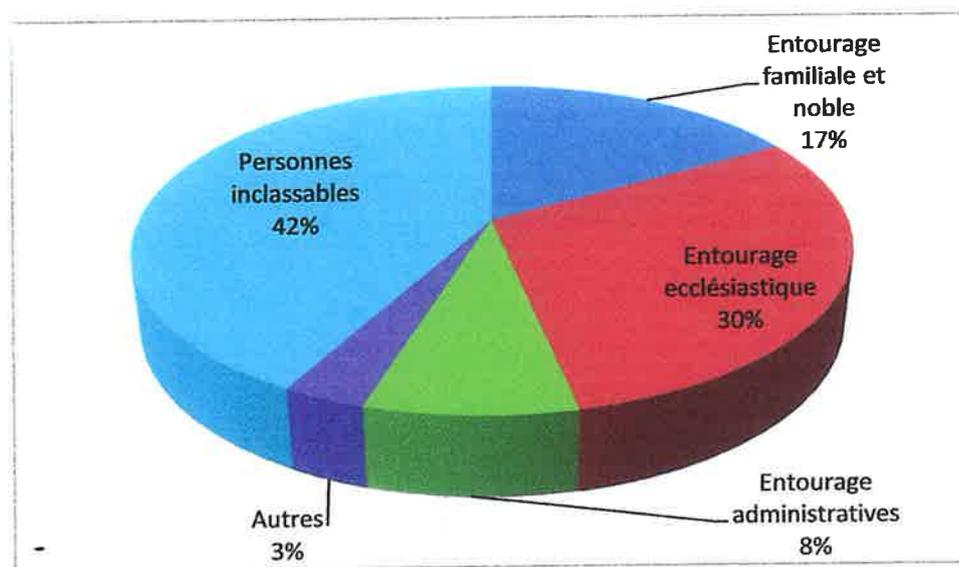
²⁰⁰ Registre de Turin, les actes 331 et 332, folio 71 pour le château de la Soie et l'acte 334, folio 73 pour Sion.

²⁰¹ *Ibid.*, attesté dans l'acte numéro 412, folio 99.

curie à Sion. Willecodus Barsel d'Ayent, menuisier (*Lathomus*) apparaît un fois au château de la Soie²⁰². Il se peut que ces artisans travaillent dans la résidence principale de l'évêque et qu'ils se trouvent donc sur place. Se pose alors le problème de la crédibilité des témoins. Un cuisinier, un menuisier et un cordonnier, comme nous allons le voir par la suite, ont-ils suffisamment de notoriété pour être choisis comme témoin ?

La deuxième étape de notre analyse consiste à observer les témoins des actes passés dans les villes principales que nous avons analysées au chapitre précédent. Dans cette étape, les lieux exacts ne sont pas mentionnés. Nous pouvons supposer que ces actes aient été faits dans les résidences de l'évêque pour chacun de ces lieux, mais ce n'est pas certain. Nous arrivons à ce résultat ci-dessous :

Figure 15 : l'entourage de l'évêque. 2^{ème} étape



La proportion de personnes inclassables est légèrement plus élevée que pour l'étape précédente : nous passons de 37% à 42% qui est un chiffre passablement élevé. Concernant les 58% restants, le résultat ressemble à l'étape précédente à savoir une majorité de personnes appartenant à l'entourage ecclésiastique (30%), puis familial (17%), administratif (8%) et les autres (3%) comprenant les messagers (*cursor*), les scribes (*scriptor*) et les citoyens de Sion,

²⁰² *Ibid.*, attesté dans l'acte numéro 190, folio 27.

représentant 3%. En observant également de plus près ces chiffres, nous obtenons les résultats ci-dessous :

Figure 16 : 2^{ème} étape des témoins des actes du registre de Turin, par groupe social.

Entourage familial et noble	
Familles valaisannes nobles	17
Familles vaudoises ou savoyardes	3
Famille de Guichard Tavel	1
Entourage ecclésiastique	
Clercs	12
Chanoines	6
Curés	9
Chapelains	2
Révérénd	1
Vicaire	1
Chantre	1
Sacristains	5
Entourage administratif	
Majors	3
Metraux	2
Sautiers	2
Juriste	1
Notaire public	1
Banquier	1
Autres	
<i>Cursor</i>	1
<i>Scriptor</i>	1
Citoyens de Sion	2
Personnes inclassables	52
Total	124

Dans cette deuxième étape, le total est légèrement inférieur à celui de l'étape précédente, à savoir 123 contre 149. Le chiffre représentant la noblesse est beaucoup moins élevé que dans la première étape, 17 contre 52. Concernant la famille de Guichard Tavel, seul le chevalier Barthélémy Tavel²⁰³, frère dudit évêque, apparaît à nouveau ici.

Dans l'entourage ecclésiastique, les trois fonctions les plus importantes sont les clercs, les chanoines et les curés. Parmi les clercs, nous retrouvons Jacob de Pontally, clerc et notaire public, dont le nom a déjà été évoqué précédemment. Il est attesté dans quatorze actes, en tant que témoin. Certains ont déjà été attestés comme témoins dans les actes publiés par l'abbé Gremaud, comme c'est le cas pour Hugo Hospitali²⁰⁴, Jacodus Varisin²⁰⁵, Johannes de Prato²⁰⁶, Mermetus Malliardi²⁰⁷ ou encore Petrus Ruffi²⁰⁸. Les curés sont au nombre de six. Il s'agit du curé de Bramois²⁰⁹, de Massonger²¹⁰, de Conthey²¹¹, de Villa²¹², de Gurve²¹³ et celui d'Ardon²¹⁴.

L'entourage administratif de l'évêque est légèrement différent que précédemment. En effet, nous voyons apparaître la fonction de métral (*minsitralis*) à deux reprises²¹⁵, de *jurisperitus* dans un acte²¹⁶ et de banquier. Il s'agit de Thomas de Lombard, banquier à Sion qui apparaît dans un acte²¹⁷. La famille des Lombard a une longue tradition dans le domaine de la banque durant le Moyen-Âge. Ils sont originaires de l'Italie du Nord, de la même région que leur nom indique, et ils apparaissent en Suisse « avec l'ouverture des axes alpins au grand commerce international. Leur présence est attestée à partir du milieu du XIII^e siècle, notamment à Bâle (1253), Genève (1267-1268), Berne (1269), Sion (1272), Schaffhouse (1278), Saint-Maurice

²⁰³ Voir l'arbre généalogique à l'annexe VII.

²⁰⁴ GREMAUD J. Abbé, « Documents relatifs à l'histoire du Valais », numéro 1854, p. 355 et numéro 1905, p. 435.

²⁰⁵ GREMAUD J. Abbé, *Ibid.*, le numéro 1930, pp.478-485.

²⁰⁶ GREMAUD J. Abbé, *Ibid.*, les numéros 1860, p.368 et 1908, p. 439.

²⁰⁷ GREMAUD J. Abbé, *Ibid.*, les numéros 1937, p. 498 et 1966, p. 542.

²⁰⁸ GREMAUD J. Abbé, *Ibid.*, le numéro 1875, p. 395.

²⁰⁹ Antoine, curé de Bramois. Il apparaît dans le Registre de Turin aux actes 436 et 437, folio 104.

²¹⁰ Boso, curé de Massonger. *Ibid.*, acte 153, folio 19.

²¹¹ Jean, curé de Conthey. *Ibid.*, actes 103, folio 14 ; 138, folio 17 et 304, folio 63.

²¹² Martin, curé de Villa. *Ibid.*, acte 149, folio 18.

²¹³ Pierre curé de Gurve. *Ibid.*, acte 493, folio 117. Nous n'avons pas réussi à déterminer quel était ce lieu.

²¹⁴ Rodolphe, curé d'Ardon. *Ibid.*, acte 304, folio 63.

²¹⁵ Une fois c'est Girardus de Castillione qui apparaît dans le Registre de Turin à l'acte 446, folio 107 et l'autre est Johannes de Versoie, aux actes 262 et 263, f. 48.

²¹⁶ Il s'agit de Aymo Mariette qui apparaît dans le premier acte du registre de Turin, folio 1

²¹⁷ *Ibid.*, acte 287, folio 56 au château de la Soie.

(1285), Vevey (1287), Fribourg (1295) et Lucerne (1296) »²¹⁸. Thomas Lombard est attesté également une fois dans un acte publié par l'abbé Grémaud. Il s'agit d'un acte daté du 20 octobre 1348, où les coseigneurs de Bex demandent qu'un homme accusé d'homicide soit emprisonné²¹⁹. Il est en effet cité comme témoin avec d'autres :

Testes : Thomas Lombardus, Anthonius Fruat clericus, Ny. De Valeria, G. de Grisie et plures alii. Et P. Jornal, etc.

Notons enfin que la catégorie des gens « inclassables » est relativement élevée avec 52 personnes sur un total de 120.

La troisième étape de notre analyse contient la liste des témoins apparaissant dans les actes sans indications de lieux ou autres précisions²²⁰, aucun tableau n'a été construit car il nous montrerait que peu de résultats. En effet, sur 42 personnes, 26 n'ont pas pu être réparties dans les différents groupes sociaux, même en se basant sur les actes publiés par Grémaud et le *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*. Les 16 autres personnes sont réparties ainsi : un membre d'une famille noble, trois chevaliers, deux clercs, deux chapelains, un chanoine, deux curés, le recteur de l'hôpital de Saint-Maurice, un juriste, deux cordonniers (*suctor*) et un cuisinier, le même qu'auparavant, Jean, cuisinier de l'évêque. Il apparaît ici à Sion, dans la maison de François Bonderci, chanoine de Sion, près de Valère. C'est assez singulier qu'il apparaisse deux fois dans la résidence de l'évêque et une fois dans la maison de ce chanoine de Sion. Se pourrait-il dès lors qu'il suive son seigneur dans ses déplacements et qu'à certains moments il soit pris comme témoin quand le besoin s'en faire ressentir ?

Avant de nous intéresser aux déplacements de ces témoins, arrêtons-nous sur une brève comparaison entre le tableau de Morerod et ceux que nous venons de présenter ci-dessus. Des différences existent entre les diocèses de Lausanne et de Sion. La première est la nature des sources. Jean-Daniel Morerod se base sur les chartres des évêques de Lausanne, tandis que nous nous basons sur les actes d'hommages liges. Mais le même type d'informations peut en être retiré. La deuxième différence est que nous n'étudions pas la même période²²¹. Enfin, ce qui

²¹⁸ MORENZONI Franco, « Lombards (banquiers) », in *Dictionnaire historique de la Suisse*. Version informatique sur : <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F14060.php>.

²¹⁹ Grémaud, « Documents relatifs à l'histoire du Valais », numéro 1944, pp. 510-511.

²²⁰ Dans le registre de Turin, certains actes sont passés dans la maison d'un particulier. Par exemple, l'acte 268, folio 48 : *In nomine Domini anno etc mei notarius etc in domo Franciscus Bonderci [...] testes vocati etc dominus Johannes de Rekingen sacerdos, Johannes coqus dicti domini episcopi et Aymo dictus Sires de Broderia, datum ut supra.*

²²¹ Morerod étudie des chartres entre 1134 et 1215, tandis que notre registre se situe entre 1343 et 1353.

peut se révéler important est que nous avons eu la chance de travailler sur plus de cinq cents actes, avec la mention de 314 témoins sur dix ans, alors que Morerod n'avait que 248 témoins sur 81 ans.

A travers l'étude de ces témoins, nous avons voulu démontrer de quelles personnes l'évêque pouvait s'entourer. A défaut de lister chaque personne de son entourage individuellement, ce qui est difficile, vu le nombre élevé de témoins recensés dans le registre, nous avons voulu montrer quel groupe social était le plus proche de l'évêque et sur qui ce dernier pouvait compter. Bien qu'il existe un bon nombre de personnes inclassables, rendant notre étude difficile, une certaine tendance fait tout de même ressortir que la noblesse valaisanne, certains membres de sa famille et les membres du clergé apparaissent de manière relativement élevée. La noblesse semble apparaître moins souvent si elle se trouve dans les lieux de résidence ou simplement dans les lieux d'importance. Enfin, notons que son entourage est constitué de personnes exerçant des fonctions relativement différentes et variées.

5.3.2. Les déplacements de l'entourage épiscopal

Après avoir vu quelles fonctions avaient ces témoins, nous allons observer si l'entourage suivait son évêque dans ses déplacements. En effet, comme nous l'avons vu dans le chapitre sur les lieux, le pouvoir épiscopal semble être itinérant. Nous avons voulu observer si les témoins des actes suivaient le prélat durant ses voyages ou s'ils restaient dans leur lieu d'origine. Parmi les 314 témoins, nous en avons choisi 39 apparaissant plus de dix fois et avons constitué le tableau ci-dessous :

Figure 17 : Tableau "corrélation en les témoins et les lieux"

Témoins	Nombre d'occurrences	Nombre et lieux où la personne apparaît
Seigneur Rodolphe de Rarogne	44	6 (La Soie, Naters, Sion, Martigny, Loèche, Mörel)
Denis de Thoran, chanoine et official de Sion	41	9 (Naters, Sion, Ardon, Martigny, Loèche, la Soie, Viège, Saillon, Tourbillo)
Seigneur Jean d'Anniviers	28	3 (La Soie, Naters, Loèche)
Girard Tavel, chanoine de Genève	27	3 (Sion, la Soie, Martigny)
Jean de Cresta, sautier de Martigny	27	1 (Martigny)
Jean de Platea, donzel de Viège	26	3 (Naters, Sion, Ernen)
Anthoine de Capella	25	4 (La Soie, Ayent, Sion, Ernen)
Nychodus d'Ernen	22	2 (Naters, Ernen)
Nantermus vidomme de Martigny	22	1 (Martigny)
Jean vidomme de Martigny	22	2 (Martigny, La Soie)
François Eschandulin	21	2 (La Soie, Sion)
P. sautier de Mörel	21	7 (Naters, Ernen, Mörel, Loèche, Naters, La Soie, Conches)
Révérant Willienus de Genevrines	20	2 (La Soie, Ernen)
Aymon de Olon	20	5 (La Soie, Mörel, Naters, Sion, Ernen)
Jean d'Ernen, capellanus et sacristain	18	7 (Mörel, Ardon, Sion, Martigny, Naters, La Soie, Loèche)
Jacob de Pontally, cleric	18	3 (Martigny, Sion, la Soie)
François Vineis	17	7 (Ernen, Mörel, Sion, Naters, Brigues, Conches, Ernen)
Jean de Lax, cleric	17	2 (Ernen, Naters)
Nychodus Tavel, cleric	17	2 (Martigny, La Soie)
P. de Clarmont, chanoine et chantre de Sion	16	4 (Loèche, la Soie, Ayent, Sion)
Jean curé de Rarogne	15	1 (Naters)
Anthoine de Urtica	15	2 (Naters, Sion)
Girard de Dallyon, notaire	14	4 (Naters, Sion, la Soie, Martigny)
Jocerino de Urnavas	13	2 (Naters, Sion)
P. Wischart	13	3 (Martigny, Sion, Naters)
Seigneur Bartélémy Tavel	12	4 (Naters, Loèche, Saint-Maurice, la Soie)
Otho de Maletim, sacristain	12	1 (La Soie)
Seigneur Rodolphe de Postella	12	4 (Loèche, Sierre, la Soie, Sion)
Jean de Drona, chanoine de Sion	12	3 (La Soie, Loèche, Sion)
P. Namont	11	2 (Sion, la Soie)
Jacob Champingo, prior de Vétroz	11	1 (Ernen)
Pierre de la Tour, seigneur de Châtillon	11	3 (Martigny, Sion, La Soie)
Rodolphe Asperlin	11	2 (Naters, Loèche)
Guillaume de Columberio	10	4 (La Soie, Naters, Sion, Ardon)
P. curé de Nyon	10	5 (Ardon, Martigny, La Soie, Loèche, Saint-Gingolph)
Aymo de Vineis	10	4 (Naters, Ernen, Sion, Brigue)
Maur. Crestel	10	1 (la Soie)
Seigneur Pierre d'Anniviers	10	5 (Ardon, Loèche, Viège, la Soie, Sion)
Bosonod de Bagues	10	1 (La Soie)

A travers ce nouveau tableau, nous pouvons distinguer les témoins qui apparaissent le plus souvent auprès de l'évêque. Il s'agit de 20 nobles, 13 ecclésiastiques, cinq personnes de l'administration et une personne de la famille de Guichard Tavel. Nous ne sommes pas étonnés de voir ces personnes apparaître de nombreuses de fois, vu que, comme nous l'avons vu dans la première partie de l'argumentation, l'entourage du prélat semble se composer de membres des différentes familles nobles valaisannes et du clergé.

Nous allons surtout nous arrêter sur les deux personnes apparaissant le plus souvent : Rodolphe de Rarogne, vidomne de Loèche et Denis de Thora, chanoine et official de Sion. Ils apparaissent respectivement 44 et 41 fois. Rodolphe de Rarogne est attesté entre 1343 et 1351, donc quasiment sur l'ensemble du registre de Turin, tandis que Denis de Thora ne l'est qu'entre 1343 et 1349, date de son décès. Il est assez difficile de voir si ces deux personnes se déplacent en même temps que l'évêque. Nous constatons clairement qu'ils se déplacent dans différents lieux, sans toutefois pouvoir affirmer qu'il s'agissait uniquement de suivre Guichard Tavel ou s'ils étaient appelés pour d'autres raisons. En se penchant sur le cas de Rodolphe de Rarogne, sur les 44 occurrences, il se déplace dans 6 localités différentes : la Soie, Naters, Sion, Martigny, Loèche et Mörel. Lorsqu'il est témoin, il semble se déplacer en suivant les mêmes fréquences que Guichard Tavel. Si nous analysons ses premiers mouvements en 1343, nous voyons que le 15 août, il se trouve à Naters avec Jean de Platea comme deuxième témoin²²². Le lendemain, toujours accompagné de la même personne, il se retrouve témoin à Sion. Le 18 août il est à nouveau à Naters²²³ ainsi que le 22 et 23 août²²⁴. Il est fort vraisemblable que durant ce mois il ait suivi l'évêque dans quelques-uns de ses déplacements ; d'autant plus que c'est durant ce mois d'août 1343 que l'évêque commence sa tournée d'hommages afin d'asseoir son pouvoir. Il est probable que l'évêque ait été entouré de ses proches pour cette première tournée.

Il en va de même pour l'official, Denis de Thora, qui se déplace dans 9 localités différentes : Naters, Sion, Ardon, Martigny, Loèche, la Soie, Viège, Saillon et Tourbillon. Prenons comme exemple la deuxième année du registre, 1344. Le premier février de cette année-là²²⁵, il est à

²²² *Ibid.*, actes 4 et 6, folio 2.

²²³ *Ibid.*, actes 18, folio 3 ; 19 et 20, folio 4.

²²⁴ *Ibid.*, actes 81, folio 11 ; 54, folio 9.

²²⁵ *Ibid.*, acte 89, folio 12.

Martigny, du 5 au 7 avril nous le retrouvons à Naters²²⁶, le 10 il se déplace à Viège, le 17 et 19 avril il est à nouveau attesté à Naters et le 20 il est de retour à Loèche. Enfin, les deux autres actes où Denis de Thora est présent sont le 8 juillet à la Soie²²⁷ et le 7 septembre à Loèche²²⁸. En l'espace d'une année, l'official de Sion s'est déplacé dans cinq localités différentes. Enfin, en lançant notre recherche plus en avant, nous avons recherché si ces deux personnes apparaissent aussi souvent. Le vidomne de Loèche y apparaît ainsi une dizaine de fois et Denis de Thora 18 fois, ce qui est relativement élevé et qui confirme notre hypothèse qu'ils feraient partie des proches de l'évêque.

Au vu de ces deux premiers résultats, nous pourrions de prime abord penser que plus le nombre d'occurrences est important, plus la personne se déplace. Mais ce n'est pas le cas, comme nous le prouve le tableau ci-dessus. Par exemple, le sautier et le vidomne de Martigny, avec leurs 22 et 27 occurrences respectives ne se déplacent pas du tout. Ils restent à Martigny. Quant à Bosonod de Bagues, Otho de Maleti et [Maur.] Crestel, ils apparaissent dans une dizaine d'actes²²⁹, mais ces derniers se passent le même jour et au même endroit : le 7 mars 1350 au château de la Soie. Ceci démontre simplement que plusieurs actes ont été passés ce jour-là et qu'il est possible que Guichard Tavel ait décidé de garder ces témoins pour la journée, sans que cela ne signifie que ces trois personnes appartiennent à l'entourage proche de l'évêque. Nous ne les retrouvons du reste nulle part ailleurs dans le registre.

5.4 Le réseau vassalique de l'évêque et ses revenus

Dans ce dernier chapitre, nous aborderons les questions du réseau vassalique et des revenus épiscopaux. Dans un premier temps nous allons nous concentrer uniquement sur les différents vassaux qui constituent le réseau de l'évêque. Plutôt que d'étudier par groupe sociaux, comme nous l'avions fait pour les témoins dans le chapitre précédent, nous étudierons la question du point de vue géographique. Nous tenterons alors de déterminer s'il existe une corrélation entre les déplacements de l'évêque Tavel et la concentration des vassaux dans les différents lieux. Dans un deuxième temps, nous ferons un essai de comptabilité de l'évêque de Sion en nous basant sur les revenus que les vassaux lui doivent. Après avoir converti les différentes

²²⁶ *Ibid.*, actes 131, folio 17 ; 92, 94 et 95, folio 13 ; 139, folio 18.

²²⁷ *Ibid.*, acte 120, folio 16.

²²⁸ *Ibid.*, acte 151, folio 19.

²²⁹ *Ibid.*, actes 416 à 425, folio 102.

monnaies en une seule valeur à travers des tableaux de correspondance, nous nous proposons de faire un essai de géographie des revenus épiscopaux durant ces dix années que recouvre le registre. Nous mettrons aussi en évidence la rupture créée par l'année 1350 afin constater le rôle joué par la peste.

5.4.1 Le réseau vassalique de Guichard Tavel

Pour cette analyse, nous avons choisi de séparer les vassaux en deux groupes distincts composé d'une part des individus retrouvés dans le registre de Turin avant 1350 et d'autre part ceux apparaissant dès 1350. Cette distinction est a été choisie afin de mettre en évidence notre hypothèse de départ qui était de voir si les vassaux après 1350 étaient les mêmes qu'avant. Autrement dit, est-ce que la peste de 1349 aurait bouleversé le réseau vassalique de l'évêque ? Portons d'abord notre attention sur les actes passés durant les années 1343 à 1349, au nombre de 442 vassaux différents. Ce résultat reste approximatif principalement en raison de la structure du registre. En effet, comme nous l'avons étudié dans le premier chapitre de ce travail, dans certains cas, le nom du vassal n'est pas mentionné. En cause, l'abréviation de certains actes ou le mauvais état de conservation qui rend la lecture de certains passages difficile voire impossible.

C'est évidemment surtout parmi la noblesse que se situent les vassaux de Guichard Tavel. Quelques personnes relevées dans le registre de Turin ont l'appellation *vir nobilis*. C'est le cas dans les actes 209²³⁰, 213²³¹, 280²³² et 471²³³ où nous trouvons respectivement un certain Berthodus de Gresiato, major de Sion, Nycholaus de Torre, Amedeus fils de feu Roberti de Gresiato, donzel, ou encore Rodolphe de Chissier, chevalier. De même un bon nombre de personnes est appelé *domicellus* ; c'est le cas d'Almondus de Platea²³⁴, Antoine de Viège²³⁵, François fils de feu Jean de Monthey²³⁶, Jean de Platea de Viège²³⁷. Mais la noblesse ne constitue pas la totalité du réseau. Il existe également quelques vassaux aux fonctions

²³⁰ *Ibid.*, folio 33.

²³¹ *Ibid.*, folio 34.

²³² *Ibid.*, folio 52.

²³³ *Ibid.*, folio 112.

²³⁴ *Ibid.*, acte 380, folio 86.

²³⁵ *Ibid.*, acte 115, folio 15.

²³⁶ *Ibid.*, acte 203, folio 31.

²³⁷ *Ibid.*, acte 162, folio 22.

ecclésiastiques d'une part, comme le montre la présence d'Ansermodus de Loèche, clerc²³⁸, Barthélémy de la Sonnerie, clerc à Sion²³⁹, Jean, clerc de Valonigen²⁴⁰, Uldric, curé de Loèche²⁴¹, Willelmus de Clarens, chanoine de Sion²⁴² ainsi que Pierre de Lyon²⁴³. D'autre part, il existe également quelques vassaux aux fonctions administratives, comme Jacob, major de Mörel²⁴⁴, Jean, vidomne de Martigny²⁴⁵, Perrodus, fils de Jean, vidomne d'Orsières²⁴⁶, Pierre, sautier de Martigny²⁴⁷ ou encore Pierre, sautier de Loèche²⁴⁸. Enfin, n'oublions pas de relever que parmi ces 442 personnes, 35 sont également apparus dans les témoins. Ils sont attestés ici comme vassaux et viennent prêter hommage à l'évêque Tavel. Il s'agit avant tout d'Antoine de Capella, Aymo Inglar, Aymo de Vineis, Antoine de Urtica, Antoine Frewart, Aymo de Olono, François de Vineis, Denis de Thora, François de Compesio, Girard Tavel, Henris de Rarogne, Jean Albi, Jean Murmant, Jean, seigneur d'Anniviers, Jean de Platea, Jean de Conches, Jean, vidomne de Martigny, Jacob de Cort de Loèche, Jean de Venthône, Jocerimus de Urnavas, Nantermus de Cleves, P. Sariodi, P. sautier de Mörel, P. Meylant, P. Pacot, Pierre d'Anniviers, Pierre de Lyon, P. Burbant, P. de Lusteraco, P. de Made, Pierre, sautier de Loèche, Pierre major de Chamoson, Rodolphe de Rarogne, Rodolphe de Bullo, Willelmus Durier.

Qui dit vassal de l'évêque dit également fief. Il aurait été intéressant d'en distinguer la quantité exacte et d'en observer les lieux et les confins afin de procéder à une étude topographique du territoire valaisan au XIV^e siècle. Malheureusement, le problème de l'abréviation des actes du registre nous empêche de recueillir suffisamment d'informations pour évaluer cette quantité. Toutefois, nous avons relevé la nature des différents biens concédés aux vassaux par l'évêque, Guichard Tavel. Il s'agit donc de prés (*pratis*), de terres (*terra*), de maisons (*domo* ou *casamentum*), de maisons isolées (*insulam*), de greniers (*granarium*), de seigle (*sigilo*), de vignes (*vineam*), de chesaux (*casale*), de granges (*grangia*), d'édifices (*aedificia*), ou encore de raccards (*racardum*). Certaines fois, ces fiefs fournissent énormément d'informations et dans le registre de Turin, le notaire ne se contente pas de

²³⁸ *Ibid.*, acte 266, folio 48

²³⁹ *Ibid.*, acte 468, folio 111 : *Bartholomeus de la Sonnerie clericus de Seduno vendidit etc [...]*.

²⁴⁰ *Ibid.*, acte 155, folio 19. Nous n'arrivons pas à définir où se situe cette localité.

²⁴¹ *Ibid.*, acte 247, folio 43.

²⁴² *Ibid.*, acte 247, folio 43.

²⁴³ *Ibid.*, acte 466, folio 110.

²⁴⁴ *Ibid.*, acte 66, folio 10.

²⁴⁵ *Ibid.*, acte 449, folio 107.

²⁴⁶ *Ibid.*, acte 453, folio 107.

²⁴⁷ *Ibid.*, acte 58, folio 19.

²⁴⁸ *Ibid.*, acte 59, folio 19.

donner simplement la nature du bien, mais également ses confins, à savoir les autres territoires et édifices autour dudit bien :

219 : [...] *casamentum molendinii situas apud sedunum juxta domo des Estuves ex una parte et domum Franciscus Lombardi Charrera intermedia ex altera [...]*.²⁴⁹

86 : [...] *unum modum siligium annuatim quem percipit apud Morgiam ; item unam vinem situs apud Morgiam [...]*.²⁵⁰

20 : [...] *Item I. frustrum terre situs subitus silvam de Aragnyon situm apud viam tendentus versus alpem juxta terram P. Granem qui dicitur Runcin [...]. Item I. frustrum terre situs in dicto loco cum dicitur Murba juxta terram Nychodi Badillo ex una parte et terram Margorite de Fonte ex altera et protendit ad ruvinam [...]*.²⁵¹

Mais une telle description n'est souvent pas la majorité des cas où nous retrouvons seulement le bien que le vassal tient en fief :

78 : [...] *Unam domum sitam in Morgia [...]*.²⁵²

24 : [...] *domas casalia et casamenta situs in Briga ante hospites de Briga cum ortis grangis casalibus [...]*.²⁵³

75 : [...] *domum sitam juxta cunistrui et granarium sitam ante dictam domum cum suis casamentis ; item quandam peciam terre contigua dictis casamentis [...]*.²⁵⁴

Passons maintenant à l'étude du deuxième groupe de vassaux présents dans le registre de Turin de 1350 à 1353, date de la fin du registre. Sur les trois ans, nous comptons quelque 180 vassaux différents. Le notaire a une manière différente de citer le nom de ces personnes à partir de l'année 1350. Alors qu'auparavant, dans la majorité des cas, nous trouvions le nom

²⁴⁹ *Ibid.*, acte 219, folio 35.

²⁵⁰ *Ibid.*, acte 86, folio 12.

²⁵¹ *Ibid.*, acte 20, folio 4.

²⁵² *Ibid.*, acte 78, folio 11.

²⁵³ *Ibid.*, acte 24, folio 5.

²⁵⁴ *Ibid.*, acte 75, folio 11.

et le prénom de la personne, parfois son titre de noblesse, sa fonction administrative ou ecclésiastique, nous retrouvons dans ce deuxième groupe, dans la majorité des cas – une centaine –, la filiation de ces personnes. Souvent ce sont les descendants de feu (*quondam*) leurs parents, mari, ou femme. Mais montrons-le de manière plus concrète à travers les actes du registre de Turin.

Certains vassaux sont les filles ou les fils de personnes décédées :

*Anthonia Urtica filia quondam Petrus dicti Sarraluys*²⁵⁵.

*Francescia filia quondam Willelmodi Meler*²⁵⁶

*Bertholetus filius quondam Willelm Nenda*²⁵⁷

*Johannes filius quondam Uldricus dou Rosel*²⁵⁸

D'autres sont les veuves de personnes décédées :

*Agnetes relicta Michaelis Ruffi de Narres*²⁵⁹.

Nous avons également l'apparition des tuteurs qui n'existaient pas avant :

*Tutela Amedei filii quondam Grimani di Curtines*²⁶⁰

*Tutela Johannis filii Thonie filii quondam Petrus Lerbere de Chonson*²⁶¹

*Tutela Perrodi, Jocheti et Jacquete Librorum quondam Willelmodi [Migr] de la Ventura*²⁶²

Ou encore les enfants de personnes décédées :

*Tutelam bonorum Anthonii filii quondam P. de la Chinal*²⁶³

*Bonorum Jacqueti et Anthonione pupillarum filiorum quondam Jo de curtines*²⁶⁴

Ensuite, il convient d'observer si ces personnes décédées faisaient partie des vassaux d'avant 1350. Nous avons pu trouver seulement 23 individus décédés qui appartenaient à la liste des vassaux d'avant 1350. C'est le cas d'Agnès, fille de feu Jocerimi de Urnavas, qui rend

²⁵⁵ *Ibid.*, acte 407, folio 98.

²⁵⁶ *Ibid.*, acte 526, folio 124.

²⁵⁷ *Ibid.*, acte 420, folio 102.

²⁵⁸ *Ibid.*, acte 337, folio 75.

²⁵⁹ *Ibid.*, acte 518, folio 123.

²⁶⁰ *Ibid.*, acte 437, folio 104.

²⁶¹ *Ibid.*, acte 399, folio 96.

²⁶² *Ibid.*, acte 314, folio 68.

²⁶³ *Ibid.*, acte 434, folio 103

²⁶⁴ *Ibid.*, acte 433, folio 103

hommage à l'évêque le 27 janvier 1350²⁶⁵. Jocerimi de Urnavas, que nous retrouvons comme témoins de 1343 à 1347, était lui-même un vassal de l'évêque et il lui a rendu hommage à deux reprises ; une fois le 14 février 1344²⁶⁶ et une seconde le 23 janvier 1347²⁶⁷ qui est du reste sa dernière apparition dans le registre. En 1350, c'est Agnès, sa fille, qui prête hommage pour le remplacer. De même qu'Antoine, fils de feu Jean Boschex de Rolvery, prête hommage à Guichard Tavel le 24 février 1350²⁶⁸. Son feu père, Jean Boschex avait lui-même prêté hommage à Martigny également au mois d'octobre 1343²⁶⁹. Le fils d'Antoine de Capella avait rendu hommage avec son père le 20 janvier 1349²⁷⁰, mais deux ans plus tard, le 10 mars 1351, il est seul à le faire car son père est décédé²⁷¹. Quant à Jean de Murmant, originaire d'Ernen, il est attesté en tant que vassal le 18 août 1343 à Naters. C'est dans le même lieu que sept ans plus tard, son fils Jean le remplace et prête hommage le 10 mai 1350. Enfin, Jacques, le fils de Jacob de Gissiney, attesté le 6 octobre 1343²⁷², rend hommage à la place de son défunt père le 13 juin 1350²⁷³.

Ces quelques exemples montrent en premier lieu que les enfants ou les tuteurs des personnes décédées rendent hommage à la place de leurs ascendants. Quant à savoir si ces personnes sont décédées de la peste, il reste un grand pas à franchir car il faudrait avoir une idée plus précise du nombre exact de ces vassaux, relever toutes les sources où ces derniers sont également attestés et observer les chiffres qui en ressortent. Mais le fait qu'il y ait un aussi grand nombre de vassaux qui sont les descendants de feu leurs parents, l'apparition du terme tuteur, le fait que Guichard Tavel ait entrepris une tournée d'hommages une dizaine d'années après le début de son épiscopat, sont toutes des pistes qui nous amènent à s'interroger de la cause de cette mortalité aussi brutale. Ce registre est très important de ce point de vue. Pierre Dubuis, dans son étude sur la peste²⁷⁴, avait fait une remarquable analyse démographique de la population valaisanne pendant l'épidémie grâce à un petit registre « dans lequel ont été inscrits les décès survenus dans la paroisse de Saint-Maurice pendant neuf semaines

²⁶⁵ *Ibid.*, acte 358, folio 79.

²⁶⁶ *Ibid.*, acte 106, folio 14.

²⁶⁷ *Ibid.*, acte 271, folio 49.

²⁶⁸ *Ibid.*, acte 353, folio 78.

²⁶⁹ *Ibid.*, acte 40, folio 7.

²⁷⁰ *Ibid.*, acte 207, folio 32.

²⁷¹ *Ibid.*, acte 334, folio 73.

²⁷² *Ibid.*, acte 39, folio 7.

²⁷³ *Ibid.*, acte 382, folio 88.

²⁷⁴ DUBUIS Pierre, « Le jeu de la vie et de la mort. La population du Valais (XIV^e- XVI^e siècles) ». Coll. Cahier lausannois d'histoire médiévale, 13, Lausanne : université de Lausanne, 1994.

immédiatement postérieures au paroxysme local de l'épidémie »²⁷⁵. Notons toutefois que pour lui, la Peste Noire n'est pas l'unique déclencheur de cette perte démographique. En effet, l'épidémie est « le dernier en date d'un ensemble de facteurs de changement, dont certains sont à l'œuvre depuis le début du XIV^e siècle au moins. C'est son irruption qui, peut-être fait déborder le vase »²⁷⁶. Grâce au registre des archives de Saint-Maurice en question, nous avons une liste journalière des décès survenus dans la paroisse du 1^{er} avril au 8 juin 1349. Nous pouvons donc grâce à ce document et à cette étude, bénéficier d'une vision bien précise sur le quotidien de neuf semaines suivant l'attaque de l'épidémie. Concernant le reste du Valais, il est beaucoup plus difficile de trouver des informations et parler de démographie. En effet, « dès que l'on sort de Saint-Maurice et de ses proches campagnes, les sources n'offrent de la peste qu'une vision floue et lacunaire. Seuls les testaments et l'enregistrement des droits de mutation successorale font intervenir l'individu »²⁷⁷. Mais ces sources restent très lacunaires pour faire état de la perte humaine durant la Peste Noire de 1349. D'ailleurs, Pierre Dubuis déplore le manque de sources et de recensement de personnes à ce sujet : « Tout serait parfait si l'on disposait du recensement des personnes vivants au début de la crise, puis au terme de celle-ci »²⁷⁸. Ce registre de Turin pourrait-il combler quelques-unes de ces lacunes ? Comme nous venons de le voir, un bon nombre d'individus peut-être recueilli à travers l'étude du document dont les chiffres précédents montrent qu'un événement s'est produit entre les années 1348 et 1350. Il serait peut-être judicieux, ultérieurement, de confronter les chiffres et les personnes que nous avons recensés dans le document avec ceux provenant des testaments de l'année 1349 utilisés par Pierre Dubuis pour son étude.

Avant de passer à la deuxième partie de l'analyse sur les revenus, arrêtons-nous quelques instants sur les deux cartes ci-dessous. Elles ont le mérite de situer l'emplacement du réseau vassalique de l'évêque une première fois entre 1345 et 1349 et une deuxième entre 1350 et 1353. Pour la construction de cette carte, nous avons pris tous les vassaux des actes durant ces quelques années et avons classé dans les différentes localités où ils prêtent hommage. Ces chiffres correspondent donc au nombre de personnes ayant fait l'hommage dans tel ou tel acte et non pas au nombre d'actes. Ces derniers varient de l'étude que nous avons faite sur les lieux car souvent plusieurs vassaux ont été trouvés dans un même acte. En observant de plus

²⁷⁵ DUBUIS Pierre, *Ibid.*, pp 100-101.

²⁷⁶ DUBUIS Pierre, *Ibid.*, p. 99.

²⁷⁷ DUBUIS Pierre, *Ibid.*, p. 159.

²⁷⁸ DUBUIS Pierre, *Ibid.*, p. 164.

près cette carte, nous voyons très nettement les trois pôles d'importance durant cette période. Il s'agit à nouveau de la Soie (106 vassaux), Martigny (107 vassaux) et Naters (93 vassaux). Les deuxièmes localités d'importance sont Sion (55 vassaux) et Loèche (30 vassaux). Enfin dans les autres lieux, un nombre infime de vassaux a été déterminé : Mörel (8), Sierre (2), Lens (16), Ardon (6), Ernen (9), Brigue (2), Tourbillon (2), Viège (1), Grimisuat (2), Saint-Maurice (1), Ayent (1) et Conches (1). A noter également que 88 vassaux ont rendu hommage dans un lieu qui nous a été impossible d'identifier. Il est donc très intéressant de constater d'une part que, même en comptabilisant le nombre d'individus, la Soie prime largement sur Sion dans les premières années de l'épiscopat de Tavel, et d'autre part que le prélat s'assure de la fidélité des vassaux de Martigny, enclave savoyarde, comme nous l'avons vu précédemment.

Sur la deuxième carte, après 1350, les endroits clés sont les mêmes qu'avant, à savoir la Soie (65 vassaux), Martigny (43 vassaux) et Naters (17 vassaux). Il est évident que les chiffres sont beaucoup moins importants que dans la première carte car nous avons tenu compte de sept années contre trois après 1350. Ces deux cartes sont intéressantes pour comparer les pôles importants de l'emplacement des vassaux. Existe-t-il alors une corrélation entre les lieux de résidence de l'évêque et les emplacements des vassaux ? Enfin, est-ce que les vassaux se trouvent dans ces localités parce que l'évêque y séjourne ou est-ce l'évêque qui séjourne aux endroits où sont concentrés le plus grand nombre de vassaux ? La question reste ouverte.

Figure 18 : Carte "emplacement du réseau vassalique avant 1350"

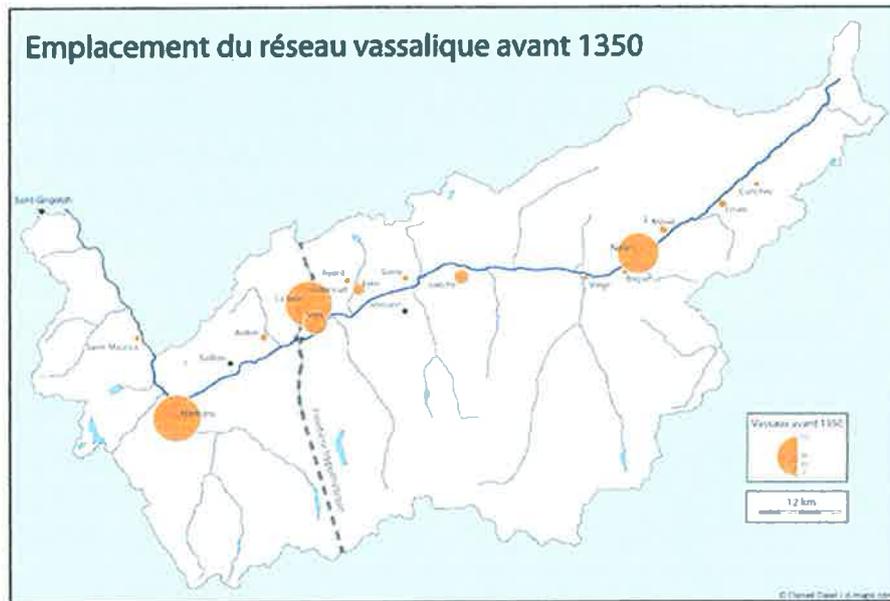


Figure 19 : Carte "emplacement du réseau vassalique après 1350"



5.4.2 *Les revenus de l'évêque*

Dans cette deuxième partie du chapitre, nous proposons de faire une étude relativement sommaire des revenus épiscopaux. Nous disons sommaire, car il est difficile de prétendre procéder à une étude des revenus épiscopaux avec les lacunes que nous laisse le registre du Turin. En effet, sur les 530 actes du registre, seuls 183 contiennent une mention du revenu que doit payer le vassal en teneur de ses biens féodaux. C'est très peu et cela suppose que le document contient encore de fortes zones d'ombre. De plus, il n'est pas possible de savoir si ces revenus ont été encaissés par l'évêque. Malgré ces limites à notre entreprise, il est toutefois intéressant d'observer, parmi ces 183 actes, dans quelles localités les revenus semblent être les plus importants, s'il est possible d'estimer ces recettes et s'il existe une différence avant et après 1350.

Dans un premier temps, nous avons relevé toutes les différents revenus qui apparaissent dans le registre. Il en existe en nature et en argent. Les biens en nature sont surtout des épices comme le poivre, le gingembre, le safran, le cumin, des céréales comme le seigle ou encore de la volaille, comme le chapon. Parmi les revenus en argent, nous distinguons différentes monnaies, comme les mauriçois²⁷⁹, les lausannois²⁸⁰, les florins²⁸¹ et le gros tournois. Avant de nous pencher sur la totalité des revenus de ces 183 actes, il convient de calculer les différentes valeurs des monnaies car il ne nous est pas possible d'additionner des mauriçois avec des lausannois par exemple. C'est pour cette raison que nous avons choisi de convertir toutes ces monnaies en sous mauriçois qui représente la monnaie la plus courante dans le registre et la plus simple à convertir.

Pour connaître la valeur de ces monnaies, nous nous sommes plongés dans les comptes des châtelains savoyards²⁸². Nous avons choisi de prendre en considération ceux des châtelaineries de Conthey et Saillon²⁸³, Saxon et Entremont²⁸⁴, Monthey²⁸⁵, Saint-Maurice²⁸⁶ et

²⁷⁹ Nous retrouvons des sous, des deniers ou des livres mauriçois.

²⁸⁰ Il existe également des sous et des deniers lausannois. Le lausannois vaut deux fois plus que le mauriçois.

²⁸¹ Il existe les florins de petits poids ou de bons poids. Dans le registre, nous ne trouvons pas de laquelle des deux monnaies il s'agit. Nous avons donc choisi de prendre le florin de bon poids qui est une monnaie relativement courante.

²⁸² Ces rouleaux de parchemins des comptes se trouvent aux Archives d'Etat de Turin. Ils peuvent être consultés en version numérisée aux Archives de l'Etat du Valais à Sion.

²⁸³ Pour les années 1343-1344, ASTO, inv. 69, f. 43r, r. 14.

Pour les années 1350-1351, ASTO, inv. 69, f. 43v, r. 18

²⁸⁴ Pour les années 1344-1346, ASTO, inv. 69, f. 123 v, r. 19.

les comptes des péages de Saint-Maurice²⁸⁷, car c'est à l'intérieur de ceux-ci que nous avons trouvé les informations qui nous intéressent. Ces dernières se situent dans le chapitre *venditiones* qui correspond à l'acte de vente en lui-même. Nous y retrouvons le montant que doivent payer les individus au comte de Savoie et certaines fois y sont jointes les conversions monétaires. Nous avons donc pris en considération pour chacune de ces châtelanies un compte datant des années 1343-1344 et un compte datant des années 1350-1351. Ce choix chronologique a été décidé afin d'observer si, sur une durée de dix ans, le cours des monnaies est resté le même. Avec cette recherche, nous avons pu déterminer les équivalences ci-dessous :

**Figure 20 : Tableau d'équivalence des monnaies et des unités de mesures
(d'après les comptes des châtelains savoyards)**

1 florin d'or de bon poids	=	7 sous mauriçois
1 gros tournoi	=	7 deniers mauriçois
1 florin d'or de bon poids	=	12 gros tournoi
1 gros tournoi	=	14 deniers lausannois
1 obol d'or	=	9 deniers de gros tournois
1 denier mauriçois	=	2 deniers lausannois
1 denier mauriçois	=	12 sous mauriçois
1 sous mauriçois	=	20 livres mauriçoises
1 muid	=	6 setiers
1 muid	=	12 fichelins
1 muid	=	12 coupes

Pour les années 1346-1347, *ASTO, inv. 69, f. 123 v. r. 20.*

Pour les années 1350-1351, *ASTO, inv. 69, f. 124 v. r. 22.*

²⁸⁵ Pour les années 1343-1344, *ASTO, inv. 69, f. 90v, r. 12.*

Pour les années 1346-1347, *ASTO, inv. 69, f. 91 r, r. 15.*

Pour les années 1350-1351, *ASTO, inv. 69, f. 91v, r. 18.*

²⁸⁶ Pour les années 1348-1349, *ASTO, inv. 69, f. 142v, r. 11.*

Pour les années 1351-1352, *ASTO, inv. 69, f. 143r, v. 15.*

Pour les années 1351-1352, *ASTO, inv. 69, f. 143 r, v 15.*

A partir de ces données nous allons pouvoir calculer les revenus présents dans le registre en convertissant toutes les monnaies en sous mauriçois. Pour ce faire, nous nous sommes basés sur le tableau d'équivalence ci-dessus pour construire les conversions suivantes :

Figure 21 : Tableau "calcul d'équivalence monétaire"

1 sous mauriçois	=	1/84 gros tournois
	=	1/7 florin de bon poids
	=	1/12 denier mauriçois
	=	20 livres mauriçoises
	=	2/7 deniers lausannois
	=	25 sous lausannois
	=	40 livres lausannoises

A partir de ces données, nous pouvons analyser de plus près ces 183 actes. Dans un premier temps, nous avons pris l'ensemble des revenus mentionnés dans ceux-ci pour en faire le total en espèce et en nature. Nous arrivons à ce résultat : 2693 sous mauriçois, 15 gros tournois, 643 deniers mauriçois, 697 livres mauriçoises, 547 florins, 8 livres lausannois et 24 sous lausannois. Selon les tableaux de correspondances ci-dessus, le montant total des revenus correspond à la somme de 15'534.01 sous mauriçois, à savoir 2'219.14 florins d'or de bons poids. Pour les revenus en nature, le résultat est le suivant : Nous trouvons d'abord les épices, à savoir 9 livres de poivre, 9 livres de gingembre, 1 livre de safran, 4 livres de cumin, 61.5 muids de seigle et 19 chapons. Nous ne pouvons convertir ces biens en espèce, car dans les comptes des châtelains savoyards, aucune équivalence monétaire n'est mentionnée lorsqu'il s'agit de revenus en nature. Nous pouvons donc supposer que les évêques n'encaissaient pas ces biens, mais les prenaient en nature pour les utiliser pour leur propre consommation.

Dans un deuxième temps, nous voulions observer s'il existe une différence de revenus avant et après 1350. Comme annoncé précédemment, nous émettons l'hypothèse que le phénomène de la peste est l'une des réponses à cette augmentation brutale du nombre d'hommages fait à l'évêque dans les années 1350 et 1351. Nous cherchons à savoir si Guichard Tavel profite de cette nouvelle tournée d'hommages pour augmenter ses revenus. Pour y répondre, nous avons procédé à la construction d'un tableau comparatif introduisant uniquement l'emplacement des revenus avant et après 1350.

Figure 22 : Tableau "montant des revenus par lieux avant et après 1350"

Localités	Revenus (avant 1350)	Revenus (après 1350)
Pas d'indications de lieux	2376.75 sous mauriçois 2 chapons 1 livre de poivre 256 fichelin de seigle	329.05 sous mauriçois
La Soie	2513.85 sous mauriçois 1 livre de poivre 41 fichelin de seigle	2480.3 sous mauriçois 1 muid de seigle 3 livres de gingembre 2 livres de poivre 2 livres de cumin 3 chapons
Martigny	1777 sous mauriçois	1231.96 sous mauriçois
Sion	992.35 sous mauriçois 14 chapons 235 fichelin de seigle	1097.5 sous mauriçois 3 fichelins de seigle
Naters	988.7 sous mauriçois 2 livres de poivre 4 livres de gingembre 221 fichelin de seigle	838.5 sous mauriçois 1 livre de gingembre
Sierre	182 sous mauriçois	52 sous mauriçois
Loèche	156 sous mauriçois 1 livre de poivre	212.25 sous mauriçois
Ayent	154 sous mauriçois	
Ernen	75 sous mauriçois 1 livre de poivre 1 livre de gingembre 1 livre de safran	20 sous mauriçois
Mörel	49 sous mauriçois	
Saint-Maurice	3.6 sous mauriçois 2 livres de cumin	
Conches	2.1 sous mauriçois	2.1 sous mauriçois
Brigue	1 livre de poivre	
TOTAL	9'270.35	6'263.66

Notons en préambule que parmi les 183 actes pris en compte pour établir cette comptabilité, 88 datent d'avant 1350 et 95 après. Il est donc intéressant de relever qu'après 1350, le notaire note plus systématiquement la mention de la redevance que doit le vassal à son évêque. En effet, durant les sept premières années du registre, il n'y a que 88 actes où il est fait mention du montant de la redevance sur 319 actes. Tandis que durant le trois dernières années, 95 actes sur 186 ont cette mention. Ce qui est proportionnellement plus élevé.

D'après ce tableau, nous voyons que le total des revenus après 1350 est de 6263.66 sous mauriçois, soit environ 3'000 de moins qu'avant 1350. Dans le premier groupe de localités qui nous intéressent, la Soie, Naters, Martigny et Sion, les montants sont presque identiques dans les deux cas. En prenant en compte uniquement les revenus en argent, à la Soie, le montant s'élève à 2'513.85 sous mauriçois avant 1350 contre 2'480.3 sous mauriçois après 1350. Nous avons une faible différence de 33.55 sous mauriçois. Il en va de même pour Naters dont le montant avant 1350 s'élève à 988.7 sous mauriçois et 150.2 sous mauriçois de moins après. Par contre la différence se fait plus ressentir à Martigny, où nous constatons une diminution de 545.04 sous mauriçois entre la première et la seconde période, soit une baisse plus élevée que dans les deux autres cas. La tendance s'inverse pour Sion où nous retrouvons effectivement 105.15 sous mauriçois en plus après 1350.

Ainsi posés, ces chiffres semblent aller dans le sens de notre hypothèse. Toutefois, il est également possible que ceux-ci ne représentent pas forcément une augmentation des revenus de l'évêque, mais simplement une augmentation de la lisibilité des actes par le notaire du registre de Turin. En effet, nous pouvons observer que le nombre d'actes non abrégés est beaucoup plus élevé après 1350. Ainsi non seulement la mention des revenus est plus systématiquement inscrite dans les actes, mais également ces derniers contiennent plus fréquemment des indications de lieux. De fait, nous pouvons observer une diminution entre les deux époques des revenus relatifs aux actes sans indications de lieux de 2376.75 à 329.05 sous mauriçois. Nous supposons ainsi que cette somme a été répartie dans les différents lieux expliquant que leurs revenus soient plus importants.

Enfin, nous terminerons en faisant une « géographie » des revenus, au même titre que l'emplacement du réseau vassalique et les résidences de l'évêque que nous avons traités dans les chapitres précédents. Ceci nous permet d'observer s'il existe une corrélation entre ces trois indications, à savoir le lieu de résidence de l'évêque, l'emplacement du réseau vassalique et le montant des revenus. Pour ce faire, nous avons construit un tableau dans lequel nous avons inclus pour chaque lieu les revenus que l'évêque y percevait. Nous voulons voir ainsi s'il y a une correspondance entre les lieux de résidence de l'évêque, le nombre de vassaux reçus et les sommes qui lui sont offertes.

Figure 23 : Tableau "corrélation entre les localités, les vassaux et les revenus"

Localités	Vassaux	Revenus
La Soie (128)	La Soie (171)	La Soie 4'994,15 sous mauriçois 3 livres de poivre 1 livre de gingembre 2 livres de cumin 53 fichelin de seigle 3 chapons
Naters (85)	Martigny (150)	Martigny 3008,96 sous mauriçois
Pas d'indications de lieu (81)	Naters (110)	Pas d'indications de lieux 2'705,8 sous mauriçois 2 chapons 1 livre de poivre 256 fichelin de seigle
Sion (63)	Pas d'indications de lieux	Sion 2'089,85 sous mauriçois 14 chapons 238 fichelins de seigle
Martigny (62)	Sion (75)	Naters 1'827,2 sous mauriçois 2 livres de poivre 5 livres de gingembre 221 fichelins de seigle
Loèche (27)	Loèche (37)	Loèche 368,25 sous mauriçois 1 livre de poivre
Ernen (22)	Ernen (22)	Sierre 234 sous mauriçois
Mörel (9)	Lens (16)	Ayent 154 sous mauriçois
Sierre (6)	Mörel (10)	Ernen 95 sous mauriçois 1 livre de gingembre 1 livre de poivre

		1 livre de safran
Grimisuat (4)	Ardon (6)	Mörel 49 sous mauriçois
Brigue (3)	Sierre (4)	Conches 4,2 sous mauriçois
Saint-Gingolph (3)	Brigue (2)	Saint-Maurice 3,6 sous mauriçois 2 livres de cumin
Tourbillon (3)	Saint-Gingolph (2)	Brigue 1 livre de poivre
Saint-Maurice (2)	Tourbillon (2)	Grimisuat
Ardon (2)	Grimisuat (2)	Tourbillon
Lens (2)	Conches (2)	Ardon
Ayent (1)	Viège (1)	Saillon
Conches (1)	Saint-Maurice (1)	Lens
Saillon (1)	Ayent (1)	Vercorens
Vercorens (1)	Vercorens (0)	Viège
Viège (1)	Saillon (0)	Saint-Gingolph

Dans une première colonne se trouvent les localités avec le nombre d'occurrences qui apparaît dans le registre. La deuxième colonne comptabilise les nombres de vassaux par lieux et la troisième le montant de leurs revenus. Nous avons classé les colonnes par ordre décroissant indépendamment les unes des autres. En ce qui concerne les revenus, nous nous basons sur ceux en monnaie et non pas en nature car nous ne connaissons pas leur valeur. Cette construction nous permet d'une part de voir clairement l'importance de chaque lieu du point de vue des séjours de l'évêque, du nombre de vassaux ou du montant des revenus et d'autre part, de voir s'il existe une certaine corrélation entre ces trois recherches menées jusque-là séparément.

Comme pour l'analyse des différentes localités, nous allons reprendre les mêmes trois groupes²⁸⁸. Le premier réunit les cinq comportant le plus grand nombre d'occurrences (La

²⁸⁸ Voir chapitre 5.2.1.

Soie, Naters, Sion, Martigny, sans indications de lieux), le deuxième avec Ernen et Loèche et le dernier avec toutes les localités comprenant moins de dix occurrences dans le registre. Nous observons que ces groupes ne changent pratiquement pas puisque dans le premier nous retrouvons les mêmes lieux mais dans un ordre quelque peu différent.

En premier lieu, nous retrouvons le château de la Soie. Celui-ci récolte le plus grand nombre d'occurrences dans les résidences de l'évêque, le plus grand nombre de vassaux (171) et également le plus de revenus, avec presque 5'000 sous mauricois, trois sortes d'épices différentes, du seigle et de la volaille. Il comptabilise tous les revenus retrouvés dans le registre. Ceci confirme ainsi l'hypothèse que l'évêque a fait de la Soie sa résidence principale et y séjourne souvent.

Du point de vue des revenus et des vassaux, Martigny occupe la seconde place en importance. En revanche, du point de vue des occurrences de lieu, la ville se place après Naters (85) et Sion (63). Comme il existe un nombre plus important de vassaux à Martigny qu'à Naters et Sion, il semble logique que le montant des revenus soit également plus élevé. Il est fort probable que Martigny devienne la deuxième ville d'importance pour l'évêque de Sion du point de vue des vassaux et des revenus car, si nous regardons à nouveau la carte sur l'emplacement des vassaux avant 1350, nous découvrons que le nombre d'individus prêtant hommage à l'évêque est quasiment égal à celui à la Soie²⁸⁹.

Une fois de plus les actes sans informations de lieux posent problème car ils occupent une place importante. Si pour l'étude des vassaux cette catégorie se trouve en quatrième position, pour les lieux de résidence de l'évêque et le montant des revenus elle occupe la troisième place avec 81 occurrences dans les localités et quelques 2705.8 sous mauricois. Il aurait été fort intéressant de pouvoir répartir cette somme dans les différentes localités afin d'avoir une idée plus claire et plus précise du montant qui n'est pas négligeable.

Concernant les biens en nature, pour ce premier groupe, ils sont répartis partout sauf à Martigny, à moins, encore une fois, que les actes sans indications de lieux où nous retrouvons tout de même de la volaille, du poivre et du seigle, soient établis en partie à Martigny. Cette hypothèse nous semble plausible, d'autant plus qu'elle se situe sur une route de commerce

²⁸⁹ En effet, à Martigny, concernant la carte sur « l'emplacement du réseau vassalique avant 1350 », 107 individus prêtent hommages contre 106 à la Soie, 93 à Naters et 55 à Sion.

importante. Il est étonnant que ce soit justement dans cette ville qu'il n'y ait aucun revenu en nature.

A propos du deuxième groupe, notons simplement qu'Ernen, avec une vingtaine d'occurrences pour les lieux et les vassaux, soit précédé de Sierre pour les revenus en argent du moins. Sierre comptabilise 234 sous mauriçois contre 95 à Ernen, sans compter les biens en nature puisque l'évêque reçoit à Ernen 1 livre de gingembre, de poivre et de safran. Ce dernier reste la seule mention dans le registre. Comme nous ne connaissons pas les équivalences en monnaie de ces épices, nous ne sommes pas en mesure d'affirmer si sa valeur est supérieure aux 234 sous mauriçois versés à l'évêque à Sierre. Si tel était le cas, Ernen se retrouverait dans ce deuxième groupe d'importance, ce qui serait cohérent avec le reste de notre recherche.

Enfin, rappelons que la relation entre les trois axes de recherche semble assez pertinente et parlante au vue du résultat du tableau ci-dessus. En effet, il semble très probable que le lien entre le lieu de séjour de l'évêque coïncide avec le nombre de vassaux et le montant des revenus. En d'autres termes, là où il est le plus souvent, il semble percevoir le plus de revenu. Toutefois, nous garderons nos distances avec les montants des revenus, car comme nous l'avons précisé au début, ces biens ne sont présents que dans 183 actes sur 530. De ce fait, l'étude des revenus épiscopaux de Guichard Tavel doit être considérée comme une estimation et non pas des données précises. Il faudrait pour la compléter additionner ces chiffres à toutes les sources que nous pourrions découvrir sur l'évêque Tavel. Nous aurions alors la possibilité de présenter une géographie et une comptabilité plus précises des revenus épiscopaux.

6. Conclusion

Arrivés au terme de ce travail, nous avons la confirmation que cette source, malgré ses nombreuses lacunes, nous offre un nouvel éclairage et de primordiales informations au sujet de l'histoire médiévale et régionale des évêques de Sion au XIV^e siècle. Cette recherche nous a ainsi permis de répondre de manières plus ou moins complètes et définitives à nos questions de recherche de départ.

Nous pouvons premièrement affirmer que le pouvoir épiscopal au milieu du 14^{ème} siècle est bel et bien itinérant. Malgré la forte présence de l'évêque dans un lieu clé comme le château de La Soie, que nous avons défini comme étant sa demeure principale, une vingtaine de lieux secondaires ont été attestés. De plus sur les dix ans que couvre le registre, nous pouvons suivre et cartographier les déplacements de Guichard Tavel à travers le Valais épiscopal pratiquement au jour le jour. Ce document nous offre ainsi le rare privilège de suivre de près le quotidien d'un évêque de Sion également à travers les saisons. De fait nous avons identifié que c'est principalement selon ces dernière que le prélat module ses déplacement: le printemps est plutôt favorable à son déplacement dans le Haut-Valais entre Naters, Ernen et Loèche, tandis que lorsque vient l'hiver il se calfeutre dans ses fiefs principaux que sont château de La Soie, Sion et Martigny.

Nous nous sommes ensuite intéressé à son entourage, qui malgré les difficultés rencontrées au cours de son épiscopat, correspond à un nombre d'individus élevé et principalement constitué d'ecclésiastique et de nobles. Nous avons également tenté de comprendre si sa cour se déplaçait avec lui afin de comprendre quelles étaient les coutumes de l'époque sur le sujet. Il a malheureusement été difficile d'observer ces aspects. Nous avons cependant pu avancer l'hypothèse que les témoins les plus présents auprès de l'évêque, tels que Rodolphe de Rarogne, Denis de Thora ou Jean d'Anniviers, semblaient l'accompagner dans ses déplacements. Pour ce qui est du reste des témoins la question reste aujourd'hui ouverte.

A travers le listage systématique des vassaux, nous avons pu mettre en lumière une certaine corrélation entre leur nombre et des phénomènes sociétaux telle que la peste de 1349. Nous avons pu, en effet, trouver quelques informations allant dans le sens de cette problématique

comme notamment l'augmentation en 1350 du nombre de vassaux qui étaient des descendants de personne décédées précédemment. Enfin, nous avons également pu mettre en évidence les ressemblances et différences, au moyen de deux cartes, entre l'emplacement du réseau vassalique avant et après l'épidémie.

Enfin nous avons souhaité faire la comptabilité des revenus épiscopaux avec l'aide des indications de revenus présentes dans la source. C'est sans doute cette partie qui eut le plus à souffrir des informations souvent partielles des actes. Ainsi, après avoir converti les modestes indications de revenus du document, nous avons tenté de calculer le revenu de l'évêque en étant conscient du risque et des limites d'une telle entreprise. Bien que les données chiffrées récoltés doivent être prises en compte comme des estimations et des indications approximatives, la source nous permet néanmoins de voir quels étaient les différents types de monnaies utilisée dans le Valais épiscopal au milieu du XIV^e siècle, que ce soit en sous sonnante et trébuchant ou biens en nature. Nous avons également pu tout de même dégager une estimation des sommes perçues par l'évêque dans les diverses localités. Nous n'avons avancé aucune certitude, seulement des pistes de recherches et notamment la possibilité que l'évêque ait augmenté son revenu après la peste de 1349, au moment de faire sa deuxième tournée d'hommages. Il ne s'agit donc ici que d'une esquisse de pistes qui doivent encore être explorées.

Cette recherche a permis de mettre en évidence divers aspects de l'histoire épiscopale valaisanne. Elle nous a permis de suivre le quotidien de Guichard Tavel en même temps son entourage et ses revenus au moyen de chiffres et de cartes. De plus, ces données permettent de compléter certains aspects inconnus jusqu'alors liés à la peste dans le Valais épiscopal.

Nous sommes toutefois conscients des limites de ce travail. En effet, malgré le puits d'informations que représente la source, elle ne nous donne pas une vision globale de l'épiscopat de Guichard Tavel, mais uniquement un aperçu sur ses dix premières années d'entrée en fonction. Comme nous l'avons vu tout au long de ce travail, elle comporte beaucoup de lacunes. De ce fait les données chiffrées et cartographies utilisées mériteraient d'être croisées avec d'autres sources, comme notamment les actes publiés par l'abbé Gremaud. Il en va de même pour notre méthode quantitative. En effet, ces résultats ne nous donnent pas des réponses exhaustives, mais plutôt des estimations.

Nous espérons cependant qu'une recherche future pourra réutiliser le matériau travaillé ici à propos de l'épiscopat de Guichard Tavel. Il conviendrait notamment d'observer si nos hypothèses concernant son quotidien, ses déplacements ou son entourage trouvent un écho chez les autres prélats du diocèse de Sion au cours du Moyen Âge ou si Guichard Tavel fait office d'exception quant à l'organisation du pouvoir épiscopal.

7. Bibliographie

Sources manuscrites

- AST/ Section réunie, camerale savoria, inventaire 196, n° 3.
- CH AEV, AC Grimisuat, B. 32
- Comptes de châtelains savoyards. Ces sources se trouvent aux Archives d'Etat de Turin, mais une version numérisée est disponible aux Archives de l'Etat du Valais :
 - ASTO, inventaire 69. F. 43r, r 14.
 - ASTO, inventaire 69, f. 43v, r.18
 - ASTO, inventaire 69, f. 123 v, r. 19.
 - ASTO, inventaire. 69, f 123 v. r.20.
 - ASTO, inventaire. 69. F. 124 v, r. 22.
 - ASTO, inventaire. 69. F. 90v, r. 12
 - ASTO, inventaire. 69, f. 91 r, r. 15.
 - ASTO, inventaire. 69, f. 91v, r. 18.
 - ASTO, inventaire. 69, f. 142v, r. 11.
 - ASTO, inventaire. 69, f. 143r, v. 15.

Sources imprimées

- CLOUZOT Etienne, *Pouillés des provinces de Besançon, de Tarentaise et de Vienne*, Paris : Imprimerie Nationale, 1940.
- DUBUIS Pierre, « Documents sur le clergé, les fidèles et la vie religieuse dans le Valais occidental et les vallées d'Aoste et de Suse au XIV^e et XV^e siècle (textes tirés des comptes de l'administration savoyarde) » in *Vallesia*, 43, 1988, pp. 165-204.
- DUBUIS Pierre, « Documents relatifs à la cathédrale de Sion au Moyen Âge », in *Vallesia*, 34, 1979, pp. 149-173.
- GREMAUD, J. Abbé, « Documents relatifs à l'histoire du Valais », in *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse*, Tome IV (1331-1350).
- GREMAUD J. Abbé, « Nécrologes de l'église cathédrale de Sion vers 1350 » in *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse*, 30, 1876, pp. 567-578.

Dictionnaires et outils paléographiques

- BOURGAIN P, HUBERT M.-C, *Le latin médiéval*, Turnhout, 2005.
- CANGE du C., *Glossarium mediae et infimae latinitas*, Paris, 1678.
- CAPPELLI, Adriano, *Lexicon abbreviaturarum : dizionario di abbreviature latine ed italiane usate nelle carte e codici*, Milano : U. Hoepli, 2001.
- GOUILLET M, PARISSÉ M, *Traduire le latin médiéval. Manuel pour grands commençants*, Paris, 2003.
- KUNZI Gilbert, *Lieux-dits entre Rhône et Dranse. Chablais valaisan et haut-savoyard*, Yens sur Morges : éd. Cabédita, 1996.
- *Dictionnaire Historique et Biographique de la Suisse*, Publié sous la direction de Marcel Godet, Henri Türlér et Victor Attinger, Neuchâtel : Administration du Dictionnaire historique et biographique de la Suisse, 1934.
- *Dictionnaire historique de la Suisse*, publié par la Fondation Dictionnaire historique de la Suisse. Disponible en version informatique à l'adresse : <http://www.hls-dhs-dss.ch/>

Littérature secondaire

- AMMANN Hans-Robert, « Zur Geschichte der Rechte des Bischofs von Sitten im Oberwallis : zwei « Urbare » aus dem 13. Jahrhundert », in *Vallesia*, 54, 1993, pp. 241-279.
- AMMANN-DOUBLIEZ Chantal, « Les débuts du notariat en Valais au XIII^e », in *Vallesia*, 44, 1989, pp. 223-237.
- AMMANN-DOUBLIEZ Chantal, « Réflexion sur l'histoire notariale à travers le prisme valaisan », in *Vallesia*, 65, 2010, pp. 121-142
- ANDENMATTEN Bernard, *La maison de Savoie et la noblesse vaudoise (XIII^e-XIV^e siècle)*, Coll. Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande. 4^e série, t. 8. Lausanne : Société d'histoire de la Suisse romande, 2005.
- ANDENMATTEN Bernard, « Les chancelleries de Suisse romande entre tradition ecclésiastique et affirmation princière (XIII^e- XIV^e siècles) », in *De part et d'autre des Alpes (II). Chancelleries et chanceliers des princes à la fin du Moyen Age*, Paris : publication de la Sorbonne ; Chambéry : Université de la Savoie, 2006-2012.

- ANDENMATTEN Bernard, REICHENBACH Pierre, « Vicaires généraux », in *Helvetia Sacra V, Le diocèse de Sion ; L'archidiocèse de Tarentaise*, Basel : Schwabe, cop., 2001, pp.295-301.
- AVEZOU Robert, *Histoire de la Savoie*, Paris, 1963 (collection « Que Sais-je », Nr. 151).
- BERCHEM VanVictor, « Guichard Tavel, évêque de Sion 1342-1375. Etudes sur le Vallais au XIV^eme siècle ». in *Jahrbuch für schweizerische Geschichte*, pp. 27-395.
- BERTRAND, J-B, « D'un prince évêque, d'un cordier et d'un tribunal exceptionnel », in *Annales valaisannes*, 2^e série, 4, 1940, pp. 100-103.
- BLONDEL Louis, « Le château et le Bourg de la Soie » *Vallesia*, 1, 1946, pp. 69-77
- BLONDEL Louis, « Le château Supersaxo (Auf der Flüe) à Naters », in *Vallesia*, 10, 1955, pp. 65-69.
- BLONDEL Louis, « La famille des nobles Tavel et ses propriétés à Genève », in *Bulletin de la société d'histoire et d'archéologie de Genève*, 12, 1963, pp. 251-264.
- BLONDEL Louis, « Les origines de Sion et son développement urbain au cours des siècles », *Vallesia*, 8, 1953, p. 19-47.
- CARLEN Louis, « Einkünfte des Domkapitels von Sitten aus dem Notariat im Mittelalter », in *Revue d'histoire ecclésiastique suisse*, 58 (1964), pp. 205-210.
- CASTELNUOVO Guido, « Girard d'Estrée, chancelier des comtes de Savoie, 1362-1391 », *De part et d'autre des Alpes (2). Chancelleries et chanceliers des princes à la fin du Moyen Age*, Paris : Publications de la Sorbonne ; Chambéry : Université de la Savoie, 2006-2012.
- CHARRIERE de la L., « Les sires de la Tour, majors de Sion, seigneurs de Châtillon en Vallais et leur maison », in *Mémoires et documents publiés par la société d'histoire de la Suisse romande*, t. XXIV, pp. 177-424.
- COUTAZ Gilbert, « Seigneurie temporelle de l'évêque », in *Helvetia Sacra V, Le diocèse de Sion ; L'archidiocèse de Tarentaise*, Basel : Schwabe, cop., 2001, pp. 44-53
- DAVISO de Charvensod Maria, « La route du Valais au 14^{ème} siècle » in *Schweiz Zeitschrift für Geschichte*, 1, 1951, pp. 545-561

- DE LA CORBIERE Matthieu, PIGUET Martine, SANTSCHI Catherine, *Terres et châteaux des évêques de Genève : les mandements de Jussy, Peney et Thiez. Des origines au début du XVII^e siècle*, Annecy : Académie Salésienne ; Genève : Archives d'état, 2001.
- DONNET André, BLONDEL Louis, *Châteaux du Valais*, Martigny : Pillet, 1982.
- DUBUIS Pierre, *Le jeu de la vie et de la mort : la population du Valais (XIV^e-XVI^e siècle)*, Coll. Cahier lausannois d'histoire médiévale, 13, Lausanne : université de Lausanne, 1994.
- DUBUIS Pierre, « La fin du Moyen-Âge. 14^{ème}-15^{ème} siècle » in *Annales valaisannes*, 2000-2001, (« Histoire du Valais), pp. 235-335.
- DUBUIS François-Olivier, LUGON Antoine, « Basse féodalité (IV-XIII^e siècle) », in *Annales Valaisannes*, 2000-2001 (« Histoire du Valais), pp. 129-225.
- DUPONT LACHENAL Léon, « Notes sur les armoiries des évêques de Sion », in *Bulletin du diocèse de Sion*, éd. Spéciale, Sion, 1962, pp. 73-100.
- ELSIG Frédéric, « La peinture dans le diocèse de Sion (1430-1530) » in *Revue suisse d'art et d'archéologie*, 57, 2000, pp. 131-140.
- EVEQUOZ Henri, « Essai sur l'histoire de l'organisation communale de la ville de Sion », in *Annales valaisannes*, Série 1, 5, 1925, pp. 1-59 ; 67-144
- FAGGION Lucien, MAILLOUX Anne, VERDON Laure (dir.), *Le notaire entre métier et espace public en Europe*, Aix-en-Provence, 2008, pp. 117-128.
- GALLAND Bruno, *Les papes d'Avignon et la maison de Savoie (1309-1409)*, Rome : Ecole française de Rome, 1998.
- GALLAND Bruno, Jean-Daniel Morerod, *Genèse d'une principauté épiscopale. La politique des évêques de Lausanne (IX^e-XIV^e siècle)*, Lausanne : Bibliothèque historique vaudoise, 2000, in *Bibliothèque de l'école des chartres*, 2001, vol. 159, n^o 2, pp. 655-657.
- GATZ Erwin, *Die Bischöfe des Heiligen Römischen Reiches : ein biographisches Lexikon*, Berlin : Dunker et Humblot, 1990-2001.
- GHIKA Grégoire et CONTAT Pierre, « Etudes sur des glaives valaisans du Moyen Âge. I. Le glaive des évêques de Sion », in *Annales Valaisannes*, 2^e série, a, 35, 1960, pp. 593-624 ; 625-648.

- HUOT François, *L'ordinaire de Sion. Etudes sur sa transmission manuscrite, son cadre historique et la liturgie*, Thèse, lettres, Fribourg, 1973.
- HUOT François, « Les établissements religieux. Les monastères et les communautés religieuses fondés avant 1800 », in *Helvetia Sacra V, le diocèse de Sion*, pp. 563-569.
- KIRSCH J.P, « La fiscalité pontificale dans les diocèses de Lausanne, Genève et Sion à la fin du XIII^e siècle et au XIV^e siècle », in *Revue d'histoire ecclésiastique suisse*, 1908, pp. 31-44 ; 102-113 ; 190-213.
- KUNTSCHEN Charles, « Les monnaies valaisannes de la période épiscopale », in *Annales valaisannes*, 2^e série, 1959, pp. 565-585.
- MANGISCH Maurice, *De la situation du notariat en Valais sous le régime épiscopal 999-1798*, Thèse, Fribourg, Saint Maurice, 1913.
- MATTEONI Olivier, « Ecriture et pouvoir princier. La chancellerie du duc Louis II de Bourbon » *De part et d'autre des Alpes (2)*. .pp. Paris : publication de la Sorbonne ; Chambéry : Université de la Savoie, 2006-2012.
- MENGIS Leo, *Die Rechtsstellung des Bistums Sitten im Kanton Wallis*, Brig, 1912.
- MORENZONI Franco, «Mouvement commercial au péage de Saint-Maurice d'Agaune», in *Revue historique*, t. 289, 1993, pp. 3-63.
- MOREROD Jean-Daniel, « L'église du Valais et son patrimoine dans le diocèse de Lausanne. Contribution à une préhistoire des évêchés romands », in *Vallesia*, 54, 1999, pp. 137-160.
- MOREROD Jean-Daniel, *Genèse d'une principauté épiscopale. La politique des évêques de Lausanne (IX^e-XIV^e siècle)*, Lausanne : Bibliothèque historique vaudoise, 2000.
- MORSEL Joseph, *La noblesse contre le prince : l'espace social des Thüngen à la fin du Moyen Age*, Stuttgart : J. Thorbecke, 2000.
- PARAVICINI BAGLIANI Agostino, FELBER Jean-Pierre, MOREROD Jean-Daniel, PASCHE Véronique (sous la direction de), *Les pays romands au Moyen Âge*, Lausanne : Editions Payot, 1997.
- POUDRET Jean-François, *Coutumes et coutumiers : histoire comparative des droits des pays romands du XIII^e à la fin du XVI^e siècle*, vol. 1 : *Les sources et les artisans du droit*, vol. 2 : *les personnes*, 1998.

- ROTEN Hans Anton, von « Die Landeshauptmänner von Wallis 1388-1798 », in *Blätter aus der Walliser Geschichte*, 23, Brig, 1991.
- ROTEN Hans Anton, von « Zur Zusammensetzung des Domkapitels von Sitten im Mittelalter », in *Vallesia*, 1, 1946, pp. 43-68; *Vallesia* 2, 1947, pp. 45-62; *Vallesia*, 3, 1948, pp. 81-126.
- SAUTHIER Georges, « Etude sur le vidomnat d'Anniviers du XIII^e au XV^e siècle », in *Annales Valaisannes*, 2^e série, a, 1954, pp. 153-168.
- STELLING-MICHAUD Sven, « Les étudiants valaisans à Bologne et la réception du droit romain au XIII^e siècle dans le diocèse de Sion », in *Vallesia*, 6, 1951, pp. 59-85.
- STELLING-MICHAUD Sven, *Les relations entre le Val d'Aoste et le Valais avant 1350*, Relazioni e comunicazioni presentate al XXXI congresso storico subalpino di Aosta, 9-11 settembre 1956, vol. 1, Torino, 1958, pp. 487-507
- TAMINI Jean-Emile et DELEZE Pierre, *Nouvel essai de Vallesia christiana*, Saint-Maurice : Editions Œuvres Saint-Augustin, 1940.
- TRUFFER Bernard, « Archives du diocèse de Sion » in *Helvetia Sacra V, Le diocèse de Sion ; L'archidiocèse de Tarentaise*, Basel : Schwabe, cop., 2001, pp. 102-113.
- TRUFFER Bernard, « Guichard Tavel, évêque de Sion (1342-1375) », in *Helvetia Sacra V, Le diocèse de Sion ; L'archidiocèse de Tarentaise*, Basel : Schwabe, cop., 2001, pp.184-187.
- TRUFFER Bernard, « Portraits des évêques de Sion de 1418 à 1977 », in *Sedunum Nostrum* 7, Sion, 1977.
- Van BERCHEM Victor, « Guichard Tavel, évêque de Sion 1342-1375. Etudes sur le Valais au XIV^e siècle », in *Jahrbuch für schweizerische Geschichte*, Zürich: Berichthaus, pp. 27-395.
- ZENHÄUSERN Gregor, « Domkapitel : Geschichte », *Helvetia Sacra V, Le diocèse de Sion ; L'archidiocèse de Tarentaise*, Basel : Schwabe, cop., 2001, pp. 366-401
- « Le catalogue des évêques de Sion de Pierre Branschen (1576) », in *Vallesia*, 22, 1967, pp. 87-134.
- *Armorial valaisan*, Zürich, 1946.

8. Annexes

I. « L'évêque de Sion confirme à Isabelle, fille de Guillaume de Collombey, la possession du fief dont son père avait joui », in GREMAUD J. Abbé, « Documents relatifs à l'histoire du Valais », in *Mémoires et documents publiés par la société d'histoire de la Suisse romande*, tome IV (1331-1350), Lausanne : Georges Bridel, 1880, document no 1881, p. 400

1881

L'évêque de Sion confirme à Isabelle, fille de Guillaume de Collombey, la possession du fief dont son père avait joui.

Sallion, 1345, 2 mars.

A.-J. de Rivaz, *Opera hist.* XIII, 205, ex arch. nobilium de Monthelo, apud nob. fratres de Fay de La Vallaz.

In nomine Dni, Amen. Anno eiusdem millesimo CCC^o XLV^o, die secunda mensis martii, indicione XIII^a, apud Sallionem, in domo Guillelmi de Columberio domicelli quondam, in presentia mei notarii publici et testium subscriptorum, propter ea que sequuntur personaliter et specialiter constituti rever. in Christo pater et dñs dñs Guichardus Dei et apostolice sedis gratia Sedun. episcopus, ex una parte, et nobilis Margareta de Blonay, relicta dicti Guillelmi, tutrix et tutorio nomine Ysabelle filie dictorum Guillelmi et Margarete conjugum, ex altera. Cum inter dictas partes discordia verteretur super eo videlicet quod dictus dñs episcopus petebat et dicebat quod feudum quod dictus Guillelmus tenebat a mensa episcopali Sedun. sub homagio ligio, ceciderat in commissum et eschetam, et pro commissio petebat rationibus pluribus et diversis, maxime pro eo quod non fecerat homagium tempore debito, scilicet tempore rever. patris et dñi dñi Philippi Dei gratia Sedun. episcopi, predecessoris ipsius dñi episcopi Guichardi, nec etiam tempore suo dicti dñi Guichardi, tandem dicta Margareta, quo supra nomine, misericordiam postulante, fuit sedata discordia prelibata ut sequitur in hunc modum, videlicet quod dictus dñs episcopus, nomine suo et ecclesie sue Sedun., dicte Margarete, quo supra nomine, supplicationibus inclinatus, necnon ad preces dilectorum suorum viro-

rum nobilium dñi Rodulphi de Blonay militis, dñi Sancti Pauli, et Johannis dñi Anicisii domicelli presentium et deprecantium dictum dñum super istis, dictam commissionem feudi petitam per dictum dñum episcopum, ut prefertur, remisit dicte Margarete presenti et solemniter stipulanti, nomine quo supra, et hoc pro decem lb. honorum Maur., quas dictus dñs episcopus confessus est habuisse et recepisse a dicta Margareta, nomine (quo) supra, tam ratione remissionis feudi prelibati quam laudis facte per dictum dñum episcopum de quatuor lb. Maur. redditus venditis per Bertholetum de Ponte de Rida dicto Guillelmo. Item cum dicta filia non posset homagium facere nec feudum deservire, eo quod esset filia et minor, dictus dñs episcopus dedit et concessit dilationem et suffertam dicte Margarete, nomine filie supradicte stipulanti, usque ad duos annos proximos dictum homagium faciendi, et hoc pro decem sol. hon. Maur. nomine sufferte quolibet anno; quam quidem suffertam promisit solvere dicta Margareta, quo supra nomine, annualim durante sufferta. Que omnia supra scripta, facta et concordata, ut superius declaratur, dicte partes, nominibus quibus supra, confesse sunt esse vera et ita fore acta et ea, in quantum quilibet earum tangit, promiserunt juramentis suis, scilicet dictus dñs episcopus fide episcopali et dicta Margareta iuro (i. juramento) suo tactis sacrosanctis evangelii, attendere, solvere et servare et non contrafacere vel venire per se vel per alium in futurum. Quibus actis dictus dñs episcopus investivit eam, nomine quo supra, de feudo per traditionem annuli sui, salvo tamen jure (suo) et alterius cujusvis. Quod quidem feudum dicta Margareta, quo supra nomine, declaravit, recognovit et vivavit, sicut inferius declaratur. Primo quamdam vineam sitam in territorio de Gloz, continentem circa decem fossoratas. Item virgultum de Mari cum quadam domo ibi sita, continentem circa quinque seytoria prati; nec scit aliter confineare vineam neque

virgultum. Item virgultum cum domo quam solet tenere Petrus de Mari quondam et appellatur dictum virgultum lo Crouz, super quibus debet dictus Petrus unum modium siliginis et quinque fischilinos messelli et novem sol. et sex den. per annum et sex sol. placiti. De quo modio siliginis per annum dictus Petrus solvit unum fischilinum et solvere tenetur Martinus de Randona XI fisch. siliginis pro dicto Petro et duos sol. servicii in festo Sanctorum Omnium uno anno et alio anno decem sol. et tres sol. per annum in festo nativitatibus Dni pro quibusdam meneydis, item unum den. servicii in dicto festo, item in Ascensione Dni anno quolibet capreolum valentem sex den.; item debent decimatores de Leytron quinque fisch. messelli p. p. annuatim ratione virgulti dou Crons suprascripti. Item virgultum situm subtus cristam de Chamoson, continentem circa III seytoria, quod tenent heredes Waltheri lo Jorio, de quo debent XII sol. per annum; de quibus dictus Petrus de Mar percipit VI sol. Item III den. servicii quos debent heredes Aymonis Chertra cum placito. Item Stophanus de Torrente habitans apud Sanctum Petrum III den. servicii cum placito. Item heredes Petri Chertra III obulos servicii cum placito. Item Wido de Sancto Andrea quondam III den. servicii et XII den. placiti. Item, quos debet dictus dnus episcopus et solvit nomine suo salterns et major de Chamoson, sexaginta sol. per annum super tallis de Chamoson; quorum quadraginta sol. sunt de feudo dicte mense et viginti sol. de allodio. Que omnia predicta sunt de feudo ligio mense episcopalis predicte, exceptis viginti sol. predictis, de quibus debetur dicto dno et mense sue homagium ligium. Protestans dicta Margareta, nomine quo supra, quod si plura reperirentur esse de feudo dicti homagii, quod illa recognoscet et manifestabit quam primum ad ejus notitiam pervenerit et fuerit opportunum. Cui protestationi consensit dictus dnus quod dicte Margarete, quo supra nomine, prosit et eam relevet hinc ad duos

annos proximos concessos de sufferta tantum et non ultra, et quod infra duos dictos annos recognoscet plura, si sint, eidem Margarete terminum assignando. De quibus omnibus suprascriptis petierunt dicte partes, nominibus quibus supra, fieri publica instrumenta, unum vel plura, ad opus cuiuslibet partis. Ad hec fuerunt testes vocati et rogati dnus Dionysius de Thora canonicus Sedun., Girardus de Dailon, Johannes dnus Anivisii, Perrodus de Ecclesia et plures alii Datum et actum anno, loco, die, indicione et coram testibus quibus supra.

Ego vero Petrus de Lyon notarius, etc.

1882

Droits du comte de Savoie et du prieur de Lutry à Vionnaz.

Chambéry, 1345, 1 mai. — Chillon, 1293, 7 août. —
Chambéry, 1321, 26 septembre.

An. Jos. de Rivaz, Opéra hist., XIII, 209, ex arch. status Vallesii.

Ludovicus de Sabaudia dnus Waudi et Amedeus comes Gebennensis, tutores dni nostri carissimi Amedei comitis Sabaudie, dilecto nostro ballivo Chablasi et Geben., castellanoque Chillonis, qui nunc sunt et pro tempore fuerint aut eorum loca tenentibus salutem et dilectionem sempiternam. Conquestus est nobis vir religiosus dnus frater Johannes prior prioratus Lustriaci, nomine suo et sui prioratus predicti, quod cum inter memorie recolende dnium Amedeum quondam comitem Sabaudie, carissimum avum dni nostri nunc comitis supradicti, ex parte una, et Johannem priorum Lustriaci tunc temporis, ex alia, suo nomine et conventus ejusdem, super facto ville parrochiarque de Vyona et pertinentiis ejusdem

II. AST/ Section réunie, Camerale Savoria, inventaire 196, no 3, acte numéro 178, folio 24.

fory est
178

Anno q^d iudicet xij die m^o m^o d^o in domo
g^olli de castro dicit qd opaco recitatus
et q^d dicit q^d e^t sedm^o d^o ex una p^oe
Et margari^t de blonay redita da g^olli t^ont^o
et curat^o uo^te ysabelle p^ore d^ono m^o g^olli
d^ono p^ore d^ono d^ono d^ono d^ono g^olli
t^ont^ore a u^osa epa^ole p^ore sub homagio
lego c^ondite in om^oni^o p^ore a g^olli p^ore
p^ore r^ont^ore m^ore p^ore q^d no^te f^ore homa^og^o
ep^ore d^ore f^ore ep^ore d^ono p^ore d^ono p^ore
et q^d e^t d^ono p^ore d^ono g^olli a alio p^ore
q^d ad^ore ad p^ore d^ono p^ore d^ono m^ore
p^ore d^ono am^ore d^ono p^ore d^ono

et margari^t ex h^o p^ore lib^ore m^ore q^d e^t i^ore
a^ore u^ore d^ono p^ore d^ono p^ore d^ono p^ore
de m^ore lib^ore m^ore red^ore vendit^ore p^ore d^ono
p^ore d^ore d^ore d^ono g^olli q^d d^ore d^ono d^ono
d^ore d^ono d^ono d^ono d^ono d^ono d^ono d^ono
p^ore d^ore p^ore u^ore d^ono p^ore q^d a^ore p^ore d^ono
p^ore et d^ore g^olli t^ont^ore d^ono p^ore d^ore d^ono
iure q^d a alio p^ore et q^d

q^d recognome fendi p^ore m^ore p^ore quad^ore d^ono
s^ore m^ore d^ore d^ore d^ore d^ore d^ore d^ore d^ore
a m^ore d^ore d^ore d^ono d^ore d^ore d^ore d^ore
p^ore u^ore p^ore alio p^ore d^ono d^ore d^ore d^ore
p^ore d^ore d^ore d^ono d^ore d^ore d^ore d^ore d^ore
d^ore d^ore d^ore d^ore d^ore d^ore d^ore d^ore
d^ore p^ore d^ore d^ore d^ore d^ore d^ore d^ore d^ore
d^ore p^ore d^ore d^ore d^ore d^ore d^ore d^ore d^ore
d^ore p^ore d^ore d^ore d^ore d^ore d^ore d^ore d^ore
m^ore p^ore d^ore d^ore d^ore d^ore d^ore d^ore d^ore
a m^ore p^ore d^ore d^ore d^ore d^ore d^ore d^ore d^ore
p^ore d^ore p^ore d^ore d^ore d^ore d^ore d^ore d^ore
d^ore p^ore d^ore d^ore d^ore d^ore d^ore d^ore d^ore
p^ore d^ore d^ore d^ore d^ore d^ore d^ore d^ore d^ore
p^ore d^ore d^ore d^ore d^ore d^ore d^ore d^ore d^ore

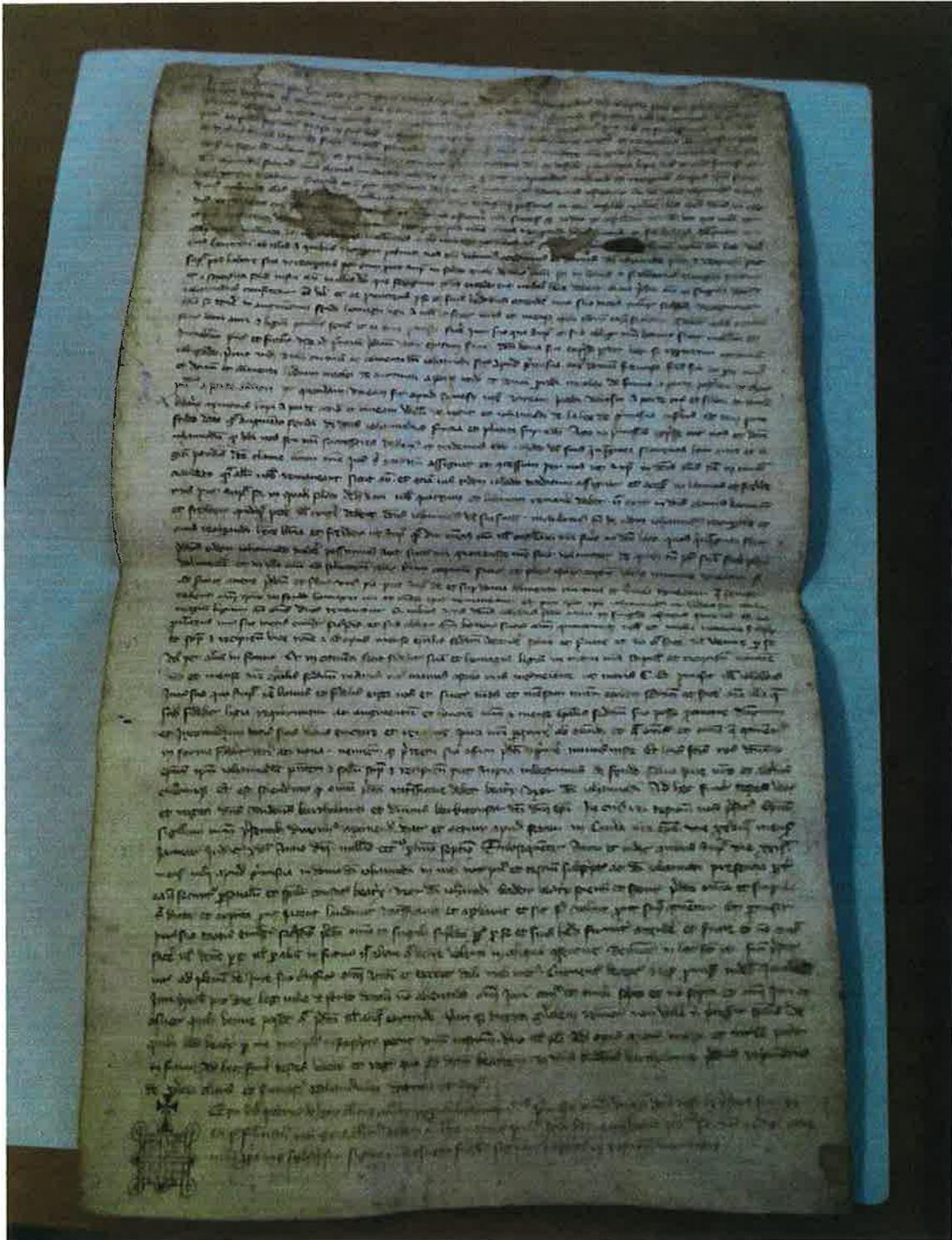
p^ore p^ore m^ore p^ore m^ore
p^ore d^ore p^ore d^ore d^ore p^ore p^ore d^ore
d^ore anno q^d d^ore d^ore d^ore d^ore d^ore
p^ore d^ore d^ore d^ore d^ore d^ore d^ore
p^ore d^ore d^ore d^ore d^ore d^ore d^ore
p^ore d^ore d^ore d^ore d^ore d^ore d^ore

d^ore d^ore d^ore d^ore d^ore d^ore d^ore
d^ore d^ore d^ore d^ore d^ore d^ore d^ore
d^ore d^ore d^ore d^ore d^ore d^ore d^ore
d^ore d^ore d^ore d^ore d^ore d^ore d^ore
d^ore d^ore d^ore d^ore d^ore d^ore d^ore
d^ore d^ore d^ore d^ore d^ore d^ore d^ore
d^ore d^ore d^ore d^ore d^ore d^ore d^ore
d^ore d^ore d^ore d^ore d^ore d^ore d^ore
d^ore d^ore d^ore d^ore d^ore d^ore d^ore
d^ore d^ore d^ore d^ore d^ore d^ore d^ore
d^ore d^ore d^ore d^ore d^ore d^ore d^ore

XXII

p^ore d^ore d^ore d^ore d^ore d^ore d^ore
p^ore d^ore d^ore d^ore d^ore d^ore d^ore
p^ore d^ore d^ore d^ore d^ore d^ore d^ore
p^ore d^ore d^ore d^ore d^ore d^ore d^ore

III. CH AEV, AC Grimisuat, B 32 : « L'évêque Guichard Tavel confie à Jean, fils de Rodolphe de Curtinali et à ses descendants l'office de châtelain de Grimisuat sous la forme d'un fief d'hommage-lige »,



16.

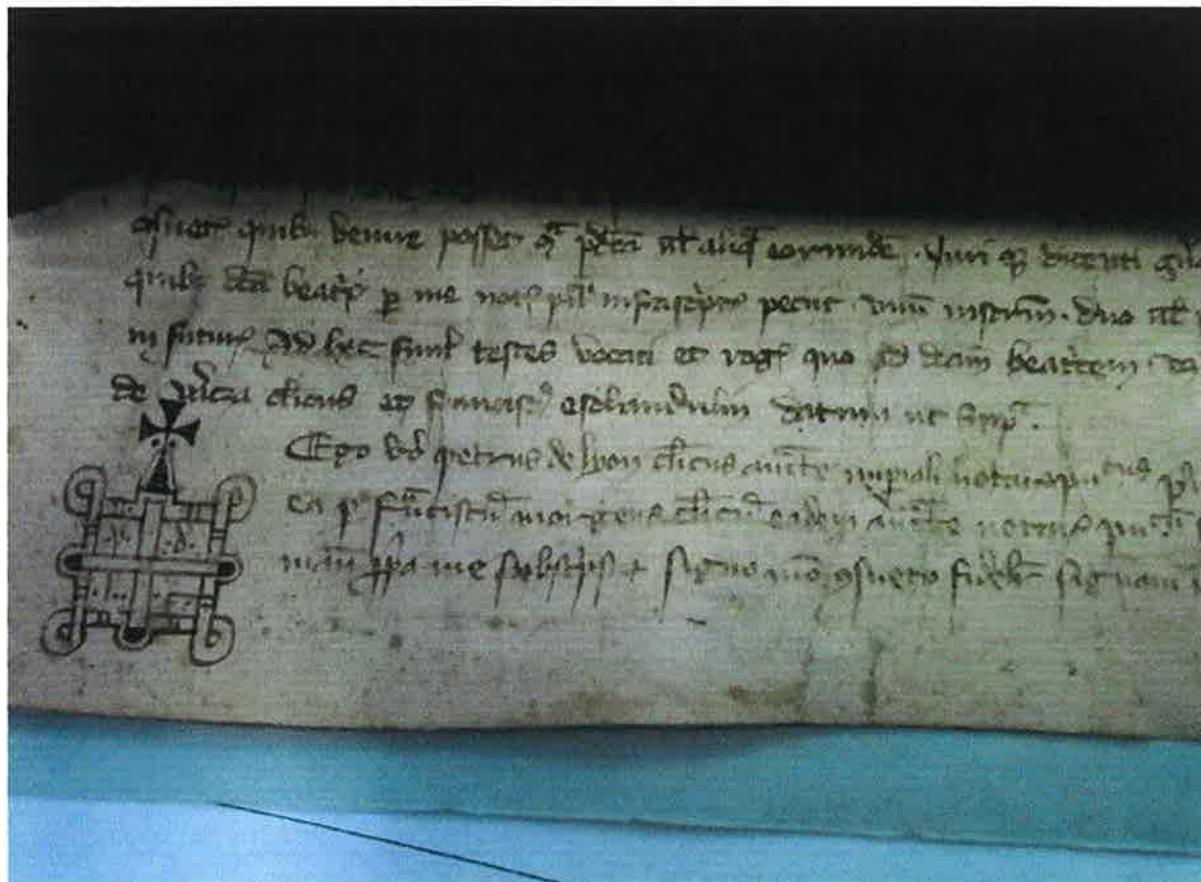
salva e pino: a no se face de bene p de ut
 p alit infirmo / e m gomena feat fidelitate
 fia e homage legu in manu ma sapit et
 recepi note meo a mese meo sedim epais
 manū meū manū opato orb iudicacione no more
 est. Et pmissio: Idem Johes? Jure suo q emp.
 ee boni e fideles. erga nos e successores
 e mesam manū epais sedim e face omnia
 illa q sub fidelitate lega respicit ac arguo
 e honore manū e mese epais sedim suo posse
 pvenire. Supra e Incognito toas sub vrbz
 entare e velare. Inra ma ppte ab omibz
 a qd omibz e omnia q gerunt in forma fidelitate
 dicit. accip. nona. nemine q per pceptu sui officij
 pda optine minus Juste Et hinc facti nos domo
 epus vni pnc e recepi pnc. sup Juresummi?
 de feudo. salvo Jure meo a altius conditio
 et est sciendū q omnia pda d. vacacione
 bnoy by da Johes? ad hec pnc certi bno
 e regari dno bnois bnois e dnois bnois
 supor dno. in omi tra e sigillu manū
 pnc dnois apponed. dno e certu aynd

year in anna. nra etali de xxviii mess,
 Jan Johes? anno dno q axlvij / Jan
 e y jo Jan e coq duo

Subscipt anno dno e Johes? qd d die xxij
 Juri ap gumpsa in domo da qd in mei uoc.
 eo vna jo gatu bnois by da qd certi sciens
 pda e pnc pda omia e singla e dicta
 e pnc pnc Jure bnois vacacione
 e guplino e sic pda bnois pnc suo meo
 emage pda e ca omia e singla pda pnc
 p de e sed pnc accende e fuate e no go
 face ut bene p de ut e alit infirmo vno
 aliam go bene vnois gfacione vno in
 hoc fact p pnc pda pnc omi actor e
 excepcoi boni mali meo dnois dnois
 e lasioni Jure vno Jure pnc e dnois bnois
 Jure de feudo dnois no alitero om Jure
 cam e omib. pnc e no pnc e omi dno
 ac gfacione. qd bene pnc go pda
 ut aliqd cond Jure q dno gfacione
 vno e de qd pnc pnc pnc Jure
 vno dno ut plura ad op queo Jure
 e Jure pnc infirmo ad hec pnc
 certu dnois e regari q ad fante dno

bnois vno dno bnois bnois hno in
 bnois inmodus de bnois dno e fante
 eschandinly sup anno bnois dno e Jure
 qd
 Jure pnc factu est q
 e certu y dno

V. CH AEV, AC Grimisuat, B 32 : La mention du notaire public

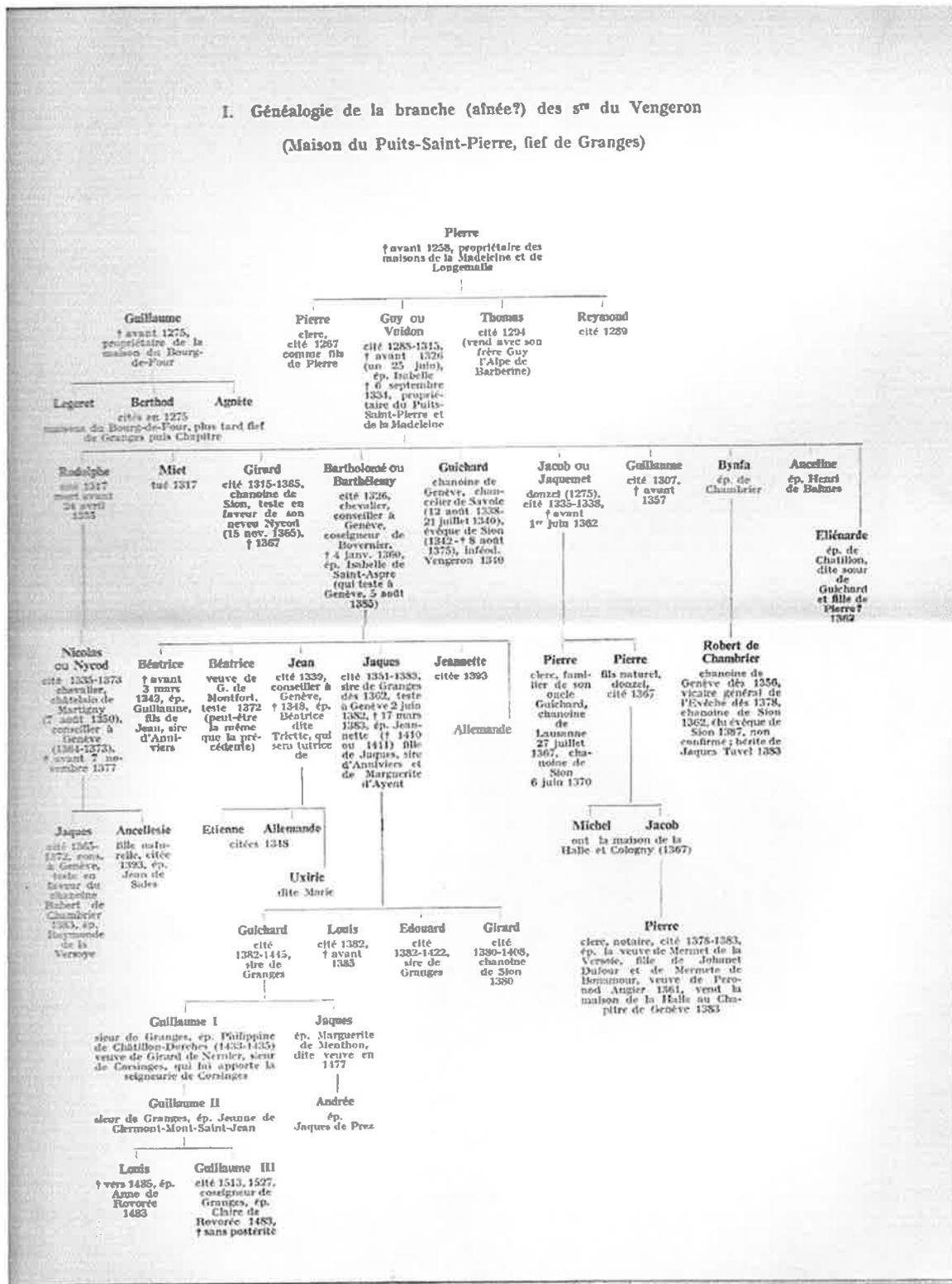


VI. AST/ Section réunie, Camerale Savoria, inventaire 196, no 3, folio 4, acte numéro 20

Eadem die et coram testibus quibus supra, Johannes Murmant hospes de Aragnon, fecit fidelitatem etc. Et confitetur se tenere a domino in feudum homagii ligii, primo domo quidem Walterii dicti Murmant fratus sui, sitam in villa de Aragnon, cum grenorio sito juxta casalia quondam per staguere. Item I. frustrum terre ad III fichilipes siligni [seuus] mesure mesure de Aragnon, situm andem Waldalz, juxta terram petri comitis de Aragnon. Item I. frustrum terre, situs subitus silvam de Aragnon, situm apud viam tendentus versus alpem, juxta terram P. Granem qui dicitur Runcin. Item I. frustrum terre, situs in dicto loco cum dicitur Murba, juxta terram Nychodi Badillo ex una parte, et terram Margorite de Fonte ex altera, et protendit ad ruvinam. Item I. frustrum terre cui dicitur Bramer, juxta terram Henrici de Portis ex una parte, et terre Johannes Stague ex alteram. Item I. frustre terre cum dicitur dazmos, sitos en damose, juxta terram Johannis Fornerie ex una parte, et terra Wicilin Rупpo ex altera. Item I frustrum terre, situm supra Lavino subtus stratam publicam tendentem versus Vyes ex unam parte, et juxta terram Henrici et Port. ex altera, cum omnibus pertinentis predictis quibus confessusest dictus dilitens se debere dicto domino et mense episcopali I libram gingiberi sevisii ad magnum pondus annuatim in festo beati Martini, cum duplo placito quando acciderit.

Factum est unum

VII. Arbre généalogique de la famille Tavel, 1^{ère} branche, in BLONDEL Louis, « La famille des nobles Tavel et ses propriétés à Genève » in *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, 12, 1964, Genève, p. 262.



VIII. Tableau : lieux et itinérance saisonnière avec les actes publiés par l'abbé Gremaud.

	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	Pas de mois	TOTAL
Chambéry			1											1
St-Gingolph			3					1						4
Collombey						1								1
Saint-Maurice		1	1											2
Martigny	1	37	4	1			5		2	11	1			62
Saillon			2											2
Ardon							1			1				2
Conthey	1													1
Sion	8	4	11	4	4	7	4	5	2	13	3	2	2	69
Tourbillon			3				1							4
La Soie	14	27	36	8	7	9	9	7	1	5	3	4	3	133
Grimisuat						2	2							4
Ayent				1										1
Lens								1		1				2
Géronde									1					1
Sierre	1				3					1			1	6
Vercorens					1									1
Loèche	1			7				8	7	3		1		27
Naters				20	10	4	1	30	13	6			1	85
Viège				1										1
Brigue	1	1						1						3
Mörel	2							2		5				9
Ernen				1	3		11	6		2				23
Conches					1									1
Pas d'indication	13	4	2	10	6		5	10	9	7	3	11	5	85
TOTAL	42	74	63	53	35	23	39	71	35	55	10	18	12	530

IX. Cartes montrant les déplacements de l'évêque en 1348 et 1351



X. **Arbre généalogique de la famille Tavel, 2^{ème} branche**, in BLONDEL Louis, « La famille des nobles Tavel et ses propriétés à Genève » in *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, 12, 1964, Genève, p. 262.

II. Généalogie de la branche des s^{rs} de Vincy et de la Dôle
(Maison du Molard)

